

6850256

P N-AAW-440

61

12M. 48915

Aménagement Rural (Guide de base)
Développement de Projets Locaux au Sénégal
Le Guide des Sources de Financement
des Projets Locaux de
Développement au Sénégal

ETUDE REALISEE PAR AFRICA CONSULTANTS, INC.
POUR
LE PROJET GESTION RURALE
DE
L'ECOLE NATIONALE D'ECONOMIE APPLIQUEE
Projet U.S.A.I.D. 685-0256
SENEGAL
Dakar, Sénégal

MAI 1985

Equipe ACI :

Lillian Baer
Gary Engelberg
Mamadou Mané
Amadou Sarr
Mamour Sarr

TABLE DES MATIERES

PREFACE	1
INTRODUCTION	3
LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES DANS LE TEXTE	5
TABLEAU RECAPITULATIF DES ORGANISMES	8
DESCRIPTION DES ORGANISMES	9
ANNEXES :	126
- QUESTIONNAIRE UTILISE	127
- LISTE ET ADRESSE DES PERSONNES INTERVIEWEES	129
- LISTE D'AUTRES ORGANISMES	132

2

PREFACE

=+=+=+=+=

Ce guide fût conçu il y a plus de deux ans lorsque le plan d'exécution du Projet de Gestion Rurale de l'ENEA était juste en cours d'élaboration. A ce moment là, il était reconnu que les agents locaux de développement n'avaient souvent pas connaissance des donateurs possibles et des sources de financement éventuelles qui pourraient être disponibles pour les assister dans leur mission de développement.

Les membres du Corps de la Paix et d'autres volontaires provenant de nombre de différents pays sont souvent capables de trouver du financement pour les petits projets villageois tandis que les agents locaux, qui sont plus familiarisés avec le milieu local trouvent souvent extrêmement difficile d'initier ce processus. Cette situation est particulièrement difficile à accepter dans un pays comme le Sénégal où le nombre de donateurs potentiels et la masse de financement disponibles est relativement élevée.

En visitant les diverses régions du pays et en discutant des problèmes de développement avec les agents locaux, l'on est constamment confronté à la plainte suivante ; à savoir le "manque de moyens". On attribue à cette absence de moyens plutôt générale tous les échecs et l'immobilisme qui sont si courants parmi les agents de l'état. Cependant, parmi ceux qui travaillent dans ce domaine, il existe des individus de bonne foi et de bon esprit qui ont l'espoir sincère d'apporter une amélioration dans les conditions ainsi que des projets générateurs de revenus vers les zones rurales. C'est à eux que ce guide est destiné. Il est conçu à l'intention des paysans.

Je veux exprimer ici mes félicitations à l'équipe d'ACI qui a accompli cette étude et ce, pour la qualité du travail qu'ils ont réalisé pour le compte du projet. Leur longue expérience et connaissance profonde du milieu sont clairement visibles dans ce document.

Richard Vengroff

Directeur du projet

Projet de Gestion Rurale de l'ENEA

Dakar, le 21 juin 1985

INTRODUCTION

Le rôle que jouent les ONG dans le développement du pays est devenu si notable et ira tellement croissant dans les années à venir qu'une parfaite connaissance de ces structures devient aujourd'hui fondamentale pour toute personne oeuvrant en faveur des masses. En effet l'ampleur et la diversité des services qu'elles rendent ainsi que la promptitude de leurs interventions sur tout le territoire national font de ces structures un complément privilégié de l'action de l'Etat. Elles sont une ressource que les agents de développement et les populations doivent gérer avec discernement pour en tirer le profit désiré. Cette gestion ne saurait se réaliser sans une bonne connaissance de ces ONG.

C'est pourquoi, fidèle à sa vocation de vouloir toujours mieux informer les agents de base directement impliqués dans les activités de développement entreprises par les populations, le Projet Gestion Rurale de l'ENEA, financé par l'USAID a demandé à Africa Consultants, Inc. (ACI) de mener la présente étude sur les organismes d'appui au développement.

L'objectif que visent ici l'ENEA et l'Université de Texas Tech est d'identifier et rassembler une information suffisante sur les organismes afin de permettre aux agents de développement d'être en mesure de mieux aider les populations à s'adresser à ces structures pour bien profiter des appuis financiers, matériels et techniques qu'elles peuvent offrir.

Mais l'étude, bien qu'ayant consacré la plus grande partie du temps à examiner les ONG, ne saurait se limiter à elles seules. En effet les organismes intergouvernementaux qui jusqu'ici soutenaient les grands programmes ont commencé depuis un certain temps à diversifier leur système d'intervention. Ils créent de plus en plus à côté de leur grand programme de petits fonds appelés différemment suivant les organismes (petits projets, micro-réalisations, Grass Roots Development, etc.) et qui sont dans tous les cas une forme d'intervention plus directe, plus rapide et beaucoup plus à la portée des populations.

Les organismes intergouvernementaux seront étudiés à travers ces fonds. Les organismes gouvernementaux et les fonds de certaines ambassades ont aussi été étudiés puisque en sus de leur programme traditionnel agissent directement sur les masses grâce à de petits fonds.

Les moyens prévus pour cette étude n'ont pas permis de toucher toutes les ONG, les organismes gouvernementaux et les organismes intergouvernementaux oeuvrant au Sénégal. Cependant vingt neuf organisations non gouvernementales ont pu être touchées. Les ONG du pays beaucoup plus bénéficiaires que pourvoyeurs d'appuis ont été volontairement omises. Pour les organisations intergouvernementales et les organisations gouvernementales les principales ont été vues, en ce qui concerne les fonds des ambassades, une dizaine ont pu être touchées. C'est dire donc que les organismes n'ont pas été exhaustivement visités, d'autres études ne manqueront pas de le faire certainement. Mais le lecteur trouvera déjà à travers la présente étude un nombre substantiel d'organismes pouvant l'aider dans son travail.

Ce document est un outil de travail. Il a été, pour cette raison, résumé dans un style simple, facilement accessible à tous. Pour chaque organisme les informations les plus essentielles pour le demandeur d'appui ont été données, et pour satisfaire les lecteurs désireux de mieux connaître les structures, il

est mentionné à leur intention les sources d'informations supplémentaires si elles existent.

Si certaines données avancées resteront valables pendant longtemps, il en existe, par contre, qui ne seront d'actualité que pour une durée assez courte d'où la nécessité d'une réactualisation desdites données.

Par ailleurs dans le souci de rendre de la façon la plus juste les informations sur les organismes beaucoup de précautions ont été prises pour mener cette étude.

D'abord ACI a eu pour la circonstance à former une équipe pluridisciplinaire. Le groupe ainsi constitué recouvrait plusieurs domaines de compétence : pédagogie, agronomie, santé, économie, diversité linguistique, connaissance des ONG, expérience du milieu rural et des projets de développement. Cette diversité d'expérience suffisamment grande a permis à l'équipe de cerner tous les problèmes rencontrés pendant l'étude.

Ensuite, les personnes interviewées ont été pour la plupart les principaux responsables des organismes (directeur, administrateur, secrétaire général, délégué, représentant régional, etc.). En outre les temps accordés aux interviews ont été suffisamment longs pour permettre un tour d'horizon complet des questions, et des entretiens ont généralement été appuyés d'une documentation relative à l'organisme.

Enfin, les interviews ont été menées par un groupe de deux ou trois membres de l'équipe, les informations recueillies sont après revues et discutées par toute l'équipe avant d'être résumées puis envoyées aux personnes interviewées pour correctifs et amendements éventuels.

C'est ici l'occasion de remercier tous les responsables d'ONG, d'OG et d'OI qui, malgré leur calendrier très chargé, ont accepté d'être longuement interviewés et ont bien voulu relire et corriger le résumé des entretiens.

Enfin cette étude s'adresse principalement aux agents des CER qui sont les interlocuteurs privilégiés de la base, mais aussi à tous les autres agents de développement et à toute personne dont la mission ou simplement la volonté est d'aider les populations dans leur lutte quotidienne pour le développement.

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES DANS LE TEXTE

ACAPES	Association Culturelle d'Aide à la Promotion Educative et Sociale
ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
ACI	Africa Consultants, Inc.
ADAUA	Association pour le Développement Naturel d'une Architecture et d'un Urbanisme Africains
AFOTEC	Service International d'Appui à la Formation et aux Technologies en Afrique de l'Ouest/Sahel
AFVP	Association Française des Volontaires du Progrès
AJAC	Association des Jeunes Agriculteurs de la Casamance
AJASS	Association des Jeunes Agriculteurs du Sine Saloum
BNDS	Banque Nationale de Développement du Sénégal
CARIT	Centre d'Appui pour le Recyclage des Agents Techniques
CCF	Christian Childrens Fund
CDD	Comité Départemental de Développement
CECI	Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale
CER	Centre d'Expansion Rurale
CEVA	Cours d'Entraînement à la Vie Active
CFPJ	Centre de Formation et Promotion des Jeunes
CIEPAC	Centre International d'Etude de Planification pour l'Aménagement Concerté
CIP	Chiffre Indicatif de Programmation
CLD	Comité Local de Développement
COE	Conseil Oecuménique des Eglises
CONGAD	Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement
CRD	Comité Régional de Développement
CRDI	Centre de Recherche pour le Développement International
CRS	Catholic Relief Services
CTI	Comité Technique Interministériel
CWS	Church World Service
DAHW	Deutsches Aussatizigen-Hilfswerk E.V. - Association Allemande pour l'Aide aux Léprouvés
DDC	Direction du Développement Communautaire
DEG	Deutsche Finanzierungsgesellschaft für Beteiligung in Entwicklungslandern GmbH
DOPM	Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes
DP	Document de Projet
DSPA	Direction de la Santé et de la Production Animale
ECLOF	Ecumenical Loan Fund
EDCS	Ecumenical Development Cooperative Society
EELS	Société Coopérative Oecuménique de Développement (SCOD)
ENDA	Eglise Evangélique Luthérienne du Sénégal
ENEA	Environnement et Développement Africain
FAM	Ecole Nationale d'Economie Appliquée
FED	Fonds Administré par la Mission
GIE	Fonds Européen du Développement
GOPC	Groupe Opérationnel Permanent d'Etude et de Concertation
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
IIZ	Société Allemande pour la Coopération Technique
INDR	Institut de Coopération Autrichienne
JOCV	Institut National de Développement Rural
	Service des Volontaires Japonais pour la Coopération à l'Etranger

KFW	Kreditanstalt fur Wiederaufbau Institut de Cr�dit pour la Reconstruction
LVIA	Communaut� La�cs Volontaires Organisme International de Coop�ration
MDIA	Minist�re du D�veloppement Industriel et de l'Artisanat
MDR	Minist�re du D�veloppement Rural
MDS	Minist�re du D�veloppement Social
MFC	Mission Fran�aise de Coop�ration
MFR	Maisons Familiales Rurales
MPC	Minist�re du Plan et de la Coop�ration
NCNW	National Council of Negro Women
NGLS	Non Governmental Liaison Service
OCAM	Organisation Comaune Africaine Malgache et Mauricienne
OEFI	Overseas Education Fund International
OG	Organisation/Organisme Gouvernemental(e)
OI	Organisation/Organisme International(e)
OIG	Organisation/Organisme Inter-Gouvernemental(e)
ONG	Organisation/Organisme Non-Gouvernemental(e)
ORT	Organisation - Reconstruction - Travail
PDCL	Projet pour le D�veloppement des Collectivit�s Locales
PDO	Project Development Office Bureau D�veloppement Projets
PIP	Projet Int�gr� de Podor
PNUD	Programme des Nations Unies pour le D�veloppement
PPPR	Projet "Petits Projets Ruraux"
SAED	Soci�t� d'Am�nagement et d'Exploitation des Terres du Delta
SBC	Southern Baptist Convention
SED	Secr�tariat d'Etat � la Decentralisation
6S	Se Servir de la Saison S�che en Savane et au Sahel
SODEVA	Soci�t� de D�veloppement et de Vulgarisation agricole
SOE	Service Occum�nique d'Entraide
SOMIVAC	Soci�t� de Mise en Valeur Agricole de la Casamance
TDHF	Terre des Hommes France
TDHL	Terre des Hommes Lausanne
UCJGS	Union Chr�tienne des Jeunes Gens du S�n�gal
UGTSF	Union G�n�rale des Travailleurs S�n�galais en France
UIPE	Union Internationale de Protection de l'Enfance
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	United States Agency for International Development
UTC	Unit� Technique de Coop�ration
WRI	World Relief International
WVI	World Vision International
YMCA	Young Men's Christian Association

Parité des monnaies utilisées dans le texte par rapport au FCFA à la date du 1 juin 1985 :

1 \$ US	=	440 FCFA
1 \$ Canadien	=	320 FCFA
1 Deutche Mark	=	145 FCFA
1 Franc Français	=	50 FCFA

DESCRIPTION DES ORGANISMES

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT NATUREL D'UNE ARCHITECTURE
ET D'UN URBANISME AFRICAINS (ADAUA)

ADRESSE :

Siège : Ouagadougou, Tél. 332170, B.P. 648, Telex : 5276 UV
Bureau local : 72 Boulevard de la République, 8ème étage, App. 81,
Dakar
B.P. : 3301
Téléphone : 22.30.93

HISTORIQUE :

ADAUA a été créée en Suisse en 1975 par des Africains et des Européens.
Elle s'est installée au Sénégal en 1980.

BUTS ET OBJECTIFS :

ADAUA vise comme but :

1. Rénovation de l'architecture africaine par l'amélioration des matériaux locaux et l'utilisation des techniques transmissibles pour une meilleure intégration de l'architecture.
2. Recherche d'un habitat adapté au mode de vie africaine.
3. Promotion des matériaux locaux par une technologie simple et transmissible.
4. Préparation des hommes à ces tâches (former des maçons et des ouvriers qualifiés du bâtiment et appuyer ou créer des coopératives du bâtiment).
5. Création de micro-industries ou manufactures artisanales :
 - briqueterie
 - chaulage
 - plâtrage

CLASSIFICATION :

ADAUA est une association panafricaine, non gouvernementale, sans but lucratif.
Les projets sont financés par :

- a. les contributions volontaires des organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales (ONGI) : du Canada, de Suisse, d'Allemagne Fédérale, de Hollande, de France, de Belgique.
- b. La participation non remboursable des Etats aux budgets d'habitats populaires à caractère social.
- c. Le financement de projets à caractère social dans le cadre des contrats conclus avec les états ou des organisations internationales

DOMAINES D'INTERVENTION :

L'ADAUA intervient dans les secteurs ci-après :

1. Principalement dans la construction
2. Equipement des forages et des puits en éoliennes et pompes manuelles pour faciliter l'exhaure comme c'est le cas dans la région de Thiès à Mont-Rolland.
3. En favorisant l'élevage de rapport.
4. En apportant un appui technique et financier aux catégories à faible revenu pour la construction de leurs logements en matériaux locaux dans le cadre de l'habitat populaire.
5. En construisant des édifices communautaires, écoles; écoles coraniques, mosquées, dispensaires et centres artisanaux.

CIBLES :

ADAUA s'intéresse aux groupements d'individus : femmes, hommes, jeunes.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

ADAUA intervient dans toutes les zones : rurales et urbaines.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Les renseignements concernant le montant des financements peuvent être fournis par le Secrétariat Général de l'Association à Ouagadougou.

PROCEDURE D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Les groupements intéressés par un appui de l'ADAUA peuvent prendre contact avec le Bureau de Dakar qui transmettra la demande d'appui au Secrétariat Général.

CONDITIONS :

Les financements sont en dons non liés. L'utilisation des fonds sans restriction se fait au bénéfice des projets pour lesquels ils ont été obtenus. Les gouvernements des pays bénéficiaires prennent en principe la charge de 30 à 50% de l'enveloppe de chaque projet. La comptabilité de l'Association est à partie double inspirée du Plan Comptable de l'OCAM.

SUIVI :

Le suivi s'effectue par des visites périodiques des représentants des bailleurs de fonds sur les chantiers qu'ils ont financés. L'ADAUA de son côté, établit au fur et à mesure des travaux, les situations des réalisations faites qui sont envoyées aux bailleurs.

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

L'ADAUA a déjà créé un atelier dit "Atelier Sud" à Thiès qui fabrique des presses de briques et effectue le montage de pompe éolienne et de pompe à bras.

L'ADAUA est également en train d'exécuter des projets :

- a) projet intégré de Mont-Roland qui est un centre d'activités multiples : fours à chaux, fours à pain, maraîchage, poterie, grenier en terre....
- b) projet d'habitat du quartier de Guet Ndar qui vise à décongestionner un quartier surpeuplé grâce à la construction d'un nouveau sur la langue de Barbarie et la restructuration de l'ancien.

SERVICE INTERNATIONAL D'APPUI A LA FORMATION ET
AUX TECHNOLOGIES EN AFRIQUE DE L'OUEST/SAHEL (AFOTEC)

ADRESSE :

Bureau local : Villa 8297, SICAP Sacré Coeur I, Dakar
Zone d'action : Afrique de l'Ouest/Sahel
Zone d'intervention actuelle : Mali, Burkina Fasso
B.P. :
Téléphone : 22.35.98
Telex : 671 Public SG

HISTORIQUE :

AFOTEC a été fondé au Sénégal le 23 septembre 1983 par un groupe d'africains, cadres et animateurs travaillant tous sur le terrain avec des groupements paysans depuis 10 à 20 ans.

BUTS ET OBJECTIFS :

AFOTEC vise à renforcer la capacité des groupements à réaliser par eux-mêmes leurs projets. En exploitant essentiellement et d'abord les matériaux locaux, les ressources humaines et la créativité locales.

CLASSIFICATION :

AFOTEC est une ONG internationale donnant un appui en formation, informations, conseils et services divers aux groupements paysans.

DOMAINES D'INTERVENTION :

L'apport spécifique de l'AFOTEC se fait par la formation et la réflexion pour maîtriser la situation et, en particulier, les problèmes techniques, organisationnels, de gestion et culturels du changement. Elle se fait surtout en sessions de formation locales et/ou à l'étranger, pour tout le groupe ou pour un ou des représentants sélectionnés par tous les membres.

CIBLES :

Les principales cibles sont les groupements paysans femmes, hommes, jeunes.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

AFOTEC intervient surtout en milieu rural et péri-urbain. Les régions de Thiès, Ziguinchor, Tambacounda, Kolda, Fatick et Kaolack ont déjà bénéficié de l'appui de l'AFOTEC.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

AFOTEC ne dispose pas de fonds ni de projets propres. Ses programmes sont financés par des apports très substantiels des groupements eux-mêmes et par des sources extérieures. Par exemple, sur les 230 millions de budget de l'année 84, plus de 184 millions ont été apportés par les groupements de différentes manières, soit les 4/5. Ce budget annuel basé sur les besoins en formation exprimés par les groupements fait d'AFOTEC un relais pour la recherche de financement dans les cas où les groupements ne peuvent assurer la prise en charge totale. Une grande partie de ce budget a été utilisé au Sénégal.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Les groupes désirant bénéficier de l'appui de l'AFOTEC doivent écrire et exposer leur problème au secrétariat général. Le secrétariat exécutif, une fois saisi, se rend sur place pour mener une réflexion commune avec le groupe afin d'identifier leurs possibilités face aux problèmes posés et déterminer les besoins extérieurs à rechercher dans leur environnement immédiat et/ou ailleurs. Le financement du projet a lieu quelques jours à 8 mois après décision finale prise en commun par le groupement intéressé et AFOTEC.

CONDITIONS :

Les financements sont des subventions. Une contrepartie (composée des divers services, compétences locales, matériaux locaux...) peut constituer jusqu'à 4/5 du financement mais la condition la plus essentielle pour l'AFOTEC est que les bénéficiaires aient déjà fait la preuve de leur propre effort et acceptent une réflexion commune. En effet, AFOTEC ne saurait apporter une solution toute faite au groupe.

SUIVI :

Les sessions de formation sont évaluées par les membres des groupements eux-mêmes avec la participation des compétences extérieures. Cette évaluation formative peut être suivie d'un recyclage. Les évaluations sont résumées sous forme de documents. Un suivi est effectué par les formateurs sous forme d'une visite de quelques jours au sein du groupement. Les bénéficiaires d'une formation sont encouragés à mettre leurs compétences à la disposition d'autres groupements.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Le secrétariat exécutif sis à Sacré Coeur I est la source d'information supplémentaire.

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

En réponse aux nombreuses demandes d'approvisionnement en eau potable l'AFOTEC a développé un programme de formation en assainissement centré sur la confection et l'utilisation d'une pompe manuelle (matériaux locaux, coût de revient maximum 15.000 FCFA). L'AFOTEC collabore beaucoup avec "Six 6".

COMMENTAIRES :

AFOTEC pense qu'une insertion plus grande des cadres africains dans le circuit des ONG serait de nature à rentabiliser le dynamisme et la mobilisation des paysans, permettre une meilleure identification des besoins des populations, et, par conséquent, déboucher sur des programmes de formation plus adéquats. AFOTEC pense également "que les méthodes de financement existant actuellement ne sont nullement favorables au développement du dynamisme et de la créativité des groupements et dans bien des cas les freinent ou les désorganisent. Les organismes de financement désireux de soutenir les actions des populations organisées doivent fournir de gros efforts d'adaptation pour être efficaces".

AFRICARE

ADRESSE :

Siège : 1601 Connecticut Ave., N.W., Washington, D.C. 20009, USA
 Bureau local : Ave. Bourguiba, Castors, Dakar
 B.P. 2272
 Téléphone : 22.76.64
 Telex : Public 671

HISTORIQUE :

AFRICARE qui signifie "prendre soins de l'Afrique" a été créé dans les années 70 par des africains et des américains noirs, parmi lesquels C. Payne Lucas, ancien directeur associé du Corps de la Paix à Washington. Installé au Sénégal depuis 1976, AFRICARE compte 11 bureaux et a des programmes dans plus de 20 pays africains.

BUTS ET OBJECTIFS :

AFRICARE vise l'amélioration de la qualité de la vie, en essayant de participer à la satisfaction de certains besoins fondamentaux en milieu rural, en développant les ressources hydrauliques, la production agricole et les services de santé.

CLASSIFICATION :

AFRICARE est une ONG à but non lucratif. Son appui aux populations se fait sous forme de financement de projet.

DOMAINES D'INTERVENTION :

AFRICARE intervient dans tous domaines pouvant générer des revenus pour les ruraux ou augmenter leurs productions vivrières : maraîchage, élevage, hydraulique.... Les domaines socio-éducatifs aussi intéressent AFRICARE qui peut appuyer des actions d'alphabétisation et de santé.

CIBLES :

AFRICARE peut travailler avec toutes les catégories de population, jeunes, adultes, femmes, mais il faut que ces personnes soient déjà organisées en groupement. Les personnes seules ne peuvent pas être bénéficiaires de l'appui d'AFRICARE.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

AFRICARE peut intervenir dans toutes les régions du Sénégal, mais seulement dans la partie rurale de ces régions. Le monde urbain ne peut pas bénéficier de l'appui d'AFRICARE.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Le montant des projets que AFRICARE finance varie beaucoup ; il se situe entre 50.000 FCFA et 3 milliards. Il est difficile de déterminer l'enveloppe disponible annuellement pour financer les projets puisque AFRICARE ne reçoit pas une délégation budgétaire. Il propose les projets qu'on lui soumet à son siège à Washington qui octroie le financement. On peut cependant affirmer que tous les projets jugés bons par le bureau régional de Dakar ont été financés. En 1984 AFRICARE a financé des projets au Sénégal pour un montant de 200 millions.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

AFRICARE peut être contacté directement ou par lettre. Si l'idée du projet s'inscrit dans les buts visés par AFRICARE, celui-ci entame alors le processus de finalisation du projet à savoir, une ou des visites sur le terrain pour, entre autres, vérifier si :

- le besoin exprimé est réellement ressenti par tous
- une solution locale ne peut pas être apportée aux problèmes
- l'accord des techniciens représentant localement le ou les ministères susceptibles d'être impliqués dans le projet (il s'agit souvent des techniciens du CER).

La rédaction de la requête finale suit immédiatement la visite du terrain. Le document de projet est ensuite envoyé à Washington pour accord. Suivant la nature du projet (montant, durée), le délai entre la présentation du projet et son financement varie de 8 heures à 2 ans.

CONDITIONS :

Les fonds que verse AFRICARE aux projets sont des subventions. Cependant la création d'un compte d'amortissement est très suggérée aux bénéficiaires. Une contrepartie est exigée aux populations mais sa nature et sa quantité sont déterminées durant les phases de finalisation. AFRICARE n'étant pas un organisme d'appui technique, la partie encadrement est toujours à la charge de l'état à travers ses structures décentralisées. AFRICARE peut des fois intervenir par le biais d'un autre ONG ou un OG ; en ce moment il adopte le système comptable du partenaire mais ses fonds restent toujours des subventions.

Exemple : Quand le GOPEC finance un projet sur fonds d'AFRICARE des remboursements sont demandés aux populations suivant le système comptable du GOPEC, mais ces fonds de remboursement ne sont pas rétrocédés à AFRICARE.

SUIVI :

Comme il a été déjà précisé, les services techniques locaux sont les responsables de l'encadrement des projets. Par conséquent, ils assurent toutes les tâches de suivi. AFRICARE facilite cependant cette opération en prévoyant pour chaque projet des sommes d'argent nécessaire pour couvrir les frais de suivi. Des rapports techniques et financiers sont demandés aux services chargés de l'encadrement. L'équipe de AFRICARE effectuent une à 3 visites au niveau des projets pour se rendre compte directement de leur état d'exécution. Un rapport trimestriel sur les projets est régulièrement fait par AFRICARE pour son siège à Washington. AFRICARE assure enfin l'évaluation des projets qu'il finance.

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

AFRICARE est en train d'étudier les possibilités d'appuyer les Groupements d'Intérêt Economique (G.I.E.).

COMMENTAIRES :

L'action de AFRICARE est appelée à se développer dans les prochaines années. Des bureaux sont prévus dans quelques chefs lieux de région du Sénégal pour davantage s'approcher des ruraux afin de mieux appuyer leurs actions de développement. Cet organisme comme beaucoup d'autres privilégie les groupements ayant déjà tenté quelques actions pour résoudre leurs problèmes.

AMBASSADE D'ALLEMAGNE - SECTEUR COMMERCIAL

ADRESSE :

Bureau local : 43, Avenue Albert Sarraut, 1er étage, Dakar
Téléphone : 22.48.84 - 22.25.19

HISTORIQUE :

La RFA (République Fédérale d'Allemagne) entretient depuis très longtemps des relations de coopération avec le Sénégal. Cette coopération technique et financière se fait de trois façons :

- 1) par le biais d'organismes étatiques qui sont les relais entre le Gouvernement Allemand et les gouvernements des Etats en développement. Les trois principaux organismes d'Etat sont :
 - la GTZ (société allemande pour la coopération technique). Elle a pour mission de mettre gratuitement à la disposition des pays en développement les techniques et connaissances par le biais de spécialistes.
 - La KfW (institut de crédit pour la reconstruction). Elle a pour mission le financement de projets de développement et le contrôle de la gestion des fonds qu'elle verse à ces projets.
 - La DEG, elle encourage des investissements allemands dans les PVD (pays en voie de développement) en participant à la création d'entreprises avec les nationaux comme partenaires.
- 2) par le biais des ONG : qui sont assez nombreuses au Sénégal et participent au développement dans divers secteurs. Les plus connues sont DW (Deutsche Welthungerhilfe), DAHW (Deutsches Auss!tztigen Hilfswerk), BFD (Brot für die Welt), DV (Dienste in Übersee), Fondation Frederick Ebert, EIRENE, Misereor, DSE, et CDG.
- 3) par le biais de l'Ambassade, qui dispose au sein de la division commerciale, d'un fonds d'aide pour les petits projets. Dans ce chapitre nous parlerons précisément de ce fonds qui est directement accessible aux groupements villageois.

BUTS ET OBJECTIFS :

La Coopération Allemande a pour but d'améliorer les conditions de vie économiques et sociales des populations.

CLASSIFICATION :

L'Ambassade, à travers sa division commerciale, donne une assistance financière.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Le fonds intervient dans tous les domaines qui intéressent les demandeurs : agriculture, pêche, artisanat, hydraulique, foresterie, éducation, santé...

CIBLES :

Les cibles visées par le fonds sont les entités : groupement, association, village, et non les personnes seules isolées.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Tous les milieux peuvent bénéficier du fonds de l'Ambassade - ruraux comme urbains.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Le fonds de l'Ambassade est de 9 millions CFA par an. Le montant des projets à proposer doit être voisin de 1 million afin que le plus grand nombre de groupes puissent en bénéficier.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

La procédure est très simplifiée pour rendre le fonds très opérationnel. Les groupes intéressés peuvent prendre contact avec la section commerciale de l'Ambassade par lettre ou directement pour exprimer l'idée du projet. Si le projet est conforme aux orientations du fonds et si l'agrément des autorités sénégalaises est acquis (CER, MDS), le projet est accepté et le financement peut avoir lieu dans un délai de 4 semaines.

CONDITIONS :

Les fonds sont des subventions, la contrepartie exigée est la réalisation par les populations de tous les travaux qui ne sont pas spécialisés.

SUIVI :

Des missions de contrôle de l'état d'exécution et de l'impact des projets sont effectuées par le responsable du fonds. Des rapports d'activités et de situation financière sont demandés aux bénéficiaires.

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

Les sources d'assistance citées plus haut (KFW, GTZ, DEG) traitent avec les gouvernements ; il est donc quasiment impossible aux groupements de rentrer directement en contact avec elles. Cependant, des projets exprimés par les groupements peuvent être transmis à ces sources par le canal des ministères. Quant aux ONG allemandes, elles sont totalement indépendantes de l'Ambassade ainsi, il n'est pas recommandé de solliciter leur intervention en passant par le canal de l'Ambassade. Enfin le fonds de l'Ambassade est mis en place le 1er octobre de chaque année.

COMMENTAIRES :

Ce fonds malgré son faible montant n'est jamais complètement utilisé. En effet, les projets envoyés à l'Ambassade sont pour la plupart que des idées émanant de personne isolée et non de groupement ou de village. Ou encore les projets présentés sont mal conçus (objectif non précisé, contrepartie non indiquée), ou les demandes ne sont pas conformes avec l'orientation du fonds (demande d'achat de véhicule...) ou ne sont pas agréées par les autorités.

ASSOCIATION FRANCAISE DES VOLONTAIRES DU PROGRES (AFVP)

ADRESSE :

Siège : Paris, France
 Bureau local : Canal IV x Ouakam, Dakar : Direction Régionale
 B.P. : 1010
 Téléphone : 23.03.80

HISTORIQUE :

L'AFVP a été fondée en 1963 en France. Elle est établie depuis 1971 au Sénégal avec la signature d'un protocole d'accord avec le Ministère du Plan et de la Coopération.

BUTS ET OBJECTIFS :

L'AFVP recherche l'autonomie maximale des bénéficiaires dans le cadre du partenariat. Le partenariat est perçu dans le sens d'une concertation dans la conception et/ou l'appréciation des objectifs et des moyens d'un projet ou programme avec les bénéficiaires et avec les autorités administratives tant nationales que locales.

CLASSIFICATION :

L'AFVP est une ONG française d'assistance technique et matérielle dans le cadre d'opérations de développement. L'assistance technique est assurée par un réseau de volontaires qui offrent un appui en organisation et une compétence dans certaines techniques.

DOMAINES D'INTERVENTION :

L'AFVP intervient dans les domaines suivants : santé (soins de santé primaire), hydraulique (puits, retenues d'eau, barrages anti-sels), l'action sociale en milieu urbain (Foyer Clair Logis à Thiès et à Kaolack), et "l'Appui Technique aux Groupements Villageois". Le système d'intervention de l'AFVP met l'accent sur le partenariat et le co-développement.

CIBLES :

Les catégories bénéficiaires sont les groupements (hommes, femmes, jeunes), les villages et les communautés rurales. L'AFVP mène aussi des actions d'appui aux communautés rurales, aux CER et à des organismes gouvernementaux.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

L'AFVP intervient sur tout le territoire national en privilégiant les zones rurales.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

L'Association Française des Volontaires du Progrès met beaucoup l'accent sur les motivations et les capacités d'organisation du sollicitant. Elle dispose d'un budget de fonctionnement interne pour 30 implantations représentant environ 65 volontaires. L'Association Française des Volontaires du Progrès n'est pas un organisme bailleur de fonds mais peut se proposer de rechercher des financements extérieurs pour des opérations de développement. La fourchette de financement va de 50.000 à 500.000 FCFA pour des actions d'appui ponctuel, de 1 à 3 millions pour les micro-réalisations et de 10 à 150 millions pour des programmes pluri-annuels.

Le délai entre la demande et l'obtention du financement varie de 1 à 8 mois selon l'importance du projet.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

La procédure d'acquisition du financement consiste à : contacter le Délégué Régional de l'AFVP ou les volontaires dans leur implantation pour exprimer l'idée du projet. Une mission de pré-étude est effectuée sur le terrain. Un document de projet est élaboré conjointement avec les participants au projet. Les recherches de financement peuvent s'effectuer conjointement.

CONDITIONS :

Ces financements sont, "le plus souvent", des subventions à fonds perdus. Pour les projets d'infrastructure, la contrepartie est composée de main-d'oeuvre ("investissement humain") et de matériaux locaux. Un accent particulier est mis sur la capacité de renouvellement des infrastructures et d'autonomie future du groupement (entretien, amortissements). Le schéma financier décrit dans la demande est à respecter.

SUIVI :

Le suivi est rapproché. Il est assuré par le volontaire. La communauté bénéficiaire gère le projet et fait un rapport sur l'utilisation des fonds. L'évaluation est faite par la Délégation Régionale de l'AFVP à deux niveaux : (a) le poste du VP (volontaire) ; (b) le projet ou programme. Il faut noter cet accent particulier mis sur la participation effective des volontaires, des groupements et des bailleurs de fonds dans le suivi et la réactualisation des objectifs.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Dans la Délégation Régionale, il existe des documents techniques qui peuvent être consultés sur place.

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

L'AFVP a des implantations dans les 10 régions du Sénégal.

COMMENTAIRES :

L'AFVP souhaite plus d'harmonisation de l'action des ONG de tout type. La stratégie de l'AFVP est d'insérer ses actions dans la politique locale de développement, et d'avoir comme principaux collaborateurs les instances et services locaux.

AMBASSADE DE BELGIQUE : SECTION DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

ADRESSE :

Ambassade de Belgique
Route de la Petite Corniche Est
Dakar
B.P. : 524
Téléphone : 21.25.24 - 21.40.27 - 22.47.20

HISTORIQUE :

Relevant à Bruxelles de l'Administration Générale de la Coopération au Développement (AGCD) du Secrétariat d'Etat à la Coopération, la Section Coopération au Développement est devenue opérationnelle depuis 1970 au Sénégal.

BUTS ET OBJECTIFS :

En plus de la coopération multilatérale et bilatérale, la Section de Coopération au Développement finance à 75% les projets présentés par des ONG Belges.

CLASSIFICATION :

L'AGCD est une administration du Gouvernement Belge pour la coopération financière, technique et matérielle.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Les domaines d'intervention sont : l'agriculture, la santé, l'enseignement supérieur, l'environnement, la recherche, l'histoire, l'archéologie, l'arboriculture fruitière, l'horticulture, l'hydraulique, l'urbanisme et l'équipement. La commission mixte de coopération belgo-sénégalaise a décidé en mars 1985 de donner priorité au développement rural. L'enseignement était jusque là le domaine privilégié. La coopération belge est réticente à prendre en charge les coûts de construction et des frais d'administration. La fourniture de véhicule est souvent prévue pour les projets où travaillent des coopérants belges. Ce véhicule peut être utilisé par l'homologue sénégalais dans le cadre du service.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Les interventions sont localisées dans les régions de : Dakar, Thiès, Kaolack, Fatick, Ziguinchor et Saint-Louis. Les zones rurales sont dorénavant privilégiées.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Malgré le manque d'informations précises, une enveloppe de 38 millions de francs CFA serait le plafond de financement annuel pouvant être mis à la disposition d'une ONG belge.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Un groupement intéressé par un financement prend contact avec une ONG belge avec qui, il élabore un document de projet. Ce dossier est ensuite soumis à l'AGCD pour financement. Le délai entre la demande et l'acquisition du financement est de 4 à 5 mois.

CONDITIONS :

Les financements sont des subventions à fonds perdus. La contrepartie exigée se compose de main-d'oeuvre et matériaux locaux pour des ONG, mais le Gouvernement sénégalais fournit des contreparties sous forme de logements, infrastructures, bureaux, traitement d'homologues.

SUIVI :

Le suivi et l'évaluation diffèrent selon les pratiques des ONG belges concernées.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Les sources d'informations supplémentaires sont :

- les coopérants belges dans leur projet
- le Ministère Belge de la Coopération à Bruxelles
- l'Ambassade du Sénégal à Bruxelles
- une liste d'ONG agréées peut être obtenue à l'Ambassade de Belgique à Dakar. Une dizaine d'entre elles interviennent déjà au Sénégal.

CARITAS SENEGALADRESSE :

Bureau local : Km 11, Route de Rufisque
 B.P. : 439
 Téléphone : 34.00.20 - 34.05.28
 Telex : 285 CARITAS SG

HISTORIQUE :

CARITAS Sénégal - Secours Catholique du Sénégal est une association régie par la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et par décret du 16 août 1901 pris pour son application. C'est une organisation non gouvernementale à but non lucratif et reconnue d'utilité publique par décret N°. 66-877 du 10 novembre 1966. Ces statuts ont fait l'objet du récépissé de déclaration N°. 1786 M.INT-A-M.A du 5 avril 1963.

Le Secours Catholique existait depuis les années 47 et dépendait des Institutions Françaises en 1947 avant les Indépendances du groupe des colonies de l'ex-A.O.F.

BUTS ET OBJECTIFS :

CARITAS Sénégal est un organisme caritatif, membre de Caritas Internationalis au niveau mondial.

Elle a pour objet le rayonnement de la charité chrétienne et à ce titre est la disposition de l'Eglise locale pour la pastorale sociale.

Son objectif principal est l'aide et la solidarité envers les nécessiteux.

Avec la persistance de la sécheresse, CARITAS Sénégal veut contribuer à l'effort national de réhabilitation et de développement pour et par l'autopromotion des populations, rurales notamment.

CLASSIFICATION ET DOMAINES D'INTERVENTION :

- Secours aux nécessiteux (vivres, soins médicaux) partant des cas de sinistres et de calamités ponctuels, ou actions continues de soulagement en faveur d'une population donnée.
- Assurer l'approvisionnement régulier et suffisant en eau (forages, fonçage de puits, installations de pompes, constructions barrages, digues, cuvettes, etc...).
- Formation jeunes ruraux en technique agricole, en élevage, en mécanique.
- Animation rurale et la promotion féminine des populations villageoises.
- Maintenance des équipements d'exhaure, formation du personnel parmi les groupements villageois.
- Intervention dans les domaines de la gestion des points d'eau - de l'aviculture, du maraîchage, du crédit agricole, de la santé (pharmacie villageoise) etc...

CIBLES :

CARITAS Sénégal, ainsi que les Caritas Diocésaines sont au service de toutes les populations sénégalaises qui la sollicitent ou qui se trouveraient dans le besoin.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

CARITAS Sénégal a une vocation nationale, sur l'ensemble du territoire sénégalais. Cependant, les Caritas Diocésaines, occupent des aires spécifiques :

CARITAS SENEGAL

CARITAS DAKAR - Région du Cap Vert, département de Mbour (région de Thiès) et

une partie du département de Fatick (région de Fatick arrondissements de Tattaguine et de Fimela).

CARITAS THIES - Région de Thiès et de Diourbel (moins département de Mbour).

CARITAS SAINT LOUIS - Région de Saint Louis et de Louga

CARITAS KAOLACK - Région de Kaolack, région de Fatick.

CARITAS ZIGUINCHOR - Région de Ziguinchor et de Kolda

CARITAS TAMBACOUNDA - Région de Tambacounda.

Chaque Caritas diocésaine est dépendante de son Evêque. Elles sont surtout spécialisées dans les secours d'urgence et les petits projets de développement, et couvrent tout le territoire national. CARITAS Sénégal assurant la coordination en plus de ses structures et actions spécifiques.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

A compléter après évaluation des programmes par Diocèse (6) en plus des financements de la CARITAS Nationale.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

CARITAS Sénégal au terme de ses statuts vit d'abord de par les cotisations de ses membres, de dons et legs. Elle négocie des programmes en "joint venture", ou en financement extérieur unique avec les Caritas Soeurs des autres pays du monde ; elle utilise des fonds de l'aide bilatérale ou d'ONG étrangères, enfin, elle bénéficie d'exonérations de la part de l'Etat pour faciliter son action. Suivant Convention passée avec le Gouvernement du Sénégal en date du 11 février 1974.

CONDITIONS :

Les critères de réalisations de projets sont d'abord la participation des intéressés (participation ou contributions locales).

SUIVI :

Les projets sont assistés techniquement jusqu'à l'autonomie après une évaluation efficiente.

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

CARITAS Sénégal dispose d'un Service Secours d'Urgence (avec des aires de stockage), d'une équipe de forage, d'une structure de formation (2 centres de formation agricole), un centre de formation mécanique, d'un important programme de développement intégré (dans les départements de Mbour et de Fatick).

Structuration CARITAS NATIONALE

- Episcopat
- Conseil d'Administration
- Secrétariat Général (Administration - Finances)
- Secours d'Urgence (aires de stockage)
- Service Hydraulique (forages)
- Service Formation, Animation : Centre Formation Agricole
Centre Formation Mécanique
Centre Formation Féminine
- Structure intervention expérimentale de développement intégré (P.H.A.).

COMMENTAIRES :

Vu la persistance de la sécheresse et de ses conséquences de plus en plus graves, nécessités suivantes se font sentir :

- des projets viables et rentables à plus ou moins brève échéance ;

- des projets chiffrés pour financements (dossiers ad hoc) ;
- une plus grande confiance entre les donateurs et les pays assistés, pour la coopération de leurs actions de développement ;
- il n'y a de vrai développement qu'à la condition qu'il se fasse à tous les niveaux de l'existence humaine, individuelle et collective, partant d'un développement de tout l'homme au plan physique aussi bien que culturel, spirituel et social. C'est-à-dire, profitable également aux jeunes, aux personnes âgées, aux petits travailleurs (artisans et forgerons), aux cadres ou groupements producteurs, comme à tout le village, de l'encadré comme à l'encadreur.

CATHOLIC RELIEF SERVICES (CRS)UNITED STATES CATHOLIC CONFERENCE (USCC)ADRESSE :

Siège : New York, USA
 Bureau local : 140 rue Blanchot
 B.P. : 216
 Téléphone : 21.46.21 - 22.22.75
 Telex : 570 SG NADRA

HISTORIQUE :

Le CRS a été fondé en 1917 par les évêques américains. Il a été réorganisé en 1943 pour aider à la reconstruction de l'Europe ravagée par la 2ème Guerre Mondiale. Le CRS travaille depuis 1961 au Sénégal après la signature d'une convention d'établissement. Le bureau de Dakar supervise également les activités en Guinée Bissau et Cap-Vert.

BUTS ET OBJECTIFS :

Le CRS apporte une aide humanitaire dans l'optique de l'oecuménisme. A travers les PPNS et des projets de développement, le CRS cherche l'amélioration de la situation nutritionnelle et sanitaire de la mère, de l'enfant et des populations en général.

CLASSIFICATION :

Le CRS est une organisation non gouvernementale internationale d'appui financier, technique et matériel.

DOMAINES D'INTERVENTION :

CRS intervient dans les secteurs de santé (PPNS), agriculture vivrière (maraîchage, silos de stockage de graines), pêche, formation (alphabétisation, techniques de gestion), et les aides d'urgence. CRS fait des constructions et finance des équipements en matériels, véhicules. Il paie des salaires à des techniciens locaux. Dans ses interventions, le CRS privilégie la collaboration et le renforcement des structures locales en passant par elles : groupements, ONG locales, communautés, services d'encadrement.

CIBLES :

Les principales cibles du CRS sont les enfants de moins de 5 ans, les mères, les femmes enceintes. Le CRS tente de les atteindre plus efficacement par le biais des groupements, associations et ONG locales

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Le CRS intervient dans toutes les régions du Sénégal en favorisant les zones les plus touchées par la sécheresse (Diourbel, Louga). Les zones rurales reçoivent plus de 80% de l'appui du CRS.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Au Sénégal le CRS met en oeuvre chaque année un programme de 10 millions de dollars. Ce montant peut augmenter avec les aides d'urgence. En 1984, le CRS a financé 30 projets. Il existe en outre un fonds pour les micro-réalisations qui peut atteindre 15.000 dollars par an ; il sert à financer les petits projets de 25.000 à 1.000.000 FCFA.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Les procédures d'acquisition des fonds sont les suivantes :

- faire une demande écrite et remplir un questionnaire
- fournir des factures proforma et des devis
- recevoir une visite de CRS dans le site du projet pour vérifier la faisabilité, les prix, l'information de la communauté...
- être reconnue légalement pour une association
- avoir l'agrément du CER, du Sous-Préfet.

Les fonds peuvent être disponibles dans une fourchette de quelques jours à 3 mois.

CONDITIONS :

Les financements du CRS sont des subventions. La contrepartie exigée est composée de travail, matériaux et divers services locaux. La comptabilité doit être méthodique.

SUIVI :

Le suivi est assuré sous forme de :

- visites de l'encadrement technique du CRS
- rapports périodiques, techniques et financiers demandés aux bénéficiaires.

Les évaluations sont faites par des agents du CRS à Dakar et des experts envoyés par le siège.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Le bureau CRS du Sénégal publie un rapport annuel.

Il dispose également d'un document analytique sur le travail des ONG au Sénégal.

Catholic Relief Services
B.P. 216
DAKAR

Réservé au CRS
Projet no Sénégal

FORMULE DE DEMANDE DE SUBVENTION

1. Nom de l'organisme déposant la demande :

Adresse:

B.P.:

Tél:

Département:

1. a) Titre du projet:

b) But du projet:

2. Explication si ce projet fait partie d'un programme de développement socio-économique plus important:

4. Date, Montant et référence de la dernière subvention:

5. Montant de la subvention demandée (CFA)

6. Situation géographique de la région où se déroule le projet:

7. Description générale de la situation sociale et économique de la région:

- 2 -

8. Description du projet:a) Justification :b) Objectifs du projet et les effets escomptés a long et a court terme:c) Details techniques sur l'exécution du projet:

- 3 -

9. Participation financières :Description des contributions au projet :

(s'assurer que toute sorte de participation locale soit mentionnée, sous ce chapitre cela suppose une évaluation en francs CFA des heures de travail, du terrain utilisé des transports des matériaux, de la supervision, etc..., ou tout autre apport au projet dans le passé, le présent ou le futur.)

<u>Proposée ou approuvée (préciser)</u>	<u>Description et valeur en argent, matériel, terrain, main-d'oeuvre, autres)</u>	<u>valeur totale de la contribution</u>
---	---	---

a) Village ou
collectivité
(préciser)

b) Gouvernement
national
(préciser)

c) Service technique
gouvernemental

d) Gouvernement
National
(préciser)

e) Autre organisme
(préciser)

f) Montant demande
à CRS

Valeur totale estimée du projet

=====

- 4 -

10. Devis estimatif du matériel pour lequel la subvention est demandée :

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix total</u>	<u>Fournisseur</u>
--------------------	-----------------	----------------------	-------------------	--------------------

11. Mode d'utilisation d'un eventual avantage financier résultant du projet:

12. Continuation du projet (expliquer comment les outils, appareils, ect..., seront maintenus en bon état de fonctionnement, et qui prendra en charge les frais de réparation, de renouvellement, ect...)

13. Nom, Titre et adresse du responsable légal du projet :

14. Nom et adresse du responsable de l'exécution du projet:

Projet soumis par

Signature et cachet

autorisé par

Signature et cachet

autorisé par le CRS

Signature et cachet

(d'autres documents peuvent être joints en annexes à ce formulaire)

GENTRE CANADIEN D'ETUDES ET DE COOPERATION INTERNATIONALE
(CECI)

ADRESSE :

Siège : Montréal, Canada
Bureau local : 123 rue Carnot, Dakar
Téléphone : 22.02.28
B.P. : 6112

HISTORIQUE :

Créé en 1958, le CECI est aujourd'hui présent dans plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud. Installé au Sénégal depuis 1984 le bureau régional du CECI à Dakar couvre aussi la Mauritanie, la Gambie, la Guinée Bissau, le Cap-Vert et la République de Guinée.

BUTS ET OBJECTIFS :

Le CECI est un organisme privé de coopération internationale qui participe aux activités de développement dans les pays du tiers monde. Son action se caractérise par l'envoi de coopérants pour appuyer la réalisation de projets visant explicitement à permettre aux populations rurales d'augmenter la productivité agricole et d'assurer leur mieux être. En outre, le CECI s'assigne comme objectif de poursuivre la recherche sur les mécanismes du développement.

CLASSIFICATION :

Le CECI est un organisme non gouvernemental. Son intervention se situe à trois niveaux :

- 1) Exécution de projets :
Le CECI développe des projets multisectoriels de développement en milieu rural. Ces projets sont financés ordinairement par l'ACDI.
- 2) Assistance technique :
Un programme d'envoi de volontaires permet au CECI d'apporter une aide technique aux projets. Ces volontaires dont la moyenne d'âge est d'une trentaine d'années ont tous une certaine expérience professionnelle et des qualifications techniques qui leur permettent une participation efficace dans l'exécution des projets. Le CECI appuie financièrement l'action de ses coopérants.
- 3) Consultants :
Les cadres du CECI ayant un haut niveau de qualification peuvent être utilisés comme consultants pour mener des études dans divers domaines du développement. Ces services malgré le niveau élevé des consultants, coûtent peu par rapport aux prestations des consultants privés nationaux ou étrangers. Les honoraires payés à ces consultants sont versés dans un fonds devant servir à financer des projets de développement.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Le CECI intervient dans le secteur économique et social. Ses actions touchent tous les domaines d'activités des zones rurales : agriculture, élevage, foresterie, pêche, conservation des produits, commercialisation. La formation informelle dans tout ce qui a trait aux technologies appropriées et énergies nouvelles et renouvelables est également un secteur privilégié du CECI. La santé préoccupe aussi le CECI, car 10% des coopérants y travaillent actuellement.

Le système d'intervention du CECI est surtout caractérisé par l'accent tout particulier qu'il met sur la formation et l'auto-promotion des collectivités. Le volontaire du CECI est un partenaire impliqué avec les populations à la recherche de solutions appropriées.

CIBLES :

Le CECI travaille avec toutes les catégories de populations : jeunes, adultes et femmes organisés en groupement.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Le CECI intervient surtout en zone rurale.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Les financements du CECI proviennent principalement de l'ACDI. Le coût des projets peut varier de 50 000 francs pour les petits projets, à 100 000 000 francs pour les grands projets multisectoriels. Si les demandes dépassent les prévisions ou sont d'un montant trop important, elles sont soumises à d'autres sources par le CECI.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

La procédure pour l'acquisition d'un financement commence par une lettre adressée au Directeur Général du CECI à Dakar pour le mettre au courant de l'idée du projet. Cette idée sera ensuite étudiée plus en détail par le bureau régional avec les intéressés (précision des buts visés, coût, profil du volontaire devant participer à l'exécution du projet). Le projet finalisé doit forcément avoir l'agrément de l'Etat, à travers ses structures décentralisées ou ministérielles. La durée qui s'écoule entre le dépôt du projet et son financement effectif varie selon la grandeur du projet ; elle peut être de 2 à 12 mois^{1/}

CONDITIONS :

Les financements du CECI sont des subventions. Une contrepartie est cependant exigée. La nature de celle-ci varie suivant les projets ; elle peut être le logement du volontaire, les outils de base, les champs, les matériaux, les locaux, etc. Le CECI insiste par ailleurs sur l'existence antérieure des activités pour lesquelles les populations sollicitent une aide. Le CECI ne veut pas créer des actions nouvelles ; il vise plutôt à améliorer, à renforcer ce que les populations ont elles-mêmes décidé d'entreprendre. Le CECI ne doit pas être considéré comme agence financière mais plutôt comme un partenaire qui est associé aux phases de conception et d'exécution des projets. C'est pourquoi il faut absolument qu'il y ait un volontaire dans les projets CECI. Ce volontaire mis à la disposition des populations pourra pendant son séjour qui dure ordinairement 2 ans aider les populations à améliorer la rentabilité de leurs activités et à adapter des techniques nouvelles.

^{1/} "Guide de demande de Coopérant", formulaire à remplir par demandeur, disponible au CECI.

SUIVI :

Les projets CECI sont étroitement suivis. D'abord par le volontaire qui est sur place dont une des activités est d'informer le bureau régional de l'état d'exécution du projet. Le bureau régional dont la mission principale est de coordonner les projets, procède à des évaluations périodiques. Le siège à Montréal aussi, tout comme l'ACDI, effectuent des évaluations pour mesurer l'impact des projets.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Un centre de documentation est en train d'être mis en place. Il pourra offrir au public désireux de mieux s'informer sur les activités du CECI, des résultats d'évaluations, etc. Quelques ouvrages et dépliants existent à présent, certains peuvent être consultés sur place.

COMMENTAIRES :

Le CECI vise l'auto-promotion des populations. Il cherche à tout prix à travailler avec des groupes structurés, disposant d'une motivation exprimée par des réalisations concrètes et spontanées.



GUIDE DE DEMANDE DE COOPERANT

- . Veuillez lire le guide avant de commencer à y répondre.
- . Les réponses doivent être faites sur les feuilles ci-jointes.
Annexez d'autres feuilles si nécessaires.
- . Ecrivez lisiblement ou à la machine.

.....

1. LE POSTE

1.1. Identification du projet

Nom du projet :

. Nom et adresse de l'employeur :

Lieu d'affectation :

1.2. Identification du poste

1.2.1. Poste pour lequel un (e) coopérant (e) est demandé (e)

-2-

- 1.2.2. Montrer comment le poste s'intègre dans un projet global :

- 1.2.3. Décrire avec précision la tâche principale que le coopérant aura à accomplir :

- 1.2.4. Décrire les tâches secondaires (s'il y en a) :

- 1.2.5. De qui l'équipe dans laquelle le coopérant s'intègre est-elle composée ?

- 1.2.6. Quelles sont les populations rejointes par le projet ?

1.3. Justification du poste

1.3.1. Comment situez-vous ce poste par rapport aux objectifs du CECI tels que présentés dans les feuilles d'information ?

1.3.2. Quel (s) problème (s) ce poste prévoit-il solutionner ?

1.3.3. Comment pourra-t-on vérifier que les objectifs ont été atteints ?

1.3.4. Quelles difficultés anticipez-vous pour ce poste ?

-4-

1.3.6 Pourquoi fait-on appel à un étranger pour occuper ce poste ?

1.3.6. Est-il possible de prévoir une relève par quelqu'un du pays ; dans combien de temps environ; telle prévision fait-elle partie du projet ?

1.3.7. Le projet pourra-t-il s'autofinancer ?
Pourra-t-il rembourser les dépenses initiales en capital s'il y a lieu ?
Pourra-t-il s'acquitter des frais récurrents ?
Comment ?

2. LE COLLABORANT DEMANDE

2.1. quels sont les diplômes exigés ?

2.2. quelle expérience souhaite-t-on ?

2.3. le statut civil et le sexe important-ils ?

2.4. la religion importe-t-elle ?

2.5. l'âge importe-t-il ?

2.6. quelle est la langue de travail ?

2.7. Qualités humaines plus spécialement désirées du collaborant.

3. MODALITES DE REMUNERATION

3.1. Quelle est la rémunération mensuelle et par qui est-elle versée ?

3.2. S'il n'y a pas de rémunération, y a-t-il argent de poche ? Combien par mois ?

3.3. Si l'employeur ne peut verser de rémunération mensuelle régulière peut-il nourrir le coopérant gratuitement ?

3.4. A quel salaire peut prétendre un homologue national qui occuperait les mêmes fonctions ?

3.5. L'employeur s'engage-t-il à loger le coopérant ?

3.6. Quelles sont les conditions de logement du coopérant ?

4 MILIEU

4.1. Description sommaire du milieu (ville, village, populations autochtone et étrangère, langue(s), distance de la capitale ou ville la plus proche, transport, etc.)

4.2. Services hospitaliers, commerciaux, de loisirs

4.3. Climat

4.4. Langue; si une langue est utile, y aurait-il possibilité d'en apprendre les rudiments sans nécessairement passer par l'école de langue ?

x

5. MODALITES DE CONDITIONS DE VIE

5.1. Chambre, logement, nombre de pièces, à soi ou partagé avec d'autres personnes et combien de personnes ?

5.2. Eau : disponible à l'intérieur ? à l'extérieur ? douches ?

5.3. Electricité : disponible ? heures de disponibilités limitées ?

5.4. Cuisine : bois, électricité, gaz, genre ?

5.5. Réfrigérateur : est-il fourni ? sinon peut-il être loué (quel coût) ? Difficile ou impossible à se procurer.

5. MODALITES DE VOYAGE ET D'ACCUEIL

5.1. Procédure à suivre pour obtenir le visa de résidence et le permis de travail.

5.2. Procédure à suivre pour l'expédition des bagages.

5.3. Accueil à l'aéroport.

5.4. Déplacement de la capitale au lieu d'affectation s'il y a lieu.

5.5. Y a-t-il une période d'initiation professionnelle au contexte des réalités locales ? Comment prévoit-on que cette initiation se fasse ?

7. ECHEANCIER

7.1. Durée souhaitée de l'affectation

7.2. Date prévue pour l'arrivée

7.3. Période de formation sur le terrain

7.4. Début de l'affectation

7.5. Date limite d'arrivée (s'il y a lieu)

8. AUTRES REMARQUES

SVP retourner à :
Bureau regional du CECI
123, rue Carnot
BP 6112
DAKAR, SENEGAL

CHRISTIAN CHILDREN'S FUND (CCF)

ADRESSE :

Siège : Richmond, Virginia, USA
 Bureau local :
 B.P. : 1608
 Téléphone :

HISTORIQUE :

Le CCF, Inc. a été créé en 1938 en Chine. Deux ans plus tard l'Eglise Protestante, initiatrice de l'organisation, décida d'élargir le rayon d'action en ouvrant de nouveaux bureaux en Amérique Latine et en Corée. L'organisme qui jusqu'alors s'appelait Chinese Children's Fund changea de nom pour devenir Christian Children's Fund. Aujourd'hui présent dans 26 pays, le CCF intervient en Afrique depuis 10 années déjà. Son installation au Sénégal date seulement de 1985.

BUTS ET OBJECTIFS :

Le CCF a pour objectif de donner une aide aux enfants de la naissance jusqu'à l'âge de 18 ans. Cette assistance se fait par le biais d'un "parrain" qui prend en charge les frais d'entretien de l'enfant parrainé.

CLASSIFICATION :

Le CCF est une ONG américaine. Il apporte une assistance financière, matérielle et technique aux bénéficiaires de ses appuis.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Le CCF intervient dans tous les domaines directement ou indirectement liés à la satisfaction des besoins de l'enfant, ce qui rend très large le champ de ses activités : garderie d'enfants, orphelinat, cantines scolaires, fonçage de puits, financement de petits périmètres maraîchers, achat de vêtements et de fournitures scolaires.

CIBLES :

Le CCF vise la population jeune âgée de 0 à 18 ans ; aucune distinction de religion n'est faite sur les populations intéressées par un appui de CCF.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Le CCF peut intervenir dans toutes les régions du Sénégal, les zones urbaines et rurales sont toutes les deux intéressées par le CCF, mais une certaine faveur est donnée au milieu rural.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Le CCF envisage de mettre en oeuvre un programme qui va toucher 5000 enfants. Le montant du financement est de \$14 par mois et par enfant. Le CCF n'a pas encore financé de projets au Sénégal ; le Togo a déjà bénéficié d'un appui du CCF dans 15 projets pour 500 enfants et la Gambie compte déjà 12 projets pour quelques 250 enfants.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Les parents intéressés par un appui de CCF doivent d'abord s'organiser en groupement dirigé par un comité dit "comité des parents". Le groupe ainsi formé saisit le CCF directement ou par lettre pour expliquer clairement le projet qu'il envisage de mettre en place pour aider les enfants ; le CCF une fois saisie entreprend une enquête pour s'assurer de l'impact du projet sur l'enfant et aussi du support que le projet peut avoir auprès des services de l'Etat. C'est à l'issue de cette enquête que la requête définitive du

projet est envoyée aux USA par le CCF pour financement. Le dossier du projet compte une fiche pour chaque enfant, les enfants auront chacun un parrain qui financera les charges d'entretien ; le temps qui s'écoule entre la demande et la mise en place des fonds est d'environ 6 mois.

CONDITIONS :

Les fonds du CCF sont des subventions. Une contrepartie est souhaitée ; elle peut être constituée par les travaux non spécialisés, par un apport de matériaux locaux.... En outre l'ouverture d'un compte en banque est demandée au groupement.

SUIVI :

Le suivi est assuré par le coordonnateur des programmes du CCF. Un rapport technique et financier est demandé aux bénéficiaires. L'évaluation des projets est réalisée par le coordonnateur pour l'Afrique du CCF.

COMMENTAIRES :

Le CCF est en train de s'installer ; les possibilités d'appui sont donc réelles pour les projets en direction des jeunes (protection infantile, nutrition..).

CHURCH WORLD SERVICE (CWS)

ADRESSE :

Siège : 475 Riverside Drive, New York, USA
 Bureau local : 12 rue Félix Faure, Dakar
 Antennes : Louga (Ker Momar Sarr), PIDAC/Casamance
 B.P.:3822
 Téléphone : 22.34.40
 Telex : Cabine publique à Dakar

HISTORIQUE :

Le CWS a été créé en 1946 par 17 églises protestantes aux USA. Il devait contribuer à la reconstruction de l'Europe. Aujourd'hui, il représente 31 églises protestantes et orthodoxes et travaille en collaboration avec des agences dans 74 pays. Le CWS a des bureaux régionaux en Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest, Afrique Australe, Afrique du Nord et Moyen-Orient, Pakistan, Asie du Sud-Est et l'USA. Son domaine d'activité le plus important est l'assistance aux réfugiés qui prend plus de 50% du budget global. En Afrique, ses interventions en faveur des réfugiés ont pour cadre la Corne de l'Afrique et les pays de la ligne de Front. Depuis août 1980, il a ouvert un bureau au Sénégal après la signature d'un protocole d'accord. Ce bureau couvre les 16 pays de l'Ouest Africain.

BUTS ET OBJECTIFS :

CWS est une division du Conseil National des Eglises du Christ USA, qui est affilié au COE (Conseil Oecuménique des Eglises). Le CWS base son action sur :

- le partenariat : participation des villages et communautés, des autorités locales et de représentants du CWS
- l'oecuménisme : respect mutuel et dialogues des croyances entre chrétiens et musulmans.

Le CWS vise l'amélioration de la situation économique, sociale, culturelle et technique des populations qui bénéficient de son action. Cette action se fait à travers des projets intégrés de développement.

CLASSIFICATION :

CWS est une ONG américaine qui apporte des appuis financiers, techniques et matériels aux actions de partenaires locaux.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Ses secteurs d'intervention sont les suivants :

- production vivrière en agriculture
- eau
- santé primaire
- petit élevage
- pêche artisanale
- technologie appropriée
- alphabétisation (en français et en langues nationales)
- artisanat (teinture, couture)
- foresterie
- aide d'urgence (aliment, vêtement....)

Dans ses programmes, le CWS met un accent tout particulier sur :

- la formation permanente des partenaires
- la facilitation de la communication d'expériences réussies ailleurs : techniques améliorées de fonçage de puits du Niger au Sénégal

- l'augmentation des compétences techniques et technologiques des bénéficiaires
- la co-gestion et une responsabilisation des bénéficiaires.

CIBLES :

Les catégories bénéficiaires sont : jeunes, femmes, groupes de réfugiés, communautés villageoises.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Actuellement le CWS intervient au Sénégal dans les régions de Louga et de Ziguinchor. Elle privilégie les zones rurales mais peut aussi intervenir en milieu urbain.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Le montant du financement varie selon la nature et l'envergure du projet. Le plus grand financement octroyé jusqu'à présent au Sénégal n'a pas dépassé 200 millions de francs CFA. L'insuffisance du personnel d'encadrement du CWS limite ses possibilités d'extension mais il est possible d'appuyer de nouveaux projets situés dans les zones actuelles d'intervention du CWS.

PROCEDURE D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Pour acquérir le financement du CWS il faut :

- contacter le Représentant Régional par lettre ou directement
- obtenir l'agrément du MDS, du CER, du Sous-Préfet
- recevoir une visite de terrain de l'équipe du CWS.

Les fonds sont débloqués dans une période de 3 à 12 mois. Mais avec la sensibilisation actuelle de l'opinion sur la sécheresse, un projet de production vivrière ou de puits prendrait une moyenne de 3 mois pour obtenir un financement.

CONDITIONS :

Les financements du CWS sont des subventions à fonds perdus. La contrepartie doit être déterminée par les bénéficiaires (main-d'oeuvre, transport de matériaux, cotisations, services...). Elle est déterminante pour la décision d'octroi de financement.

SUIVI :

Le suivi est direct. Il comporte :

- un rapport trimestriel par le partenaire bénéficiaire
- une évaluation participative annuelle
- des visites de groupes de personnes contribuant à la collecte des fonds.

Les rapports et la circulation de l'information sont indispensables pour la sensibilisation des partenaires qui contribuent à la collecte des fonds.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Il existe un centre de documentation qui comporte :

- des fiches techniques, microfiches, diapos...
- du matériel didactique pour l'enseignement des langues nationales (Pulaar, Ouoloff)
- un centre de documentation.

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

Le CWS peut se mettre en relation avec des structures qui octroient des prêts : ECLOF, EDF. Il dispose d'une expérience sur les techniques améliorées et à moindre coût de fonçage de puits. En outre, le bureau régional de CWS a activement participé à l'organisation du réseau des ONG au Sénégal. Il possède ainsi une somme d'expérience concernant les problèmes et les potentiels de ces organismes.

COMMENTAIRES :

Les projets de CWS reçoivent beaucoup de visiteurs étrangers dans le but d'échange d'expérience, de publicité pour la recherche de fonds, etc.

CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDE DE PLANIFICATION
POUR L'AMENAGEMENT CONCERTÉ (CIEPAC)

ADRESSE :

Bureau local : 41, Bld. Charles de Gaulle, Dakar-Colobane
B.P. : 3476
Téléphone : 22.68.94

HISTORIQUE :

Le CIEPAC a été créé en 1979. Installé à Lyon, Bruxelles et Dakar, le CIEPAC mène des actions dans plusieurs pays d'Afrique : Mauritanie, Cap Vert, Guinée Bissau, Niger, Guinée, Burkina Fasso.

BUTS ET OBJECTIFS :

Le CIEPAC se propose, comme objectif essentiel, de renforcer les moyens des communautés et des collectivités de base grâce à un système de formation et d'information leur permettant de concevoir et réaliser le modèle de développement le plus conforme à leur environnement. Pour ce faire, le CIEPAC cherche à transférer aux communautés de base et aux services techniques les moyens d'assurer la pérennité des actions entreprises.

CLASSIFICATION :

Le CIEPAC est une ONG internationale à but non lucratif. Il apporte aux populations un appui pédagogique, technique et financier, dans le cadre des structures étatiques.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Le CIEPAC intervient dans les secteurs suivants : hydraulique villageoise, planification à la base, conservation des eaux et du sol, formation et information, création d'emplois artisanaux, urbanisme.

CIBLES :

Le CIEPAC appuie les populations organisées : groupements de jeunes, communautés rurales, associations de villageois...

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Le CIEPAC intervient surtout dans le monde rural mais il peut aussi appuyer des initiatives dans le milieu urbain.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Le CIEPAC ne dispose pas d'un budget pour financer directement les projets qu'il identifie. C'est plutôt un relai de financement. Le montant des projets qui ont été financés par son biais varie de 500.000 à 12.500.000 f. Le CIEPAC en 1984/85 a déjà mis en oeuvre 6 programmes pour un montant global d'environ 40 millions.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Le CIEPAC peut être touché par lettre, par les structures techniques, type CER, ou directement par les groupements intéressés par son appui. Le CIEPAC commence alors la phase d'élaboration du projet qui dure de 1 à 6 mois. Elle est déterminante dans la réussite du projet. C'est une époque de réflexion commune entre les populations, l'équipe du CIEPAC et toutes les structures évoluant dans la zone. Cette réflexion débouche entre autre sur un répertoriage exhaustif des divers volets du projet, un plan de formation pour une maîtrise des technologies devant être employées durant l'exécution du projet, etc... Le projet ainsi étudié est alors proposé par le CIEPAC à des sources financières.

CONDITIONS :

Les fonds dont le CIEPAC assure le relais sont des subventions ou des prêts. Ils peuvent, cependant, être soumis aux conditions de l'ONC par le biais duquel le CIEPAC intervient. Néanmoins, il est toujours conseillé des systèmes financiers internes aux groupements permettant un amortissement des équipements.

SUIVI :

Le suivi est assuré par les structures d'encadrement de base (CER). Le CIEPAC donne plutôt un appui pédagogique, et assure l'évaluation des actions.

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

Le bureau régional dispose d'une documentation sur les processus de planification à la base, pouvant être d'un grand intérêt pour les agents de développement.

CENTRE DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (CRDI)

ADRESSE :

Siège : Ottawa, Canada
 Bureau local : Km 5, Route de Ouakam, Dakar
 B.P. : 11007
 Téléphone : 21.09.20 - 21.42.31
 Telex : 489 SG
 Cable : RECENTRE SG

HISTORIQUE :

Le CRDI a été créé en 1970 par une loi du Parlement Canadien. L'orientation et les politiques sont déterminées par un Conseil des Gouverneurs. Le CRDI est entièrement financé par le Parlement Canadien.

BUTS ET OBJECTIFS :

Le but du CRDI est de financer des recherches visant à adapter la science et la technologie aux besoins des pays en développement.

CLASSIFICATION :

Le CRDI est un organisme international. Le CRDI finance des projets de recherche exécutés principalement par des chercheurs nationaux.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Le CRDI intervient dans les secteurs suivants : agriculture, alimentation et nutrition, information, santé, sciences sociales et communications.

CIBLES :

Le CRDI ne finance pas des projets de développement dans les villages ou les villes. Il travaille uniquement avec les institutions des pays : ministères, universités, centres de recherche.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Les projets de recherche financés par le CRDI peuvent avoir pour cadre le milieu rural ou le milieu urbain.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Les montants des projets financés par le CRDI sont très variables. Les accords de financement sont donnés par des instances différentes suivant le montant :

- financement égal ou inférieur à \$CAN 10.000 : par le Directeur Régional basé à Dakar ;
- financement égal ou inférieur à \$CAN 15.000 : par les Sous-Directeurs à Ottawa ;
- financement égal ou inférieur à \$CAN 50.000 : par les Directeurs de Division à Ottawa ;
- financement égal ou inférieur à \$CAN 100.000 : par le Président à Ottawa
- financement supérieur à \$CAN 100.000 : par le Conseil des Gouverneurs, qui se réunit deux fois par an.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Le CRDI peut être d'abord contacté par lettre dans laquelle l'idée du projet est brièvement exprimée. Si l'idée du projet est conforme aux orientations du CRDI, le projet est alors étudié plus en détail et finalisé. Les critères d'appréciation d'un projet sont :

- les objectifs du projet doivent correspondre aux objectifs de développement du pays,

- l'existence réelle de possibilités d'utiliser les résultats de la recherche,
- l'utilité réelle des résultats dans l'amélioration du niveau de vie des populations,
- l'utilisation exclusive des chercheurs du pays.

Et comme il a été précisé plus haut le projet doit avoir l'aval d'une institution. Le délai qui s'écoule entre la demande et le financement varie beaucoup suivant la taille de projet. Ce délai peut être d'1 jour à 1 semaine pour les projets d'environ \$10.000 et près de 2 ans pour certains grands projets.

CONDITIONS :

Les financements de CRDI sont des subventions. Aucune contrepartie en espèce n'est exigée. Par contre, des bénéficiaires fournissent habituellement une contrepartie en personnel, locaux, etc. L'utilisation des fonds obéira aux dispositions des accords que le CRDI et l'institution arrêtent avant le démarrage des activités.

SUIVI :

Les activités de suivi des projets sont toujours spécifiées dans l'accord que signent CRDI et les institutions bénéficiaires. Ces activités sont des évaluations périodiques, des rapports techniques et financiers.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

La Division des Communications du CRDI est chargée de la diffusion des résultats des projets de recherche. Des publications, films et diapositives sont disponibles au bureau régional de Dakar.

ASSOCIATION ALLEMANDE POUR L'AIDE AUX LÉPREUX (DAHW)

ADRESSE :

Siège : Wurzburg, République Fédérale d'Allemagne
 Bureau local : Dakar-Yoff
 B.P. : 8262
 Téléphone : 20.03.60 - 20.00.84

HISTORIQUE :

La Deutsches Aussätzigen-Hilfswerk E.V. (DAHW) est une organisation allemande d'aide aux lépreux. Elle est aujourd'hui présente dans 30 pays à travers le monde et intervient dans plus de 600 projets.

BUTS ET OBJECTIFS :

La DAHW a pour objectif la réinsertion des lépreux dans leur milieu d'origine. Pour ce faire la DAHW tente à travers des projets productifs de faire du lépreux un actif utile à son milieu.

CLASSIFICATION :

La DAHW est une ONG à but non lucratif. Elle fournit une assistance matérielle ou financière ainsi qu'une assistance technique.

DOMAINES D'INTERVENTION :

La DAHW intervient dans tous les secteurs susceptibles de générer des revenus aux lépreux ou d'améliorer leur condition de vie : agriculture, élevage, pêche, éducation, alphabétisation, teinture, conservation des produits. Afin de rendre son intervention plus efficace, la DAHW donne en plus de l'appui financier un appui technique en confiant l'encadrement des projets à des jeunes animateurs issus du milieu et formés aux techniques modernes.

CIBLES :

La DAHW s'intéresse exclusivement aux lépreux et à leur famille. Les 4000 lépreux vivant dans les 14 léproseries que compte le pays sont pour le moment les principales cibles de la DAHW.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

La DAHW intervient pour le moment dans les régions où se trouvent les léproseries. Une ouverture vers les lépreux résidant hors des léproseries est prévue très prochainement.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

La DAHW dispose annuellement de 30 à 40 millions pour financer son programme d'appui. En plus, le prochain budget prévoit de financer pour 1 million de francs chacun des 9 services des grandes endémies du pays. Ce qui va leur permettre en collaboration avec la DAHW de mieux identifier les problèmes que rencontrent les lépreux résidant hors des léproseries afin que la DAHW leur apporte un appui. En outre, la DAHW prévoit dans chaque exercice budgétaire une enveloppe supplémentaire de 500.000 à 1 million de francs pour faire face aux menues dépenses individuelles des lépreux (transport, ordonnances, etc.).

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Les lépreux peuvent prendre contact avec la DAHW soit directement soit par lettre. Une fois saisie la DAHW se rend sur place pour étudier avec les intéressés le projet. Le financement du projet intervient aussitôt après cette étude.

CONDITIONS :

Aucune participation en espèce n'est exigée aux lépreux qui sollicitent un appui de la DAHW. Le projet qu'ils soumettent doit seulement être jugé faisable pour la DAHW. Autant que possible une participation en nature (matériaux, locaux, travail...) est demandée aux lépreux pour éviter que l'appui ne soit perçu comme une assistance.

SUIVI :

Des visites très fréquentes sont assurées par la DAHW afin de suivre l'évolution des projets. Ces visites complètent le suivi régulier qu'assurent les jeunes animateurs chargés d'encadrer les projets.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Des informations supplémentaires peuvent être reçues auprès de l'administrateur de la Délégation de la DAHW, Mr. Grégoire DETOEF, Hopital Fann Dakar.

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

La DAHW bénéficie dans sa mission de l'appui des services techniques de l'état. La DAHW a une division médicale qui est chargée d'apporter une assistance sanitaire aux lépreux.

COMMENTAIRES :

Le programme de la DAHW ne manquera pas de se développer dans l'avenir. L'équipe qui touche déjà 4000 lépreux dans 14 léproseries est, malgré ce résultat probant, consciente de l'ampleur de la tâche qui reste à faire ; le pays compte en effet 16.800 lépreux officiellement recensés mais les estimations font état de 50.000 lépreux.

EGLISE EVANGELIQUE LUTHERIENNE DU SENEGAL (EELS)

ADRESSE :

Siège : USA
 Bureau local : Mermoz, Dakar
 B.P. : 2728
 Téléphone : 20.00.05 (Ngor)

HISTORIQUE :

Soutenue par l'Église Luthérienne aux États Unis, l'EELS est installée à Dakar depuis 1978. Elle opère au Sénégal en collaboration avec les Luthériens Finois.

BUTS ET OBJECTIFS :

L'EELS se propose comme objectifs d'apporter un appui aux actions de développement entreprises par les populations et de procéder à l'évangélisation des personnes qui le désirent.

CLASSIFICATION :

L'EELS est une organisation non gouvernementale internationale, membre de la Fédération Luthérienne Mondiale. L'EELS donne un appui financier, technique et matériel.

DOMAINES D'INTERVENTION :

L'EELS intervient dans tous les domaines qui intéressent les populations visées: cultures vivrières, hydraulique, santé, élevage, alphabétisation et reboisement. Les projets de l'EELS sont toujours supervisés par un de leur membre.

CIBLES :

L'action de l'EELS est surtout orientée vers les bergers peulhs mais aussi vers les femmes ; l'EELS a une longue expérience de cette cible de nomade.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

L'EELS intervient dans les zones du Ferlo : Ndioum, Linguère, Dahra.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Un budget de 15 à 20 millions par an permet à l'EELS de financer les projets préparés un an à l'avance. D'autres projets présentés par les populations résidant dans la zone d'influence de l'EELS peuvent être soumis par cette dernière à des sources de financement.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Les groupements peuvent saisir par écrit ou directement le siège de l'EELS à Dakar ou ses antennes dans la zone d'intervention, pour soumettre le projet. Une réunion trimestrielle du comité exécutif est chargée de donner un accord aux projets.

CONDITIONS :

Les collectivités participent pour 5 à 10% soit en main-d'oeuvre, en matériaux locaux ou même en espèce. Un système comptable préalablement établi entre l'Église et les bénéficiaires est respecté.

SUIVI :

Les projets sont d'abord suivi par les équipes de l'EELS chargées de l'encadrement ; en outre le directeur de l'EELS basé aux USA effectue une visite des projets tous les ans.

ENDA - ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT AFRICAIN

ADRESSE :

Siège : Dakar
 Bureau local : Rue Kleber x Bayeux
 B.P. : 3370
 Téléphone : 21.60.27 - 22.42.29
 Antenne : Thiès

HISTORIQUE :

Originellement ENDA était un programme des Nations Unies, il est à présent une organisation non gouvernementale. Il garde cependant des relations privilégiées avec les Nations Unies. Installé au Sénégal depuis 12 ans, ENDA exerce des activités dans beaucoup d'autres pays du Tiers Monde situés en Afrique, en Asie et en Amérique Latine.

BUTS ET OBJECTIFS :

ENDA se fixe comme objectifs principaux de :

- promouvoir le développement à la base par un appui aux groupements
- tenter des expériences dans divers domaines pour une recherche des solutions aux problèmes de développement
- essayer d'associer les intellectuels nationaux dans la recherche de solutions aux problèmes de développement
- diffuser les résultats des expériences menées par ENDA ou par d'autres institutions ou personnes physiques. Un intérêt tout particulier est mis sur les échanges Sud-Sud.

CLASSIFICATION :

ENDA est une organisation non gouvernementale à but non lucratif. Son appartenance ancienne à l'ONU lui confère encore un certain statut similaire aux organismes des NU. ENDA peut intervenir de plusieurs façons soit en apportant une assistance technique, une assistance matérielle ou financière.

DOMAINES D'INTERVENTION :

ENDA intervient dans plusieurs domaines. Il travaille aujourd'hui dans près de 8 secteurs, qui sont :

- 1) Technologie appropriée : des recherches très diverses sont entreprises dans ce secteur : systèmes d'exhaure, les presses à huile de palme, etc.
- 2) Agronomie et Environnement : dans ce secteur les recherches sont orientées vers la réduction de l'utilisation des pesticides et la lutte contre la désertification.
- 3) Communication à la base : l'auto-promotion des collectivités de base ne pourrait se réaliser sans un système d'échange. Ce secteur vise donc à réanimer les anciens circuits de communications.
- 4) Urbanisme et problèmes d'Assainissement : ici des recherches essaient d'apporter des solutions aux problèmes urbains. Cette section est désignée "Relation Urbaine Participée" pour d'avantage insister sur la participation populaire à la résolution des problèmes urbains.
- 5) Energie : ce secteur se penche sur les problèmes d'énergie. Les bilans énergétiques du Sénégal, du Burkina Fasso, de la Guinée Bissau ont été déjà réalisés par les chercheurs de ENDA.
- 6) Diffusion : ENDA publie une revue bilingue trimestrielle : "Environnement Africain" qui est une possibilité qui s'offre à tous pour exprimer des études, des expériences, etc., qui ont trait aux problèmes de développement.
- 7) Problèmes de Consommateurs : un journal traitant des problèmes des consommateurs africains édité sous le titre de "Vivre Autrement" représente une première.

- 8) Recherche Economique : cette section qui démarre fait des recherches ponctuelles ; elle a à son actif une étude sur l'après-barrage.

CIBLES :

Contrairement à beaucoup d'ONG, ENDA n'a pas de cible exclusive. Toutes les couches de la population peuvent bénéficier de son concours, pourvu que l'action cadre avec ses orientations. Même des gouvernements peuvent faire appel à lui. C'est ainsi que le Ministère de la Jeunesse lui a confié une enquête sur la jeunesse sénégalaise.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

ENDA intervient dans les campagnes comme dans les villes, mais ses actions sont pour l'instant beaucoup plus nombreuses dans le rural. ENDA a des actions en cours dans les régions de Dakar, Ziguinchor, Thiès et St. Louis, mais il peut intervenir sur tout le territoire.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

ENDA dispose d'un fonds d'un montant de près de 600.000.000 FCFA/an pour financer directement des actions. En outre, ENDA est un relai entre les groupements villageois et beaucoup de sources de financement. Près de 80% de projets qui sont soumis à ENDA trouvent des sources de financement. ENDA finance de petits projets mais trouve aussi des financements pour des projets moyens et grands, de 30 à 100 millions.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Tous les groupes intéressés par une assistance de ENDA peuvent faire une lettre ou prendre contact directement avec le siège à Dakar ou l'antenne de Thiès. Les idées du projet sont résumées dans la lettre. Si les objectifs cadrent avec la philosophie de ENDA, la procédure se poursuit pour finaliser le projet, par une série de visites sur le terrain et une rédaction de requête et ensuite commence la recherche de source de financement. Généralement la procédure prend 3 à 6 mois.

CONDITIONS :

Les financements de ENDA sont des subventions. La contrepartie exigée par ENDA est une participation de populations à la réalisation de tout ce qui peut être fait par elles. L'achat de voiture de service est interdit dans les financements ENDA.

SUIVI :

Les équipes de ENDA suivent étroitement tous les projets, des visites, rapports techniques et financiers, et des évaluations périodiques donnent aux sources de financement l'état d'exécution des projets.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

ENDA a un centre de documentation à la disposition du public. Des expériences, études, séminaires, colloques, très divers dans le domaine du développement sont traités dans plusieurs ouvrages, ainsi que des films et diapositives.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Le montant de l'enveloppe des micro-réalisations dans le 5è FED est d'un milliard de francs CFA. Ce qui équivaut à un disponible annuel de 200 millions. Ce fonds comme son nom l'indique n'admet que des demandes de financement de petits projets.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Pour accéder aux fonds du FED réservés aux micro-réalisations, les populations doivent impérativement faire passer les projets par le biais des services décentralisés des ministères. Ces derniers les proposent à leur tour au FED sous le couvert du Ministère du Plan et de la Coopération. Le temps qui s'écoule entre la présentation du projet et le financement est d'environ 6 mois minimum.

CONDITIONS :

Ces fonds sont des subventions, aucun remboursement n'est exigé aux bénéficiaires.

SUIVI :

Les projets financés sur ce fonds sont étroitement suivis. Des contrôles techniques et financiers sont souvent effectués par les responsables du FED.

COMMENTAIRES :

Le FED s'intéresse de plus en plus aux micro-réalisations. Cependant, le circuit assez long que doit suivre le dossier de demande de financement des collectivités ne permet pas une intervention rapide du fonds.

FOUNDATION FORD

ADRESSE :

Siège : New York
 Bureau local : 60, rue Carnot,
 B.P. : 1555
 Téléphone : 21.96.19
 Telex : 3236 FONDAFO SG

29 Marina
 P.O. Box 2368
 Telephone : 63.01.41
 Telex : 23311 FORWAN NG

HISTORIQUE :

La Fondation Ford fut créée en 1936 aux USA par Henry Ford. Après avoir été liée pendant longtemps à la compagnie automobile Ford, la Fondation est devenue un organisme indépendant. Elle n'a aujourd'hui aucun lien avec la compagnie Ford, le gouvernement américain ou toute autre organisation publique ou privée. La Fondation est représentée en Afrique de l'Ouest par 2 bureaux situés à Lagos, Nigéria et à Dakar, Sénégal. L'ouverture de ce dernier date de 1983.

CLASSIFICATION :

La Fondation Ford est une organisation philanthropique privée et à but non lucratif. Elle vise le bien-être humain en intervenant financièrement dans des activités d'éducation, de développement et de recherche.

DOMAINES D'INTERVENTION :

En Afrique de l'Ouest, comme partout ailleurs, les activités de la Fondation sont organisées autour de six thèmes programmatiques :

- . Pauvreté et ressources en milieu rural
- . Pauvreté et survie des enfants en milieu urbain
- . Droit de l'homme et justice sociale
- . Education et culture
- . Affaires internationales
- . Institutions politiques et administration publique.

L'accès particulièrement des femmes aux projets de développement est un des objectifs importants de la Fondation. Un autre objectif constitue à encourager les possibilités d'emplois rémunérateurs en direction du monde rural.

CIBLES :

La plus grande partie des subventions allouées par la Fondation vont en priorité à des organisations de recherche et de formation liées à des projets d'action. Les subventions directes à des personnes individuelles sont rares et limitées à des travaux de recherche, de formation ou d'études étroitement liés aux activités courantes des programmes de la Fondation. L'accès, particulièrement des femmes, aux projets de développement agricole est d'un intérêt prioritaire pour la Fondation.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

La Fondation peut intervenir partout sur le territoire national. Cependant, étant donné que la plupart des économies Ouest africaines dépendent de l'agriculture et des ressources naturelles, la plus grande partie des efforts de la Fondation sont consacrés en priorité au monde rural.

MONTANT DU FINANCEMENT :

Le bureau de l'Afrique de l'Ouest dispose annuellement d'un budget de 3 millions de dollars. Plus de la moitié de cette somme est allouée aux activités rurales. La Fondation finance des projets institutionnels de moyenne ou grande envergure et selon les cas, des petites actions ponctuelles (comme un colloque) peuvent être prises en charge.

PROCEDURES DE DEMANDE :

Il n'existe pas de formulaire standard pour la demande. Il est conseillé d'envoyer une lettre d'information pour déterminer si la demande correspond aux priorités d'information dégagées par les programmes de la Fondation et à une disponibilité de fonds. En cas de réponse positive, une proposition plus détaillée serait demandée. Celle-ci devrait comporter :

1. des informations concernant l'organisation (nom, adresse, aperçu historique, statut légal, principaux dirigeants, principales sources de financement et activités courantes) ;
2. aperçu historique et contexte des problèmes et questions auxquels la proposition s'adresse ;
3. buts généraux, objectifs spécifiques et raison des activités proposées ;
4. description du projet à financer y compris la composition future du personnel et la durée de ses fonctions ;
5. impact et résultats escomptés ;
6. un budget détaillé comprenant les sommes demandées à la Fondation et à d'autres sources de financement.

En général, il faut compter au moins un mois pour recevoir une réponse.

CONDITIONS :

La Fondation finance sous forme de subvention. Bien qu'aucune contrepartie financière ne soit exigée, la Fondation s'attend à une collaboration étroite avec les organisations bénéficiaires d'une subvention et dans la mesure du possible une prise en charge de certains frais liés au fonctionnement d'un projet.

Les fonds de la Fondation ne sont pas d'ordinaire alloués pour l'entretien routinier des institutions, la construction ou l'entretien des bâtiments, ou pour l'acquisition d'équipements majeurs. Ils ne sont pas non plus octroyés pour la promotion de l'avantage matériel d'une personne privée quelconque.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Pour ceux qui désirent approfondir leurs connaissances sur la Fondation, il peut être mis à leur disposition une documentation qu'ils pourront consulter sur place au bureau régional.

COMMENTAIRES :

Vue la limite de son personnel, la Fondation ne dispose pas de moyens pratiques pour prendre en charge de petits projets ruraux isolés (projets de jardinage, foyers de jeunes, élevage, etc.). Cependant, elle s'efforce à travers son action d'atteindre la plus grande partie des populations de base en soutenant des organisations intermédiaires qui entreprennent des programmes de formation à l'intention d'autres groupes en milieu rural ou urbain.

FONDS ADMINISTRES PAR LA MISSION CANADIENNE (FAM)

ADRESSE :

Bureau local : Ambassade du Canada ou Bureau du Consultant FAM
2^e étage, Building Maginot, Dakar
B.P. : 3373
Téléphone : 21.15.34 ou 21.63.43

HISTORIQUE :

Les FAM se sont développés au Sénégal surtout depuis 1975. Ces fonds ont été rendus disponibles, sur une base annuelle, pour répondre aux nombreuses demandes enregistrées et n'ayant pu être prises en compte dans les programmes bilatéraux.

BUTS ET OBJECTIFS :

Les FAM constituent un moyen privilégié pour appuyer des projets de développement innovateurs, à un coût peu élevé et favorisant directement la capacité d'auto-développement des populations, et la participation reconnue des femmes à ce développement.

CLASSIFICATION :

Les FAM donnent un appui financier pour du matériel, et ce, pour une seule année.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Les FAM peuvent être utilisés pour appuyer des requêtes dans tous les secteurs productifs intéressant les populations : cultures vivrières, maraîchage, hydraulique, pêche, artisanat. La santé, l'éducation, les domaines social et culturel peuvent aussi être considérés. Toutefois, les secteurs suivants sont exclus : secours d'urgence, distribution de vivres, recherche pure, fonctionnement des services de l'Etat, industrie, secteur nucléaire, achat de cheptel.

CIBLES :

De préférence, les populations organisées (groupement, ententes, village...) peuvent bénéficier de l'appui des FAM. Une attention particulière est accordée aux projets des groupements de femmes.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Toutes les régions du pays peuvent recevoir des appuis des FAM. Bien que le milieu rural reçoive l'essentiel des fonds, le milieu urbain est aussi une préoccupation pour les FAM.

MONTANTS DU FINANCEMENT :

Les FAM visent à appuyer les notions locales, de préférence. Les montants des appuis se situent habituellement entre 1 et 3 millions de FCFA. L'an dernier une quarantaine de projets ont été appuyés au Sénégal.

PROCEDURES POUR L'OBTENTION DU FINANCEMENT :

Les populations intéressées par un appui des FAM peuvent s'adresser à la Mission directement par lettre. Un formulaire doit être rempli par les demandeurs. Ce formulaire qui fournira tous les détails du projet, sera le document sur lequel les responsables des Fonds vont se baser pour étudier la demande. Le délai entre la demande et la mise en place du financement, lorsqu'accordé, est variable. Toute requête doit avoir l'aval de l'autorité administrative compétente.

CONDITIONS :

Les FAM sont des subventions : aucun remboursement n'est demandé au bénéficiaire. Une contrepartie est toutefois exigée des demandeurs. En effet, les FAM ne créent pas de projets, ils appuient des actions déjà justifiées selon les échéances fixées au moment de l'acceptation (délai = moins de un an), en conformité avec le budget approuvé, par des factures acquittées originales et un rapport précis.

SUIVI :

Le suivi est assuré par les responsables locaux du projet, en concertation avec les services locaux d'encadrement, normalement informés des projets à soumettre aux FAM. Les évaluations des divers appuis des FAM sont effectuées par les responsables du Fonds.

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

Pour donner à son action plus de chance de rendre service aux demandeurs, un certain nombre de facteurs sont habituellement considérés durant la sélection des projets à soutenir :

- le niveau d'organisation du groupe, le niveau de responsabilisation des membres, sa capacité de gestion,
- les possibilités d'augmentation du niveau de connaissance des membres que le projet peut apporter,
- la qualité de l'encadrement interne au groupement
- les possibilités de démultiplication qu'offre le projet en tant que modèle,
- l'adéquation des buts du projet et les priorités de l'Etat (ex : auto-suffisance alimentaire, eau), plans locaux et régionaux de développement, etc.
- les capacités que le projet offre aux populations d'augmenter leur capacité d'auto-organisation et de gestion.

AMBASSADE DE LA GRANDE BRETAGNEFONDS DISCRETIONNAIREADRESSE :

Bureau local : 20 rue du Docteur Guillet
B.P. : 6025
Téléphone : 21.73.92 - 21.09.71

HISTORIQUE :

En plus de son programme de coopération bilatérale qui a permis le financement de plusieurs grands projets, il existe au niveau de l'Ambassade un fonds d'appui aux petits projets.

BUTS ET OBJECTIFS :

Ce fonds vise à travers les appuis aux petites actions de développement le raffermissement des bonnes relations qui existent entre le peuple Britannique et Sénégalais.

CLASSIFICATION :

Ce fonds de l'Ambassade ne doit pas être perçu comme un programme d'aide au développement. C'est plutôt une caisse d'aide d'urgence qui finance de petites actions.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Les domaines d'intervention sont très variés. On peut citer : petit matériel agricole, équipement scolaire, véhicule, équipement pour la santé, bateau, etc.

CIBLES :

Ce fonds peut appuyer des communautés villageoises, des groupements ou des institutions médicales, scolaires, etc.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Les milieux ruraux et urbains peuvent avoir accès aux fonds.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Ce fonds assez limité ne permet pas le financement de beaucoup d'actions.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Les demandes d'appui dans ce fonds sont adressées à l'Ambassadeur. Ce fonds étant à sa discrétion, il est par conséquent seul habilité à donner une suite aux requêtes.

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

Il existe un autre fonds servant à appuyer les présentations de livres, l'équipement de bibliothèques et de centres de documentation. L'année fiscale britannique va du 1 avril au 30 mars.

GROUPE OPERATIONNEL PERMANENT D'ETUDE ET DE CONCERTATION (GOPEC)

ADRESSE :

Siège : Ministère du Développement Social
 Bureau : 2ème étage, Building Administratif, Dakar
 Antennes : Coordonnateur Régional basé aux chefs lieux des régions
 Téléphone :

HISTORIQUE :

Le GOPEC existe depuis 1978, la gestion financière des projets était confiée à cette époque aux autorités administratives (gouverneurs, préfets) à la base. Les projets étaient exécutés par l'encadrement technique relevant des différents départements ministériels. C'est en 1980 que le Decret 80-813 du 28/7/80 portant création et organisation du GOPEC a été pris, plaçant ainsi cette structure interministérielle sous la tutelle du MDS, et transférant la gestion des mains des autorités administratives aux groupements bénéficiaires.

BUTS ET OBJECTIFS :

Le GOPEC vise la promotion économique et sociale de la jeunesse. Pour atteindre cet objectif, le GOPEC s'assigne les buts suivants :

- inventorier et coordonner l'ensemble des actions émanant des jeunes ou à entreprendre à leur endroit,
- aider les jeunes à élaborer et à mettre en oeuvre des projets productifs
- chercher en rapport avec les autres structures les voies et moyens permettant l'accomplissement de la mission de promotion économique et sociale des jeunes,
- favoriser la mise en place d'un système de crédit pour les petits et moyens projets.

CLASSIFICATION :

Le GOPEC est une organisation gouvernementale d'assistance financière et technique.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Le GOPEC finance en priorité des projets productifs générateurs de revenu, et des actions sociales dans des projets intégrés. Il intervient dans les secteurs de l'agriculture à travers des projets fruitiers, maraîchers, rizicoles, dans le secteur de l'élevage à travers des projets d'aviculture, d'apiculture, d'embouche bovine et ovine, dans le secteur de la pêche, dans le secteur de l'artisanat, et dans le secteur de l'hydraulique rurale.

CIBLES :

Le GOPEC a pour cible la jeunesse rurale et urbaine âgée de 15 à 35 ans n'ayant aucune source de revenu notable ni de salaire. Ensuite les jeunes doivent être organisés en groupement de producteurs d'au moins 8 membres.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Le GOPEC intervient dans toutes les régions du Sénégal dans le milieu rural et le milieu urbain.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

L'enveloppe globale dont dispose le GOPEC pour faire face aux demandes de financement des populations est constituée par :

- des fonds provenant du budget national d'équipement pour un montant de 200 millions (gestion 84/85),

- des fonds des collectivités locales
- des fonds de l'aide bilatérale et multilatérale FED, KFW
- des fonds des ONG (Africare, CIEPAC)

Toutes les sources donnent au GOPEC un disponible annuel de l'ordre de 602 millions de francs CFA. Ce disponible a permis au GOPEC de financer quelques 53 projets. Le montant des projets GOPEC varie généralement de 4 à 60 millions de francs. La tendance actuelle est aux petits projets dont le maximum est de 10 millions. Les projets GOPEC sont souvent des courts ou moyens termes, 2 à 8 ans. Les prévisions du GOPEC pour le 7ème Plan sont le financement de 42 projets pour une valeur globale de 840 millions de FCFA.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Le groupement avec l'aide du CER, du Coordonnateur Régional du GOPEC ou des sociétés régionales de développement élabore une requête qui résume toutes les caractéristiques des actions à entreprendre. Cette requête est un élément du dossier de demande de financement qui comporte également une liste des membres du groupement, le règlement intérieur, les engagements individuels de respecter les conditions du GOPEC, un certificat de reconnaissance légal du groupement, un certificat d'ouverture d'un compte à la BNDS. Ce dossier est transmis au Sous Préfet qui convoque le CLD pour avis, puis transmet au Préfet pour avis du CDD. Le dossier est ensuite envoyé au Gouverneur pour avis du CRD avant d'être transmis au Secrétariat Général du GOPEC. Enfin le SG présente le projet au CTI (Comité Technique Interministériel) pour approbation.

CONDITIONS :

Le GOPEC exige une contrepartie représentée d'abord par une cotisation de 1.000 FCFA par membre qui sert à l'ouverture d'un compte qui recevra le financement. Ensuite tous les travaux non spécialisés sont effectués par le groupement. Le GOPEC dont le souci est de mettre en place un système de crédit pour les projets ne fait pas des subventions à 100%. Une partie du financement est en effet remboursée. Le barème se présente comme suit :

- gros ouvrages préliminaires : prêt 25%, subvention 75%
- installations secondaires : 50% prêt, 50% subvention
- équipement en matériel et fournitures : prêt 75%, subvention 25%
- frais de fonctionnement : prêt 100%, subvention 0%
- session de formation : 100% subvention

Les prêts sont sans intérêt, un différé de 1 à 2 ans est aussi accordé. Le financement est versé par tranche dans le compte du groupement, qui est entièrement responsable de la gestion. Le système comptable du GOPEC est celui en vigueur dans l'administration sénégalaise.

SUIVI :

Au niveau des régions, départements et arrondissements existent des comités de suivi des projets GOPEC. Les comités sont chargés :

- d'exécuter dans le ressort de la région, département ou arrondissement les décisions prises par le GOPEC
- d'examiner, d'appuyer et de transmettre les projets
- de coordonner et de contrôler les opérations.

Le Secrétariat Général ainsi que les représentants des organismes de financement effectuent aussi des visites périodiques pour s'enquérir de l'état d'exécution des projets.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Le GOPEC dispose au niveau central et régional d'une documentation bien fournie sur la description de la structure, les diverses notes et fiches servant à éclairer les éventuels demandeurs de la procédure à suivre. Des documents techniques sont aussi disponibles : guide sur le fonçage des puits, sur le maraîchage, etc.

COMMENTAIRES :

Le Secrétariat Général du GOPEC compte dans sa banque 183 avant-projets et des requêtes qui attendent d'être financées.

Les 183 avant-projets concernent 8.000 jeunes pour un financement évalué à 2 milliards 700 millions de FCFA.

IIZ - INSTITUT DE COOPERATION AUTRICHIENNE

ADRESSE :

Bureau local : néant
 Partenaire : ENDA
 Adresse : ENDA, Rue Kléber x Bayeux, Dakar
 B.P. 3370
 Téléphone : 21.60.27 - 22.42.29

HISTORIQUE :

IIZ est un organisme autrichien de coopération par le biais duquel la chancellerie autrichienne intervient dans les actions de développement. IIZ a déjà collaboré avec des organismes au Sénégal, notamment avec Caritas. Mais l'histoire de IIZ avec ENDA est liée au projet d'assistance technologique et de planification de la Casamance. En effet, c'est en 1982 que IIZ a collaboré pour la première fois avec ENDA pour apporter un appui au dit projet. IIZ est lié à ENDA par une convention. A présent, toutes les interventions de IIZ ont pour cadre des projets présentés par ENDA.

BUTS ET OBJECTIFS :

IIZ a pour but d'aider les pays pauvres dans leur lutte pour le développement.

CLASSIFICATION :

IIZ est un organisme de coopération gouvernemental. Son intervention se situe à deux niveaux. IIZ finance des projets et apporte aussi une assistance technique par l'envoi de volontaires.

DOMAINES D'INTERVENTION :

IIZ intervient dans les domaines ci-après : technologie appropriée, transformation des produits alimentaires, formation dans la production maraîchère, formation d'artisans dans la technologie simple, recherche de solution d'énergie par le biogaz, artisanat féminin.

CIBLES :

Aucune exclusive n'est faite sur les catégories de population, tous les groupes jeunes, adultes, femmes, hommes, peuvent être bénéficiaires de l'assistance de IIZ.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Les projets à soumettre au IIZ peuvent être urbains ou ruraux.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Le seul projet financé par IIZ pour le moment est celui de la Casamance déjà cité. Il se chiffre à 40 millions par an, la durée prévue est de 2 ans, mais il est possible de solliciter une rallonge de cette durée. Ce chiffre de 40 millions par an ne tient pas compte du paiement des volontaires et de leur homologue sénégalais ainsi que les autres frais de fonctionnement qui sont aussi financés par IIZ mais dans une rubrique différente.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

IIZ ne finance pas directement les groupements, son intervention passe toujours par le biais d'une institution qui assure l'exécution et la tutelle des volontaires qui sont affectés dans le programme. Au Sénégal ENDA est pour le moment le partenaire de IIZ. La procédure de demande de financement est identique à celle de ENDA, à savoir : un contact direct ou par lettre avec ENDA Dakar ou

son antenne à Thiès ; si l'idée du projet cadre avec l'orientation de ENDA, commence le processus de finalisation (visite, requête, recherche financement). Durée estimative du processus 3 à 6 mois.

CONDITIONS :

Les financements de IIZ sont des subventions. Ils sont cependant toujours liés à l'affectation d'un volontaire autrichien. Mais un homologue originaire du pays bénéficiaire de projet est toujours recruté dès le début pour remplacer le volontaire à la fin de l'opération. Cet homologue est entièrement pris en charge par IIZ (salaire, logement, indemnités). Une contrepartie est exigée aux populations bénéficiaires. Elle est déterminée pendant les étapes de finalisation des projets.

SUIVI :

En plus du volontaire affecté sur place qui suit le projet au jour le jour, l'équipe de ENDA effectue des visites et des évaluations. Des rapports sur la situation technique et financière du projet sont régulièrement transmis à IIZ.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Une documentation sur IIZ est disponible à ENDA pour tout ceux qui désirent mieux connaître cette institution de coopération autrichienne.

COMMENTAIRES :

IIZ peut encore beaucoup apporter aux populations sénégalaises. Ses interventions jusqu'ici très limitées peuvent être imputées à une insuffisance d'information sur l'organisme.

SERVICE DES VOLONTAIRES JAPONAIS POUR LA COOPERATION A L'ETRANGER
(J.O.C.V.)

ADRESSE :

Bureau local : 39, rue Mohamed V, Immeuble Hebra, Appartement N°. 3
B.P. : 3323
Téléphone : 22.62.47
Telex : 677 TAISI SG

HISTORIQUE :

Le JOCV est créé en 1965 par l'Etat Japonais. Son programme pour 1985 compte plus de 1298 volontaires et couvre les pays d'Asie, d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Amérique Latine et d'Océanie. Le JOCV s'est installé au Sénégal en 1979, le premier contingent de volontaires est arrivé en 1980.

BUTS ET OBJECTIFS :

Le JOCV se propose comme objectif de donner un appui technique aux actions de développement entreprises par les populations des pays en développement. Cet appui se fait à travers l'envoi de jeunes volontaires techniquement qualifiés qui pendant leur séjour dans le pays d'accueil apportent leur savoir faire dans la recherche des solutions des problèmes de développement.

CLASSIFICATION :

Le JOCV est une agence gouvernementale ; il est sous la tutelle du Ministère Japonais des Affaires Etrangères. Son action est essentiellement un appui technique aux populations mais un appui matériel peut aussi être donné.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Le JOCV peut répondre à des besoins en techniciens qualifiés dans une gamme très variée de secteurs. Pour le moment les secteurs touchés par le JOCV sont : agriculture, mécanique, élevage, santé, audio-visuel. Le volontaire japonais intervient toujours à la base ; son contact avec les populations est direct pour une transmission effective du savoir technique.

CIBLES :

La cible varie suivant la spécialité considérée. Des élèves ou des patients peuvent être cibles si le volontaire est affecté dans une école ou un dispensaire. Mais dans tous les cas la cible n'est jamais une institution privée ou une personne privée.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Tous les milieux peuvent recevoir des volontaires mais la majeure partie des 27 volontaires que compte le pays travaillent dans la zone rurale.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Comme il a été précisé plus haut le financement de projet n'est pas la vocation du JOCV. Cependant pour rendre l'intervention du volontaire plus efficiente, le JOCV accorde chaque trimestre un lot de matériel aux volontaires qui en font la demande.

PROCEDURES D'ACQUISITION D'UN VOLONTAIRE :

Les volontaires japonais bien que travaillant directement avec les populations ne sont jamais affectés dans les structures communautaires de base (groupements, villages...) ; ils sont toujours mis à la disposition d'un ministère qui à son tour les affecte dans ses services locaux qui en avaient fait la demande.

La procédure d'acquisition d'un volontaire peut commencer par un contact avec les représentants du JOCVS où il est demandé aux intéressés de remplir un formulaire de demande de volontaire. Les demandeurs peuvent être des chefs de CER, chef de centre de formation... ayant évidemment un besoin d'assistance technique dans leur mission d'encadrement des populations. Le formulaire rempli est envoyé au ministère de tutelle de l'intéressé qui saisit le Ministère du Plan et de la Coopération. Ce dernier à son tour le soumet à l'Ambassade du Japon. Cette dernière le fait parvenir au bureau de JOCV Sénégal à qui il revient la charge des enquêtes pour donner une réponse définitive à la requête. Ces enquêtes entreprises par l'équipe du JOCV Sénégal vont entre autre vérifier : le degré de motivation des populations, les possibilités d'avoir un homologue pour le volontaire... Si ces enquêtes révèlent des conditions favorables pour la mission du volontaire, le JOCV donne son accord et son siège envoie les volontaires demandés. La durée entre la demande et l'arrivée du volontaire varie de 1 an à 1 an et demi.

CONDITIONS :

Le volontaire est entièrement pris en charge par le JOCVS. La contrepartie exigée est le logement du volontaire, les meubles, et l'homologue sénégalais du volontaire.

SUIVI :

Les volontaires étant affectés dans des ministères, le suivi et les évaluations de leurs actions sont assurés par les services relevant de ces ministères.

COMMENTAIRES :

Le JOCV peut encore beaucoup apporter aux populations. En effet, le JOCV dont les domaines de spécialisation couvrent plus de 130 catégories de services constitue un potentiel qui peut davantage être utilisé par le pays.

SERVICE DES VOLONTAIRES JAPONAIS POUR LA COOPERATION A L'ETRANGER

DEMANDE POUR DES VOLONTAIRES JAPONAIS

Prière de remplir un formulaire séparé pour chaque volontaire demandé, en double exemplaire, et renvoyer au Représentant Résident de JOCV dans le pays. (remplir le formulaire à la machine ou en caractères d'imprimerie)

1. Nom et adresse et N° de téléphone de l'organisme ou de l'agence qui demande des volontaire:

2. Nature ou type d'Institut ou d'Agence:
 - Administration; Recherche; Education/Stage; Annexe; Production;
 - autre (prière de spécifier)

3. Description de la structure de l'organisme ou de l'Institut/de l'Agence en spécifiant le département/la section, l'unité à laquelle le volontaire demandé sera rattaché: (préféablement par un simple graphique)

4. Ministère/Département technique dont dépend l'administration de l'agence ou de l'Institution:

5. Secteur technique pour lequel le volontaire est demandé:

6. Prise de service suggérée:
 - à partir de 197

7. Travail devant être accomplis par le volontaire: (aussi détaillé et précise que possible)

8. Disponibilité de contre-partie (s):
 - sera disponible; ne sera pas disponible.

9. Matériel devant être employé par le volontaire: (celui déjà existant)

10. Matériel essentiel minimum qui pourrait être apporté par le volontaire:
11. Langue que le volontaire devrait avoir appris pendant le stage qu'il aura effectué avant sa prise de service:
12. Qualifications demandées au volontaire: (tel que niveau d'études ou nombre d'années d'expérience)
13. Facilités devant être accordées au volontaire:
- Logement sera pourvu en espèce
 sera subventionné
 autre système (prière de spécifier)
- Soins médicaux seront gratuits a
- autre système (prière de spécifier)
- Transport local: seront gratuits quand officiels
 seront subventionnés (en espèce au autrement)
 ne seront pas pourvus
- Congé annuel autorisé jours ouvrables
14. Autres informations utiles (spécialement et telles que d'autres coopération internationales ou bilatérales avec le projet, dans le passé et/ou dans le présent, pour lesquels les volontaires japonais pourraient travailler).

.....
 Date:

.....
 Signature

.....
 Nom

.....
 Titre

LVIA - COMMUNAUTE LAICS VOLONTAIRES

ADRESSE :

Siège : Italie, Corso IV Novembre, 28 - Cuneo
Bureau local : Route de Khombole, Thiès
B.P. : 262/A

HISTORIQUE :

La LVIA est créée en 1966 en Italie. Elle est aujourd'hui présente dans beaucoup de pays en développement : Burundi, Ethiopie, Burkina Fasso, Côte d'Ivoire, Kenya, Tanzanie. Son installation au Sénégal date de 1972.

BUTS ET OBJECTIFS :

La LVIA se propose de participer à la lutte pour le développement que mènent les pays pauvres en apportant son savoir-faire, dans un certain nombre de secteurs.

CLASSIFICATION :

La LVIA est un organisme non-gouvernemental à but non lucratif. Elle apporte un appui technique et matériel aux populations.

DOMAINES D'INTERVENTION :

La LVIA intervient dans les secteurs de la santé, gestion du village, du maraîchage, de l'aviculture et de l'hydraulique villageoise. Son intervention dans le domaine de la santé se caractérise par la mise en place de boîte de pharmacie dans les villages, la construction de case de santé, gestion d'un dispensaire, ainsi que la formation d'animateurs sanitaires et de matrones. Une vingtaine de villages dans la région de Thiès bénéficient de cette action sanitaire de LVIA. Dans le domaine de l'aviculture, LVIA aide les jeunes à se grouper en coopérative afin de diminuer certaines charges et de mieux maîtriser la commercialisation. En outre, LVIA aide à mettre sur place une unité de fabrication d'aliment. La coopérative de Thiès compte plus de 100 jeunes répartis dans 27 groupements. Dans le secteur du maraîchage, LVIA aide les populations à gérer de petits jardins, 2000 à 3000 m², beaucoup plus tournés vers l'auto-consommation que la vente. Le secteur de l'hydraulique villageoise est sans nul doute le domaine privilégié de LVIA et c'est précisément dans le système d'exhaure par les éoliennes qu'elle intervient. Par ce biais, LVIA transfère une technologie italienne vieille d'un demi-siècle. Quelques 40 éoliennes ont été déjà installées de 1981 à 1984, un programme de 15 éoliennes pour 1985 est en train de s'exécuter et une prévision de 30 installations par an à partir de 1986 est l'objectif de LVIA dans ce secteur. La formation d'homologues sénégalais dans une perspective de relève est un souci majeur de LVIA.

CIBLES :

LVIA travaille avec toutes les catégories de populations : jeunes, adultes, hommes ou femmes, l'essentiel est que ces personnes soient organisées (village, groupe de villages, groupement, entente...). LVIA ne saurait apporter une aide quelconque à des privés. Son but est social.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

LVIA travaille depuis son installation au Sénégal dans le milieu rural, mais une ouverture dans le monde urbain est très probable. Presque toutes les régions du pays ont bénéficié de ses interventions. Et pour mieux servir les demandeurs, une antenne de LVIA verra le jour en 1986 à Diourbel.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

LVIA dispose d'un budget annuel de 80 millions pour faire face aux demandes d'appui. Plus de 50% de cette somme servent à financer le secteur des éoliennes. LVIA apporte le matériel nécessaire à la réalisation des actions des projets en demandant une cotisation de la part des villages. Dans le cas des projets hydrauliques, elle apporte l'éolienne et contribue à la construction des réservoirs et canalisations ; dans de pareils cas sa participation se chiffre à 3,5 millions par projet. Des organisations nationales ou internationales financent parfois les projets de LVIA.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

LVIA peut être contactée directement ou par lettre par les personnes organisées, intéressées par ses services. Après ce contact LVIA se rend sur place pour mieux étudier la requête (degré de motivation, qualité des groupes, organisations, etc..) avant de donner son accord et passer à l'exécution du projet. Le délai qui sépare la demande d'appui et le début du projet est généralement court. Si un retard est noté, il réside presque toujours du côté des populations qui éprouvent parfois des difficultés pour mobiliser la contrepartie.

CONDITIONS :

Le coût de l'appui de LVIA est une subvention. La contrepartie demandée aux bénéficiaires est la réalisation par eux-mêmes de tout ce qu'ils peuvent réellement faire (travail, matériaux locaux, etc.), ensuite la mise en place d'une caisse pour la gestion de l'ouvrage et la formation par LVIA d'un jeune de la localité dans les techniques d'entretien de l'ouvrage s'il s'agit d'une éolienne ou sur les pratiques de soins de santé primaire s'il s'agit de projet de santé.

SUIVI :

L'accent mis sur la formation d'un membre du groupe bénéficiaire dans l'entretien et la gestion des biens reçus diminue considérablement le besoin de suivi. Quelques visites sont de temps en temps organisées pour se rendre compte de l'état des projets.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Des documents techniques sur les éoliennes sont disponibles au bureau régional de LVIA à Thiès, ils sont à consulter sur place.

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

Les éoliennes sont construites dans les ateliers de LVIA à Thiès. Une équipe de jeunes sénégalais formés aux techniques de construction, de montage et de réparation des éoliennes est déjà opérationnelle à Thiès. Une partie des éoliennes est construite par les artisans de la ville.

COMMENTAIRES :

A travers son programme de pompe éolienne, LVIA peut beaucoup apporter à l'allègement des travaux de la femme, à l'amélioration de la santé des ruraux, grâce à une eau qui n'est plus polluée par l'exhaure manuelle (bac). Cependant, pour une action encore plus accentuée, les ONG devraient collaborer avec LVIA pour que le programme puits équipés de pompe éolienne touche le plus grand nombre de villages sénégalais. UNICEF, ENDA, AFRICARE collaborent déjà avec LVIA dans des programmes concertés.

MAISONS FAMILIALES RURALES (MFR)

ADRESSE :

Siège : Thiès
 B.P. : 269, Thiès
 Téléphone : 51.14.61 - 51.19.23

HISTORIQUE :

L'Association des Maisons Familiales Rurales du Sénégal a été créée en 1964. Elle compte aujourd'hui quelques 10.800 adhérents appartenant à 57 maisons familiales rurales dans presque toutes les régions du pays.

BUTS ET OBJECTIFS :

L'Association des MFR a pour mission d'aider ses adhérents à recevoir et à donner une formation générale et surtout professionnelle aux jeunes ruraux, et à rechercher les solutions à leurs problèmes de développement sur la base d'une organisation associative. Pour ce faire, l'association propose comme démarche une auto-analyse des difficultés rencontrées par les différentes maisons dans leur vie de tous les jours. Cette auto-réflexion des adhérents facilitée par les cadres maisons familiales débouche sur un plan local de développement dont les moyens de sa mise en oeuvre seront autant que possible endogènes.

CLASSIFICATION :

L'Association des MFR est une organisation non gouvernementale sénégalaise. Elle apporte aux adhérents des maisons familiales un appui technique et constitue pour elles un relai de demande de financement.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Les MFR s'intéressent à tous les secteurs qu'il soit économique, social ou culturel. Les actions et projets les plus divers sont déjà entreprises dans les différentes maisons : maraîchage, culture vivrière, apiculture, aviculture, conservation des produits, commercialisation des produits de cueillette, tenue de registre d'état civil, artisanat, etc...

CIBLES :

Les MFR visent les adhérents mais aussi les personnes vivant dans les villages que polarise la maison ; le rayon d'influence de la maison est en moyenne de 15 Km.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Les maisons familiales ont une vocation rurale ; elles ne sont implantées que dans les parties rurales des régions.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

- L'Association des MFR bénéficie de trois sources de financement :
- une subvention de l'Etat Sénégalais pour un montant de 50 millions servant à couvrir les salaires des cadres et les divers frais de fonctionnement de l'institution ;
 - une participation des adhérents qui cotisent annuellement 1.75 à 2000 f. chacun ;
 - une participation des ONG qui financent les projets proposés par les différentes maisons familiales.

PROCEDURES D'ELABORATION DE PROJETS :

L'Association des MFR ne dispose pas encore de fonds propres suffisants pour satisfaire toutes les demandes de financement provenant des différentes maisons familiales membres. Les diverses demandes sont donc soumises aux ONG pour financement. Cependant les projets des MFR suivent un processus qui implique presque toute la structure dans la réflexion. En effet, les projets sont d'abord étudiés par les adhérents de la maison familiale rurale avec les cadres travaillant à ce niveau. Ils sont ensuite revus au niveau du conseil régional qui regroupe tous les délégués des maisons de la région. Et enfin les projets parviennent au niveau national où ils sont étudiés par les délégués de toutes les maisons du pays et les cadres des maisons familiales qui au besoin se font aider par d'autres cadres extérieurs à la structure. Ce processus permet aux délégués des maisons d'apporter les expériences de leur maison respective à l'élaboration des projets. Beaucoup d'erreurs ont pu être évitées grâce à ce procédé. Les projets des MFR sont pour la plupart des micro-projets ; le montant varie entre 100.000 et 10.000.000 francs.

CONDITIONS :

Dans sa démarche l'Association des MFR lutte contre l'esprit d'assisté que risque de créer les dons. C'est pourquoi toutes les MFR bénéficiaires d'une subvention sont tenues de respecter le barème ci-après :

- 25% du montant sont subventionnés
- 75% du montant sont remboursés.

Les sommes remboursées sont réparties comme suit :

- 50% restent au niveau de la maison familiale bénéficiaire
- 15% sont versées au comité régional des MFR
- 10% sont versées au comité national des MFR.

Ce système de remboursement (75%) pousse les maisons à amoindrir au maximum le montant des financements qu'elles sollicitent et les pousse à étudier minutieusement chaque aspect des projets.

SUIVI :

Le suivi est assuré par les techniciens de la MFR bénéficiaire de projet et des cadres de la Direction Nationale des MFR. Les rapports techniques et financiers des projets sont faits par les maisons bénéficiaires qui sont entièrement responsables de la gestion des opérations sur le terrain. La direction des MFR fait le compte rendu de l'exécution aux différents donateurs.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

L'Association des MFR dispose d'un centre de documentation.

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

L'Association des MFR dispose de moniteurs, de techniciens et de cadres ayant une longue expérience du terrain qui peuvent être utilisés par les autres ONG. Quelques ONG ont déjà bénéficié de cet appui de l'Association.

COMMENTAIRES :

L'Association dispose à présent d'un certain nombre de projets en instance de financement.

MISSION BAPTISTE (S.B.C.)

ADRESSE :

Siège : USA
 Bureau local : Ouakam
 B.P. : 3219
 Antenne : B.P. 39, Bignona, Casamance ; B.P. 24, Kaolack
 Téléphone : 23.08.27

HISTORIQUE :

La Mission Baptiste, la "Southern Baptist Convention", qui compte plus de 30 millions de membres, est aujourd'hui la plus grande organisation chrétienne non catholique du monde. Sa création remonte au 19^è Siècle. La Mission Baptiste s'est installée au Sénégal en septembre 1969.

BUTS ET OBJECTIFS :

La Mission Baptiste a pour but d'apporter une aide spirituelle ou matérielle aux populations.

CLASSIFICATION :

La Mission Baptiste est une organisation religieuse sans but lucratif. Elle peut apporter aux populations un appui technique ou financier.

DOMAINES D'INTERVENTION :

La Mission Baptiste intervient de deux façons :

- 1) par l'ouverture de centre. Trois centres ont été ouverts en 1969 et 1974, à Dakar et en 1978 à Bignona. Ces centres ouverts au public offrent plusieurs activités : lecture, alphabétisation, cours d'anglais, étude biblique, débats, sport, projection de films.
- 2) Par la réalisation de projets dans les villages. Ces projets touchent les secteurs de l'hydraulique, le maraîchage, le petit élevage, etc...

CIBLES :

Toutes les catégories de population peuvent bénéficier de l'appui de la Mission, aucune distinction de religion n'est faite, d'ailleurs la plupart des bénéficiaires ne sont pas des chrétiens. L'organisation des populations en groupe est cependant exigée pour acquérir le financement d'un projet.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

La Mission intervient dans les milieux urbains et ruraux. Toutes les régions du pays peuvent bénéficier de l'appui de la Mission.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

La Mission Baptiste dispose du budget annuel de 20 millions pour les micro-projets villageois et 25 à 30 millions pour les projets sociaux.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

La procédure d'acquisition du financement est très simplifiée. Les groupes intéressés peuvent par écrit ou directement saisir l'administration à Dakar ou son représentant au niveau des antennes. L'équipe de la Mission en rapport avec les services techniques de la localité étudie le projet. S'il est jugé correct par cette étude, il est soumis à un comité d'octroi au sein de la Mission pour approbation. Le délai entre la demande et l'octroi du financement est relativement court.

CONDITIONS :

Les appuis de la Mission sont des subventions. La contrepartie est déterminée durant la phase d'étude du projet. Elle est généralement constituée par le travail et les matériaux locaux que les populations peuvent apporter au projet. Les projets de la Mission sont toujours supervisés par un de ses membres.

SUIVI :

Le suivi est assuré par la Mission Baptiste qui l'effectue par le biais de son représentant.

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

Des centres d'activités multiples sont prévus à Dakar et dans d'autres villes départementales pour donner aux jeunes sénégalais une formation dans des domaines très variés.

MISSION FRANCAISE DE COOPERATION (MFC)

ADRESSE :

Bureau local : Ambassade de France, Dakar
B.P. : 2014
Téléphone : 22.23.07 Poste 347

HISTORIQUE :

La Mission Française de Coopération gère depuis 1979 des crédits destinés à soutenir des projets (petites opérations de développement) présentés par des associations sénégalaises de développement économique et social.

BUTS ET OBJECTIFS :

Les crédits sont répartis à raison de 80% pour les projets productifs et de 20% pour les actions sociales.

CLASSIFICATION :

La MFC apporte une assistance matérielle et financière.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Elle intervient dans les secteurs suivants : agriculture, petit élevage, pêche, et hydraulique, en faisant des constructions, des achats de matériels, et de la formation locale et à l'étranger.

CIBLES :

Les bénéficiaires de ces fonds sont des jeunes, hommes, femmes, organisés dans des collectivités, groupements, village....

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Le Fonds a déjà appuyé des actions dans les régions de Sénégal Oriental, Kolda, Kaolack, Fatick, Thiès et Dakar. Ces interventions se font essentiellement en zones rurales mais aussi dans le milieu urbain.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Le montant des financements varie de 100.000 f. à 10.000.000 f CFA. La MFC est dotée chaque année d'un budget variant entre 50 et 75 millions CFA, ce qui rend possible la satisfaction d'au moins 1/3 des demandes reçues.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Pour acquérir les fonds il faut :

- contacter le responsable de la MFC par lettre ou par visite,
- remplir un formulaire prévu à cet effet,
- faire un texte exposant les objectifs du projet,
- fournir factures pro-formas et devis
- recevoir une visite sur les sites du projet des responsables de la MFC
- présenter l'agrément des autorités sénégalaises ou à défaut un récépissé de reconnaissance en tant qu'association. L'appui de structures telles que CER, MFR, est apprécié.

Les fonds peuvent être disponibles dans un délai d'une semaine à 3 mois maximum.

CONDITIONS :

Ces fonds sont attribués sous formes de subvention. Une contrepartie en main-d'oeuvre, matériaux, cotisations, services divers, est souhaitée. Dans l'utilisation des fonds, le respect du schéma financier est exigé.

SUIVI :

Un suivi est assuré au moyen :

- de visites des lieux
- d'évaluations
- de rapports techniques et financiers présentés par les bénéficiaires à la fin du projet.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Il existe à la Mission Française de Coopération un centre de documentation.

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

Une nouvelle forme de coopération (dite coopération décentralisée) est en voie de réalisation. Elle permettra aux projets non satisfaits par la MFC de trouver un financement. Avec cette innovation les projets d'opérations de développement intéressants sont transmis par la MFC aux grandes villes françaises pour un financement. Les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) peuvent également être pris en charge par ce nouveau type de financement direct.

COMMENTAIRES :

La MFC cherche de plus en plus la collaboration des structures d'encadrement de base pour une étude plus approfondie des projets des populations (CER, MFR, ONG...).

NATIONAL COUNCIL OF NEGRO WOMEN (NCNW)

ADRESSE :

Siège : USA
Bureau local : 32, Rue de Denain x F. Faure, 1er étage
Téléphone : 21.93.76

HISTORIQUE :

Fondée en 1935 par Madame Mary Lloyd Bethune aux Etats-Unis d'Amérique, en vue de prestations de services pour les femmes noires américaines, la NCNW est installée au Sénégal depuis 1978.

BUTS ET OBJECTIFS :

Les actions de la NCNW visent la mise en place de petits projets générateurs de revenus pour améliorer les conditions de vie économique, sociale et politique.

CLASSIFICATION :

La NCNW est une ONG internationale d'assistance financière, matérielle et technique.

DOMAINES D'INTERVENTION :

La NCNW appuie des projets dans les domaines de :

- la santé : nutrition, bien-être familial
- l'agriculture : maraîchage, reboisement
- l'élevage, pêche, foresterie, hydraulique.

Elle octroie du petit matériel, organise des stages de formation locale et fait quelques constructions.

CIBLES :

Les principaux bénéficiaires sont les femmes et les jeunes.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Les zones rurales sont privilégiées, mais le milieu urbain peut aussi bénéficier de l'action de NCNW.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Les projets vont de 1 à 3 millions de francs CFA. 15 projets ont été financés de 1980 à 1984. Selon les demandes de financement le bureau régional fait trimestriellement l'état de ses besoins financiers au siège aux USA.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Il faut écrire et contacter la représentante régionale pour exposer les objectifs recherchés, répondre aux questionnaires soumis à cet effet, et obtenir l'agrément du Ministère du Développement Social. Il s'écoule en général un délai de 4 mois avant la réception des fonds.

CONDITIONS :

Les financements sont des dons. L'organisation d'un fonds de roulement est conseillée dans le système de gestion du projet. Une contrepartie (main-d'oeuvre, cotisations, etc.) est demandée.

SUIVI :

Les visites du site du projet peuvent être organisées, souvent par un consultant extérieur recruté à cet effet. Un rapport financier est demandé à la fin des travaux. Quatre mois après le financement, il y a une revue de projet et 16 mois après une évaluation par un expert extérieur.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

La représentante régionale peut fournir d'amples informations. Des documents sont disponibles sur :

- Etude sur la situation des femmes en 1984
- Mouvement migratoire : Casamance
- Séminaire de formation à l'élaboration de projets de planification familiale.

OVERSEAS EDUCATION FUND INTERNATIONAL (OEFI)

ADRESSE :

Siège : Washington, D.C. USA
 Bureau local : 12 rue Félix Faure, Dakar
 B.P. : 3822
 Téléphone : 22.34.40

HISTORIQUE :

L'OEFI naquit dans le District de Colombie (USA) en 1947 sous l'impulsion du groupe "League of Women Voters". Installée à Dakar en décembre 1984, l'OEFI avait cependant déjà élaboré un programme au Sénégal avant cette date avec les Maisons Familiales Rurales. Le bureau de Dakar supervise en plus du Sénégal, les programmes OEFI de la Gambie et du Niger.

BUTS ET OBJECTIFS :

OEFI a pour objectif de donner un appui aux actions de développement. Elle finance en priorité des actions de formation. Il existe au sein du Programme Régional, un projet de formation qui apporte son appui technique aux organisations partenaires de OEFI dans les pays de la sous-région où elle intervient.

Elle finance quelques petits projets productifs (cas des Maisons Familiales Rurales du Sénégal), devant permettre aux groupements des femmes d'acquérir une certaine autonomie économique et fonctionnelle.

CLASSIFICATION :

L'OEFI est une ONG à but non lucratif. Elle apporte une assistance financière aux projets ainsi qu'un appui technique. L'équipe de l'OEFI qui compte entre autre une formatrice, peut être renforcée par des consultants pour faire face aux besoins d'assistance technique dans les programmes.

DOMAINES D'INTERVENTION :

L'OEFI intervient dans les secteurs économiques et sociaux : production vivrière, foresterie, emploi rural non agricole...

CIBLES :

L'OEFI vise exclusivement les groupements de femmes et leurs enfants.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

L'OEFI travaille surtout avec les zones rurales mais aussi dans les zones semi-urbaines.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

L'OEFI ne dispose pas d'un fonds propre pour les activités de développement. Le montant de financement recherché par l'OEFI dépend des projets qui leur sont soumis. Dans d'autres pays, le montant des projets OEFI varie entre 3.000 dollars et 1,4 millions de dollars.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

L'OEFI peut être saisie par lettre ou par contact direct par les groupements de femmes qui évoquent par cette occasion leur idée de projet. L'idée est ensuite étudiée par l'équipe de l'OEFI et des fois avec le concours d'institution travaillant avec elle. Le projet ainsi élaboré est ensuite soumis aux sources de financement.

CONDITIONS :

L'assistance financière de l'OEFI est entièrement sous forme de subvention. Cette organisation peut financer diverses parties d'un budget : frais d'administration, fond de démarrage. L'OEFI demande une contrepartie fixée à 1/3 du financement global sous forme de main-d'oeuvre, matériaux, locaux... Le financement s'effectue par tranche. La mise en place d'une nouvelle tranche est liée à la justification des dépenses de la tranche précédente. L'OEFI travaille avec ses partenaires afin d'établir un système comptable pour chaque projet.

SUIVI :

L'OEFI assure le suivi des projets qu'elle finance en effectuant des visites périodiques. Si le projet est exécuté avec le concours d'une autre ONG, il est demandé à celle-là des rapports techniques et financiers tous les trimestres.

ORGANISATION - RECONSTRUCTION - TRAVAIL (ORT)

ADRESSE :

Siège : ORT House, Sumpter Close, Finchley Road, Londres NW3 5HR
Angleterre
Bureau local : s/c Projet YMCA, Rocade Fann-Bel Air
B.P. : 12031, Dakar-Colobane
Téléphone : 21.82.44

HISTORIQUE :

ORT a été créée en 1880 pour enseigner un métier technique ou agricole aux Juifs de la Russie Tzariste ; elle est une des plus anciennes ONG internationales opérant dans le domaine de l'enseignement. Aujourd'hui présente dans trente quatre pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Latine, d'Amérique du Nord, d'Europe et du Moyen Orient, avec des bureaux en Suisse, aux USA et en Grande Bretagne, ORT est aussi l'une des ONG internationales les plus importantes.

BUTS ET OBJECTIFS :

L'objectif visé par ORT est la satisfaction de l'homme. Cet épanouissement de l'individu basé sur ses capacités réelles lui permettant de trouver une occupation garantissant son bien-être n'est possible qu'avec une formation adéquate. La formation est donc la base de la philosophie de ORT, enseigner un métier aux hommes est son principal but.

CLASSIFICATION :

ORT est une ONG internationale qui compte des experts à très haut niveau de qualification qui apportent une assistance uniquement technique à tous les niveaux, et dans une gamme très variée de secteurs. ORT ne donne pas une assistance matérielle ou financière.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Les domaines dans lesquels ORT intervient sont très nombreux, plus d'une centaine de secteurs sont touchés par ORT. Les principaux domaines sont : enseignement professionnel et technique, agriculture et développement rural, systèmes de transport, l'industrie et les mines, les entreprises publiques et privées, le développement urbain. ORT dispose de 450 unités de formation dans le monde et peut former sur place ou ailleurs selon les besoins des projets, qu'elle encadre ou qu'elle n'encadre pas. Tous les profils : futurs cadres, encadreurs, homologues, etc. peuvent être formés dans le dispositif de formation de ORT.

CIBLES :

ORT peut travailler avec toutes les catégories de population, femme, adulte, homme, jeune, enfant, ainsi qu'avec des institutions de diverses sortes.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

ORT peut intervenir dans tous les milieux où le besoin de formation existe, le milieu rural ou urbain.

SYSTEME D'INTERVENTION :

ORT intervient par le biais d'organismes gouvernementaux, intergouvernementaux, non gouvernementaux ou de sociétés privées, qui prennent en charge l'ensemble des dépenses afférentes à l'action de ORT : salaires d'experts, etc. Ces structures peuvent rentrer en contact avec ORT en écrivant à un de ses bureaux. L'intervention de ORT ne se limite pas uniquement à la formation proprement

dite, tous les volets d'un projet de formation peuvent être entrepris par ORT qui dispose pour cela des cadres qualifiés et de l'expérience requise.

ORT peut en effet assurer les volets ci-après :

- 1) Evaluation et analyse des besoins en formation
- 2) Conception du projet (programme d'élaboration du projet, fixation des objectifs...)
- 3) Exécution du projet
- 4) Evaluation du projet
- 5) Formation des stagiaires et des homologues
- 6) Les achats (compte tenu de son niveau d'expérience, ORT est toute indiquée pour assurer l'achat des équipements devant être utilisés dans les projets. Tout un réseau de fournisseurs au niveau mondial travaillent depuis longtemps avec ORT dans ce domaine).

SUIVI :

Les projets ORT sont suivis par des coordonnateurs qui sont des membres de ORT.

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

ORT intervient au Sénégal depuis longtemps dans divers domaines :

- les travaux publics (formation des conducteurs d'engin)
- la formation des cadres de base des eaux et forêts, de l'élevage et de l'agriculture à l'école des Agents Techniques d'Agriculture et des Eaux et Forêts de Ziguinchor, et à l'Ecole des Agents Techniques de l'Elevage de St. Louis
- la formation des cadres moyens du développement rural à l'Ecole Nationale des Cadres Ruraux de Bambey
- la formation des cadres supérieurs du développement rural à l'Institut National de Développement Rural (INDR) à Thiès, et le recyclage des ingénieurs au Centre d'Appui pour le Recyclage des Ingénieurs des Travaux (CARIT)
- la formation des agents de la SAED en mécanique agricole
- la formation et l'insertion des jeunes dans le domaine des métiers du bâtiment (maçonnerie, électricité, etc., au CEPJ de Dakar (Projet YMCA).

COMMENTAIRES :

ORT n'intervient pas directement sur les populations ; son action vers cette cible est indirecte, en effet elle se fait par le biais des agents qu'elle forme.

OXFAM

ADRESSE :

Siège : Oxford, Angleterre
 Bureau local : 41 Blvd. Général de Gaulle, Colobane, Dakar
 B.P. : 3476
 Téléphone : 22.68.94

HISTORIQUE :

OXFAM qui signifie Oxford Committee for Famine Relief, a été créé pendant la 2ème Guerre Mondiale dans la ville de Oxford, en Grande Bretagne. Son but était de venir en aide aux familles durement éprouvées. OXFAM s'est tourné depuis les années 50 vers les actions d'aide au développement du Tiers Monde. OXFAM travaille au Sénégal depuis les années 70 mais l'installation de son bureau régional dans le pays date de 1981. Ledit bureau de Dakar supervise en même temps les activités de la Mauritanie, la Gambie, la Guinée Bissau et le Cap Vert.

BUTS ET OBJECTIFS :

OXFAM se propose comme but d'appuyer les efforts de développement entrepris par les populations et d'apporter une aide d'urgence en cas de catastrophe.

CLASSIFICATION :

OXFAM est une ONG. Bien que OXFAM offre exceptionnellement une assistance matérielle et technique, son intervention dans les projets de développement se situe presque exclusivement au niveau du financement.

DOMAINES D'INTERVENTION :

OXFAM intervient dans le domaine économique et social. Les secteurs suivants ont déjà reçu l'aide d'OXFAM : agriculture, formation, pêche, élevage, alphabétisation, santé de base, éducation non formelle. En outre OXFAM finance des voyages d'études et des visites pour les paysans en vue de permettre des échanges d'expérience entre des groupes habitant le même pays ou des pays différents. Dans son intervention OXFAM privilégie tout ce qui garantit la continuité des actions qu'il finance : bonne structuration des groupes bénéficiaires, haut degré de motivation, etc.

CIBLES :

OXFAM s'intéresse à toutes les couches de la population ayant des problèmes économiques ou sociaux : jeune, adulte, femme, handicapé. Mais leur organisation en groupement est un critère fondamental avant de bénéficier d'une aide de OXFAM.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

OXFAM intervient dans le milieu urbain mais travaille beaucoup plus avec le monde rural.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Le bureau OXFAM de Dakar dispose d'un budget annuel de 150 millions de francs CFA uniquement réservé au financement des projets. Plus du tiers de cette somme est octroyé aux projets du Sénégal, le reste revenant aux autres pays de l'Afrique de l'Ouest que polarise le bureau de Dakar. OXFAM finance les petits projets. Quelques 61 projets ont déjà été financés par OXFAM au Sénégal, et son programme dans les cinq pays de la sous région fait un total de 75 projets en cours d'exécution.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Pour accéder au financement OXFAM, les groupes peuvent écrire au représentant à Dakar ou prendre contact directement avec lui. Après ce préliminaire durant lequel les idées du projet sont brièvement exprimées, une phase de finalisation de projet suit aussitôt, si évidemment les idées exprimées sont conformes à la mission d'OXFAM. Cette phase finalisation comporte des visites de l'équipe d'OXFAM sur le terrain pour discuter avec les populations et la mise en forme définitive de la requête du projet. L'accord du MDS est obligatoire pour tous les projets. Le délai entre le premier contact et la mise en place effective des fonds varie entre 1 à 3 mois. Quelques accords de financement peuvent être donnés sur place ; cependant pour un bon nombre d'entre eux le représentant résident doit prendre l'attache de son siège.

CONDITIONS :

Suivant la nature du projet, OXFAM peut subventionner entièrement ou demander le remboursement d'une partie du financement. Cependant les sommes remboursées à OXFAM servent à financer d'autres projets dans le même domaine ou même financer d'autres volets dans le même projet. C'est l'idée de continuité dans l'approche d'OXFAM qui explique cette exigence. Une contrepartie est normalement demandée, le montant et la nature sont déterminés durant la phase de finalisation. Le financement est fractionné et la mise en place de chaque tranche est rigoureusement subordonnée à la justification de la fraction précédente.

SUIVI :

Un rapport d'exécution technique et financier est exigé tous les trimestres pour les projets moyen terme, alors qu'un seul rapport final est demandé aux bénéficiaires d'un projet court terme. Des évaluations périodiques sont faites par OXFAM qui peut aussi engager des consultants pour faire des évaluations.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Quelques documents existent au niveau du bureau régional.

COMMENTAIRES :

OXFAM insiste beaucoup sur l'autofinancement de groupement ; son aide va donc en priorité aux groupes qui ont déjà réalisé quelque chose sur fonds propre. En outre l'existence d'une certaine organisation dans le groupe fusse-t-elle médiocre peut influencer favorablement la décision de OXFAM.

PETITS PROJETS DE L'AMBASSADE ROYALE DES PAYS BAS

ADRESSE :

Bureau local : 37, rue Kléber, Dakar
Téléphone : 22.04.83
B.P. : 3262

HISTORIQUE :

Le fonds pour les petits projets de l'Ambassade Royale des Pays Bas a été créé en 1980. Ce fonds finance des actions situées dans les pays de la sous région : La Guinée Bissau, la Mauritanie, la Gambie, le Mali, le Cap Vert et le Sénégal.

BUTS ET OBJECTIFS :

Ce programme a pour but de donner un appui aux petites actions visant à améliorer la situation économique et sociale des populations.

CLASSIFICATION :

Le fonds pour les petits projets donne un appui en matériel.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Le fonds intervient dans les domaines suivants : agriculture, pêche, foresterie, artisanat, santé, culture, hydraulique et élevage.

CIBLES :

Le programme vise les femmes, les hommes, les jeunes organisés en groupements ; les villages ou des communautés rurales. Une certaine faveur est accordée aux actions des groupements de femmes. Les individus isolés ne peuvent pas bénéficier du fonds.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Les fonds sont utilisés à près de 95% en milieu rural. Toutes les régions peuvent en bénéficier.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Ce fonds ne finance que des micro-réalisations. Au Sénégal 75 projets ont été financés durant les 5 dernières années, parmi lesquels des projets de plus/moins 750.000 FCFA et d'autres de plus/moins 2.000.000 FCFA.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Les groupes intéressés par un appui du fonds peuvent prendre contact avec l'Ambassade des Pays Bas par lettre. A l'occasion de ce contact une description détaillée du projet est faite. L'Ambassade effectue quelques vérifications des informations données par les demandeurs et s'assure de l'appui des structures gouvernementales. Le délai entre la demande et le financement peut être très court : deux semaines.

CONDITIONS :

Les financements sont des subventions, mais il est demandé dans quelques cas aux bénéficiaires de mettre en place un fonds de roulement pour assurer l'amortissement du matériel. La contrepartie souhaitée est en main-d'oeuvre, matériaux locaux, services. Le fonds ne finance pas de salaires ni de produits de consommation (fournitures de bureau, essence, etc..).

SUIVI :

Un rapport est demandé à la fin du projet dans lequel sont indiqués les succès et les difficultés rencontrées.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

ADRESSE :

Siège . New York
 Bureau local : Bâtiment BICIS, Av. Roume, Place de l'Indépendance
 B.P. :
 Téléphone : 21.32.44
 Telex :

HISTORIQUE :

Le PNUD a été créé par l'Assemblée Générale des Nations Unies à qui il fait un rapport annuel par le biais du Conseil Economique et Social. Plusieurs organismes de développement de l'ONU travaillent sous l'égide du PNUD.

BUTS ET OBJECTIFS :

Le PNUD est une agence de financement et d'exécution des Nations Unies. En plus de son appui aux programmes nationaux financés par le Chiffre Indicatif de Programmation (CIP), le PNUD met en oeuvre, entre autres, un programme de financement pour les projets initiés par les communautés de base, "Fund for Grassroots Projects". Ce fonds, placé sous la responsabilité du Non Governmental Liaison Service (NGLS), beaucoup plus à la portée des groupements, fera l'objet principal de ce résumé.

CLASSIFICATION :

Le PNUD est une agence inter-gouvernementale d'assistance financière, technique et matérielle.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Ce fonds qui est en train d'assister le Sénégal par le financement d'un séminaire des ONG sur l'agro-foresterie (février 85). Ses domaines d'intervention seront tirés des secteurs identifiés par les communautés de base.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Toutes les régions du pays peuvent bénéficier de l'action de NGLS. Les zones rurales seront privilégiées.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Le montant tout comme les procédures d'acquisition du financement, les conditions et le suivi restent à être définis.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Il existe un centre de documentation au PNUD ; le Centre d'Informations des Nations Unies est une autre source. Documents intéressants :

- PNUD pourquoi? par qui? comment? où?
- PNUD questions réponses
- Rapports annuels sur l'assistance au développement.

COMMENTAIRES :

Dans une première expérience le NGLS a mobilisé 40.000 dollars pour l'organisation d'un séminaire à Dakar sur l'agro-foresterie. Un comité mixte créé pour suivre les conclusions de ce séminaire constitue pour les collectivités une voie potentielle d'acquisition d'un appui aux actions agro-forestières qu'elles désireraient entreprendre en collaboration avec les ONG. Quant aux appuis qui seront offerts par le fonds pour les projets initiés par les communautés de base "Fund for Grassroots Projects", sa mise sur pied définitive étant en cours, les précisions sur son système de fonctionnement ne pourront être définies que plus tard.

PROJETS "PETITS PROJETS RURAUX" (PPPR)

ADRESSE :

Bureau local : Avenue Bourguiba, Castors, Dakar
 B.P. : 3801
 Téléphone : 22.66.46

HISTORIQUE :

Le projet "Petits Projets Ruraux" est un organisme gouvernemental d'aide au développement, placé sous la tutelle du Ministère du Développement Social. Il a été créé en 1980 grâce à un financement conjoint de IDA/BIRD et de l'état sénégalais.

BUTS ET OBJECTIFS :

Le projet PPR a pour objectif de promouvoir le développement d'activités productives au sein du monde rural. Pour ce faire, il finance des projets rémunérateurs proposés par les populations, et renforce les moyens des services techniques qui sont chargés d'encadrer les projets.

CLASSIFICATION :

Le projet PPR est un organisme de l'état qui apporte un appui financier, matériel et technique.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Le PPPR intervient dans les secteurs ci-après :

- petits périmètres rizicoles
- petits périmètres maraîchers
- périmètres bananiers
- apiculture
- pêche
- hydraulique villageoise.

CIBLES :

Le PPPR vise toutes les catégories de population, hommes, femmes, jeunes, mais leur organisation en groupement est exigée.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Le PPPR peut intervenir dans toutes les régions du pays mais exclusivement dans les parties rurales.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Le PPPR dispose d'une enveloppe globale de 14 millions de dollars dont 11 millions de dollars sous forme de crédit auprès d'IDA/Banque Mondiale, et 3 millions de dollars de l'état du Sénégal. Le montant des projets à soumettre au PPPR est très variable ; il peut être de 1 million à plusieurs millions de francs CFA. Le PPPR a déjà financé beaucoup de programmes mais son enveloppe peut être satisfaite de nombreuses nouvelles demandes de financement. En effet le PPPR dispose actuellement (5/85) de près de 6 millions de dollars.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

- Le groupement intéressé par un financement du PPPR prépare un dossier (voir les détails du dossier dans le chapitre suivant) ;
- ce dossier est présenté au CLD, CDD, CRD pour approbation ;
- il parvient ensuite au MDS qui le transmet à la direction du PPPR pour étude ;

- à l'issue de cette étude le dossier peut être rejeté ou qualifié d'incomplet (dans ce cas le dossier est renvoyé au groupement pour complément d'information) ou satisfaisant ;
- sur la base du dossier du groupement la direction rédige un dossier "technico-économique" qu'elle présentera au Comité Interministériel de Développement Communautaire si le montant du projet excède 10 millions de francs CFA, ou au Ministre du Développement Social si le montant est égal ou inférieur à 10.000.000 francs CFA ;
- si ces instances donnent une suite favorable à la requête, la direction du PPPR assure les contacts nécessaires pour trouver une "agence d'exécution" qui se chargera de l'encadrement du projet. La direction a déjà travaillé sous contrat avec la SAED, le Secrétariat Exécutif des Actions des CER, la SOMIVAC, la Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes (DOPM), la Direction de la Santé des Productions Animales (DSPA) ; et
- la Direction signe avec l'organisme choisi le contrat d'encadrement et de prestations de services.

Le délai entre la demande et la mise en place effective du financement est généralement de 6 à 18 mois.

CONDITIONS :

Le PPPR fait des subventions aux groupements bénéficiaires mais un certain nombre de conditions sont rigoureusement exigées :

- a) une contrepartie en espèce égale à 5% du montant de l'équipement livré et installé est demandée au groupement. Aucun équipement ne sera mis en place tant que cette somme ne sera pas totalement libérée et versée dans le compte bloqué du groupement ;
- b) les annuités d'amortissement du matériel doivent être régulièrement versées dans le compte bloqué du groupement ; dans le cas contraire le projet est immédiatement suspendu.

En outre, le dossier que les groupements intéressés par un financement du PPPR doivent présenter est composé comme suit :

- a) un résumé du projet présenté sur un formulaire (annexe)
- b) un compte d'exploitation prévisionnel
- c) une description du projet sur papier libre et comportant les points ci-après :
 - A. résumé du projet
 - B. description des objectifs
 - C. contexte du projet
 - D. estimation des moyens à mettre en oeuvre
 - E. résultats attendus du projet
 - F. mode de financement
 - G. gestion et organisation du projet
 - H. études à entreprendre.

SUIVI :

Le suivi est assuré par "l'Agence d'Exécution" responsable de l'encadrement. L'équipe du PPPR fait aussi des visites pour vérifier l'état d'exécution des projets. Des agents de la Banque Mondiale font aussi des évaluations périodiques.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

La direction des PPPR dispose d'une documentation suffisamment détaillée sur tout l'organisme (rapports d'exécution, guide de préparation d'un dossier de financement...).

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

Le PPPR peut financer des ONG dont les objectifs seraient similaires aux siens, et qui accepteraient les conditions du PPPR.

ANNEXE 1

RESUME DU PROJET

		Date :
N° de référence	Désignation du Projet	
Village :	Département :	Secteur d'intervention
Groupement de producteurs ou organisme responsable (adresse complète)		
Objectif du projet :		
Coût total approximatif	Financement demandé :	
Description sommaire du projet :		

Nouveau projet
 Suite à une opération déjà morcée
 Source de financement déjà impliquée
 (le cas échéant) :

et montants déjà engagés :

Dossier établi par (nom-titre-adresse)

 Signature

SELF HELP FUND DE L'AMBASSADE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

ADRESSE :

Bureau local : Immeuble BIAO, 3^e étage, Bureau USAID, Section commerciale

B.P. : 49

Téléphone : 22.58.80

HISTORIQUE :

Le Self Help Fund a été créé en 1965. Ce fonds mis à la disposition de l'Ambassadeur des USA au Sénégal pour aider les petites actions de développement vient en complément aux autres formes de coopération bilatérale qui existe entre les deux pays.

BUTS ET OBJECTIFS :

Le Self Help Fund se propose comme objectif de contribuer au développement économique et social du pays en donnant un appui matériel ou financier aux petits projets de développement initiés par les communautés de base.

CLASSIFICATION :

Le Self Help Fund est un fonds de l'Ambassade des USA à Dakar. Il donne une assistance financière ou matérielle aux populations.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Les domaines d'intervention du Self Help Fund ne sont pas limités. Cependant les secteurs ci-après ont souvent été financés :

- construction de salles de classe
- maraîchage
- puits
- irrigation
- centres féminins
- reforestation
- dispensaires et maternités.

CIBLES :

Le Self Help Fund s'intéresse aux projets qui touchent le plus grand nombre de personnes possible : groupement, village, quartier, communauté rurale, etc.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Le Self Help Fund peut travailler dans toutes les régions. Bien que le monde rural soit le plus favorisé, le milieu urbain peut aussi bénéficier de l'appui du fonds.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Le Self Help Fund dispose d'un budget annuel d'environ \$100.000 (le montant du budget est établi au début de chaque année fiscale) entièrement destiné aux projets. Les actions qu'il finance varient selon les besoins des communautés et les ressources dont elles disposent pour assurer la contrepartie exigée.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Self Help Fund peut être contacté directement ou par lettre par les groupes intéressés eux-mêmes ou par l'intermédiaire de tout autre citoyen mandaté par les groupes (fonctionnaires, volontaire, etc.). Les intéressés présentent un document comportant tous les renseignements ayant trait à l'action à entreprendre. Les financements des actions interviennent après une série de visites

sur le terrain des membres du fonds pour se rendre compte de la véracité des arguments évoqués dans le document du projet. Le délai entre la demande et le financement dépend de la rapidité avec laquelle la communauté fournit tous les renseignements requis et de la disponibilité des financements au moment du dépôt de la requête.

CONDITIONS :

Les fonds du Self Help Fund sont des subventions. Une contrepartie est cependant exigée aux groupes bénéficiaires, elle doit être égale à 25% du financement demandé ; elle est sous forme de main-d'oeuvre, matériaux locaux, cotisations. Quant aux autorités ou service d'encadrement responsables de la zone où se trouve le projet, il leur sera demandé de constater que les matériaux sont arrivés et que les services prévus sont effectivement réalisés. En outre le projet à soumettre au Self Help Fund doit indiquer les points et documents suivants :

- but du projet
- désignation d'un chef de projet
- description de la nature de la contribution locale
- plan de travail indiquant la personne qui réalisera le projet
- temps nécessaire à son exécution et la date de son achèvement
- estimation du nombre de personnes bénéficiaires du projet
- plan des constructions
- les devis estimatifs des fournitures.

SUIVI :

Le suivi est d'abord assuré par les techniciens chargés de l'encadrement. Ensuite des visites sont organisées par l'Ambassade pour vérifier l'état d'exécution des projets. Un rapport final est demandé dès achèvement du projet.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Des informations supplémentaires peuvent être trouvées à l'USAID à la Section Economique/Commerciale, 3^e étage, Immeuble BIAO.

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

Les fonds ne financent pas d'achat de véhicule, de carburant, ou de projets religieux. Une rubrique "provision pour inflation" ne doit pas figurer dans la requête de projet Self Help. Le Self Help est très sensible aux projets ayant des garanties de pérennité (bon système de gestion, organisation solide) ainsi qu'aux projets permettant à tous les membres d'accéder aux bienfaits des actions. Le Self Help ne prend pas en charge les frais de fonctionnement que pourraient entraîner les projets qu'il a déjà financés.

PROGRAMME DU FONDS AUTO-ASSISTANCE (SELF-HELP)
DE L'AMBASSADE DES ETATS-UNIS

- 1) Titre du Projet:
- 2) Localisation: (quartier, village, arrondissement, département, région):
- 3) Personne à contacter et comment la contacter:
- 4) Description du village et du groupement (accès, aspects généraux, activités du groupement, projets déjà réalisés, etc):

Avez-vous jamais soumis un projet au Fonds Self-Help? Quel projet? Quand?

- 5) Description du Projet (Veuillez détailler sur une page supplémentaire)
 - a) Justification... A quel besoin répond le projet?
 - b) Objectifs... Qu'est-ce que vous comptez accomplir avec ce projet?
 - c) Plan... Comment comptez-vous réaliser vos objectifs?
- 6) Quels sont les éventuels bénéficiaires de ce projet? Combien sont-ils?

Si vous comptez retirer des bénéfices monétaires du projet, comment seront-ils utilisés?

-2-

- 7) Nom de la personne responsable de l'exécution du projet:
- 8) Quel est la durée estimative de la réalisation du projet?
- 9) Coûts du Projet. (Détaillez votre budget sur page supplémentaire)
- A- Quelle sera la contribution du village ou groupement au projet? Quelle est la valeur en F CFA de cette contribution (précisez en annexe comment vous avez calculé cette valeur);
- B- Quelle est la contribution du gouvernement Sénégalais à ce projet?
- C- Est-ce que d'autres organismes contribuent en matériels ou en services au projet? Qui sont-ils et comment contribuent-ils?
- D- Quels sont les matériels ou services pour lesquels les fonds Self-Help sont demandés? (N'oubliez pas de joindre des factures pro forma, signés par le fournisseur, pour tout matériel ou service demandé)
- E- Quel est le montant sollicité de Self-Help pour ces matériels?
- F- Coût global du projet (A+B+C+D+E):
- 10) Avez-vous soumis ce projet à d'autres sources potentielles de financement?
(Le fait que vous ayez demandé un financement ailleurs ne gêne nullement, mais nous vous prions de nous en informer quand même)
- 11) Nom et titre du responsable du Gouvernement du Sénégal qui signera l'accord du projet:
- 12) Accord écrit du Sous-Préfet ou d'autres responsables concernés:

SE SERVIR DE LA SAISON SECHE EN SAVANE ET AU SAHEL (6 S)

ADRESSE :

Siège : Ouahigouya, Burkina Faso.
 Bureau local : s/c Entente Bamba Thialene
 B.P. : 8, Koumpentoum (Sénégal)
 Zones d'action au Sénégal : Waalo (Amicale du Waalo), Casamance (AJAC),
 Kaolack (AJASS), Sassel (Centre Agro-Pastoral de Sassel), Bamba
 (Comité de Bamba)
 Contact à Dakar : AFOTEC, Villa 8297, Sacré-Coeur 2
 Téléphone : 22.35.98

HISTORIQUE :

Suite à une série de contacts pris en juillet 1975 lors de la conférence d'Accra (Ghana) sur "Jeunesse-Femme dans l'Environnement en Afrique Sub-Saharienne", 6S a été fondé en Suisse par les personnes suivantes : Mesdames Renée Lecomte et Rokiatou Tall, Messieurs Abdoulaye Diop, Bernard Lecomte, Lédéa Ouedraogo, Aninie Poda et Pierre Pradervand. En ce qui concerne le Sénégal, 6S a commencé ses premières activités en 1976 à Ronkh (Waalo).

BUTS ET OBJECTIFS :

6S appuie les groupements de femmes et de jeunes pour lutter efficacement contre l'inactivité en saison sèche. Il met à la disposition de ces groupements un fonds souple pour soutenir des activités d'aménagement, de production agricole et animale, sociales, de loisirs et de sports. Dans les pays où il intervient, les groupements sont répartis en zones 6S, avec une coordination nationale.

CLASSIFICATION :

6S est une organisation non-gouvernementale internationale déclarée selon le droit Suisse. Il apporte des appuis financiers, matériels et techniques.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Les domaines d'intervention du 6S sont : production agricole et animale, la pêche et l'artisanat, l'éducation, l'hydraulique et la foresterie. 6S fait des constructions, octroi du matériel, de la formation, des voyages d'étude et d'échange. 6S ne finance pas l'administration d'un groupement.

CIBLES :

6S intervient par le biais de groupements (ententes, associations..) de jeunes, de femmes et d'adultes qui travaillent déjà dans une localité.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

6S intervient dans les régions de St. Louis, Tambacounda, Thiès, Kaolack, Fatick, Kolda et Ziguinchor, et exclusivement en milieu rural.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

6S peut apporter un financement de 2 millions de francs aux groupements qui commencent, et un maximum de 16 millions à ceux qui sont plus expérimentés avec des programmes plus pertinents. Depuis 1985, 6S dispose d'un budget annuel de 400 millions de francs CFA pour les zones du Mali, du Burkina Faso, du Sénégal (du Togo et du Niger).

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Les groupements intéressés par un appui de 6S doivent d'abord se faire membres de cet organisme. Pour ce faire, ils doivent adhérer à une zone 6S sous le couvert d'un organisme déjà membre et faire une demande adressée au Secrétariat Exécutif à Ouahigouya, à la Coordination Nationale. A chaque réunion annuelle du conseil d'administration à la fin de la saison des pluies, des fonds sont mis à la disposition des groupements. Les demandes d'adhésion sont étudiées et les décisions sont prises par l'AG sur propositions du Secrétariat Exécutif et du bureau.

CONDITIONS :

Les financements de 6S ne sont pas des subventions à 100%. 80% des fonds sont utilisés dans la production (agriculture, élevage, pêche), le reste dans l'hydraulique et la santé. Les investissements dans les secteurs productifs sont remboursés dans une période de 1 à 5 ans en fonction des résultats de la production. La contrepartie souhaitée consiste en :

- degré de motivation du groupement (organisation et responsabilisation)
- la valeur du travail déjà effectué par le groupement.

L'utilisation des fonds est laissée à la discrétion des zones, cependant il y a des sessions pour le contrôle de l'exécution financière des projets. La comptabilité est assurée par un gestionnaire suivi par un expert choisi par 6S. Cet expert assure la pertinence du système comptable et le bon déroulement des opérations financières.

SUIVI :

Le suivi est systématique. A côté des rapports trimestriels et annuels, il y a des visites d'échanges et surtout l'évaluation annuelle de toutes les actions touchées par le financement 6S. Une grande évaluation a lieu tous les 3 ans.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

La Coordination Nationale à Koumpentoum peut donner des informations supplémentaires. La communication "Comment permettre aux jeunes et aux femmes de la zone de savane de s'équiper en réalisant des activités collectives de saison sèche", faite à Accra, Ghana est disponible à l'ENDA-Dakar, B.P. 3370.

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

Suite aux recommandations de l'Assemblée Générale de 1984 (Ouagadougou, octobre):

- 1) les groupements membres se sont engagés de tenir des bilans et comptes d'exploitations annuels qui seront envoyés à tous leurs partenaires. Six "S" s'engage à les encadrer et les appuyer dans ce sens. Les premiers résultats sont attendus en juillet 1985.
- 2) Chaque pays sera supervisé, pour les actions soutenues par Six "S", par un Coordinateur National nommé par le Secrétaire Général Exécutif.

TERRE DES HOMMES FRANCE (TDHF)

ADRESSE :

Siège : Paris, 26, Rue des Bateliers, 93400 Saint-Ouen (France)
Bureau local : Villa 2182 Dieuppeul 1
Téléphone : néant ou message à ENDA

HISTORIQUE :

TDHF a été créé en 1964 en même temps que d'autres "Terre des Hommes" dans d'autres pays européens. Le premier "Terre des Hommes" ayant été fondé en Suisse en 1959. Ces différents "Terre des Hommes" se sont regroupés en une fédération internationale en 1972.

BUTS ET OBJECTIFS :

"Terre des Hommes" vise à appuyer les actions de développement sur la base d'une analyse socio-économique qui considère l'individu dans son contexte. Les problèmes de l'enfant, qui furent l'unique préoccupation de l'association sont aujourd'hui considérés par TDHF dans le contexte global des problèmes de la collectivité. TDHF prône donc, une approche visant à rechercher avec les intéressés, des solutions à l'ensemble des problèmes rencontrés.

CLASSIFICATION :

TDHF est une organisation non gouvernementale d'appui technique et financier.

DOMAINES D'INTERVENTION :

TDHF, par une démarche de "recherche-action" intervient au Sénégal dans les domaines de :

- l'éducation - enquêtes en milieux démunis
- la commercialisation de produits agricoles
- l'artisanat.

Les domaines d'intervention, le type et les modalités sont déterminés dans un processus de "réflexion-formation-action" entrepris par tous les intéressés.

CIBLES :

TDHF travaille avec toutes les catégories de la population, groupements, ONG, ainsi que les structures gouvernementales.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

TDHF mène des actions dans les régions de Dakar et Ziguinchor, mais est susceptible d'étendre son action à d'autres régions.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

TDHF peut apporter un appui financier selon ses moyens qui sont très limités. Ces sommes sont variables mais ne dépassent pas souvent 500.000 FCFA au début de la réalisation du projet. TDHF apporte surtout son appui technique par une équipe disponible qui est impliquée dans la conception et l'exécution du projet.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Les procédures sont les suivantes :

- identification des acteurs du futur projet par l'équipe
- recherche-action avec les acteurs
- conception du projet avec les acteurs
- envoi du projet au siège en France.

Si le siège donne son accord le délai de mise en place de fonds peut aller de 3 à 4 mois selon l'importance du montant.

CONDITIONS :

Les apports financiers de TDHF sont soit des subventions soit des prêts selon la nature du projet.

SUIVI :

TDHF a une équipe à Dakar qui suit les projets et s'implique dans leur exécution. Le siège envoie des missions annuelles pour évaluer le travail de l'équipe et les projets. L'équipe de TDHF fait des rapports trimestriels sur les projets destinés au siège.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

L'équipe de TDHF et les responsables des projets (ACAPES, Chambre des Métiers) peuvent fournir des informations détaillées. TDHF publie une revue trimestrielle "DEFI". Il existe aussi des fiches résumant les projets entrepris par Terre des Hommes.

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

TDHF a mis en place une cellule d'appui aux projets de femmes. La cellule travaillera sur les problèmes des femmes, etc.

COMMENTAIRES :

De concert avec d'autres ONG en France, TDHF participe à une campagne sur "l'aide alimentaire" pour soutenir des projets dans le Tiers Monde.

TERRE DES HOMMES LAUSANNE (TDHL)

ADRESSE :

Siège : Suisse
 Bureau local : Derklé, derrière Clinique Raby, Dakar
 B.P. :
 Téléphone : 21.97.31

HISTORIQUE :

Terre des Hommes Lausanne a été créée par un français immigré en Suisse du nom de Edward Kaiser en 1959 dans le but de secourir les enfants meurtris. Cette organisation par la suite s'est répandue dans plusieurs pays d'où l'existence de Terre des Hommes Lausanne, Terre des Hommes France, etc. Devenues aujourd'hui autonomes. Terre des Hommes Lausanne s'est installée au Sénégal depuis 1979.

BUTS ET OBJECTIFS :

Terre des Hommes Lausanne a pour but de secourir les enfants qui en ont besoin, âgés d'un jour à quinze ans. Des programmes sont donc créés au niveau de l'organisation suivant les besoins décelés au sein de la population infantile. C'est ainsi que la prise en charge de la formation nutritionnelle de certaines mères pour un suivi de leurs enfants malades vient s'ajouter à un vaste programme d'assistance aux enfants handicapés.

CLASSIFICATION :

TDHL est une organisation non gouvernementale suisse à but non lucratif. Elle offre une assistance médicale, technique et financière aux enfants démunis et aux enfants handicapés.

DOMAINES D'INTERVENTION :

TDHL intervient surtout dans le domaine de la santé infantile mais aussi aide les jeunes déjà traités à réintégrer la société (support sur le plan éducatif..). Les enfants handicapés amenés au centre sont oscultés pour un diagnostic par un technicien qui déterminera le degré de leur maladie et les soins nécessaires.

CIBLES :

TDHL vise pour l'instant les enfants cardiopathes, handicapés, et mal nourris âgés d'un jour à quinze ans.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

TDHL intervient pour le moment principalement dans les régions de Thiès et Dakar. Elle veut cependant toucher dans un avenir proche le plus d'enfants possible surtout dans le monde rural.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

TDHL dispose d'une enveloppe de 72 millions de francs par an. Ce disponible a permis à TDHL de réaliser les activités ci-après :

- a) appareillage de 200 enfants sur une demande de 1000 enfants,
- b) fonctionnement d'un programme nutritionnel à Thiès ouvert depuis janvier 1984 et qui suit actuellement une population de près de 300 enfants. Il s'agit dans ce programme d'essayer de sauver les enfants mal nourris en leur donnant, pendant une certaine période, une alimentation équilibrée et durant la même période donner à leur mère une formation dans le domaine de la nutrition pour le suivi de l'opération,

- c) fonctionnement d'un centre orthopédique à Thiès dirigé par un technicien et une physiothérapeute,
 - d) fonctionnement d'un bureau à Dakar chargé des contacts et des soins aux enfants atteints de cardiopathie,
 - e) fonctionnement d'une équipe orthopédique qui effectue toutes les deux semaines une tournée dans le pays pour le dépistage des enfants polio, et appareillage, la réparation et l'adaptation des appareils déjà fournis.
- Par ailleurs des équipes de santé composées de médecins suisses effectuent des missions périodiques dans le cadre des programmes de TDHL. La quatrième mission de l'équipe a dans les villes de Dakar, Thiès, Joal, consulté 820 enfants, opéré 66 sur place, transféré 4 en Suisse et appareillé 358.

PROCEDURES D'ACQUISITION DE FINANCEMENT :

Les enfants doivent être amenés au centre en consultation, puis un dossier est ouvert à leur nom. Les soins qu'ils doivent recevoir leur seront donnés plus tard suivant un ordre de classement, tenant compte de l'état de l'enfant, et l'ordre d'inscription.

CONDITIONS :

Pour les malades les plus démunis les soins sont entièrement subventionnés. Pour ceux des familles aisées une participation est demandée ; elle peut être un mois de salaire qui se ferait par versement sur un temps déterminé par les deux parties.

COMMENTAIRES :

Pour l'instant, les actions de TDHL sont entièrement orientées vers la santé, mais dans un avenir proche elle pourrait entreprendre d'autres activités dans d'autres domaines de développement.

TRICKLE UP PROGRAM, INC.
(TUP)

ADRESSE :

Siège : New York, USA
Bureau local : s/c Corps de la Paix Américain, Allées P.G. Fall
Coordonnateur local : M. Steve Reid
Téléphone : 21.25.44 - 21.19.75
B.P. : 2534

HISTORIQUE :

Le Trickle Up est un programme d'aide au développement créé par un couple d'Américains aux USA. Il intervient au Sénégal depuis 1984.

BUTS ET OBJECTIFS :

Le Trickle Up a pour objectif d'apporter un appui aux actions de développement entreprises par les populations rurales ; cet appui se fait par de petits financements à des groupes généralement oubliés dans les grands programmes. Le Trickle Up se caractérise en outre par la petitesse de son aide (100 dollars) qui ne doit pas être perçue comme le financement de tout un projet mais plutôt comme un coup de main à ceux qui veulent entreprendre une action lucrative.

CLASSIFICATION :

Le Trickle Up est une organisation non gouvernementale américaine. Il apporte une assistance financière limitée.

DOMAINES D'INTERVENTIONS :

Le TUP intervient dans les secteurs productifs qui intéressent les demandeurs: maraîchage, élevage, pêche, artisanat....

CIBLES :

Le TUP s'intéresse aux populations suivantes :

- des jeunes qui n'ont jamais eu de travail
- des femmes qui n'ont jamais eu de travail rémunérateur
- ainsi tous les groupes généralement omis dans les grands programmes de développement.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Toutes les régions du pays peuvent demander l'appui de TUP. Le milieu rural tout comme le milieu urbain sont des zones où le TUP peut intervenir.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Le TUP comme son nom l'indique octroie de petits financements à la base pour stimuler la création et le développement de petites actions productives. Chaque projet reçoit un maximum de 100 dollars en deux tranches de 50 dollars. TUP a déjà appuyé 19 projets au Sénégal, plus des 2/3 des demandes d'appui reçues sont satisfaites.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Les personnes intéressées par un appui du TUP peuvent rentrer en contact avec le coordonnateur par lettre ou directement. Les détails du projet sont mentionnés sur un formulaire rempli par les demandeurs. Le coordonnateur se rend sur les sites pour vérifier et évaluer l'impact que le financement demandé pourrait avoir sur le projet. Le délai entre la demande et le financement effectif est d'environ un mois.

CONDITIONS :

Les fonds de TUP sont des subventions de 100 dollars octroyés en deux tranches égales. Les conditions ci-après sont exigées pour l'acquisition des fonds :

- le groupe doit compter un minimum de 5 personnes
- le projet doit être initié par les demandeurs
- les demandeurs doivent être capables de négocier les accords des autorités chargées d'agréeer le projet
- ils doivent être capables de trouver les matériaux nécessaires
- ils doivent être prêts à investir un total de 1000 heures de travail dans une période de 3 mois
- l'action doit être une action productive
- un minimum de 20% des bénéfices doivent être réinvestis
- il doit exister la possibilité de maintenir ou d'augmenter le nombre d'emploi
- ils doivent être prêts à fournir les rapports exigés par le donateur. La mise en place de la deuxième tranche de 50 dollars est subordonnée à la soumission du rapport requis.

SUIVI :

Le suivi est assuré par le coordonnateur du TUP. Un rapport d'exécution technique et financière du projet est demandé aux bénéficiaires.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Des informations supplémentaires peuvent être recueillies auprès du coordonnateur à Dakar ou du siège aux USA :

Glen Leet and Mildred Robbins Leet

54 Riverside Drive, PHE

New York, NY 10024, USA

Telex : 226000 ETLX UR

Date: ____/____/____
(jour) (mois) (année)

Numero du Projet: TUP/____/____/____/____ 109
(copier le numéro qui est sur le chèque TUP)

VEUILLEZ ECRIRE EN LETTRES D'IMPRIMERIE

TRICKLE UP PROGRAMME
DEMANDE D'ALLOCATION

1. Nous proposons de produire et de vendre: _____
2. Nous proposons de vendre nos produits de manière suivante: _____
3. Nous nous trouvons à: _____
4. Le nom du groupe de 5 personnes ou plus: _____
5. Nombre des participants prévus dans le planning: _____
6. Dont _____ femmes, et
7. _____ hommes.
8. Nombre de participants prévus dans la réalisation: _____
9. Dont _____ femmes, et
10. _____ hommes.
11. Nous prévoyons plus de 1000 heures de travail personnel sur ce projet en 13 semaines (3 mois) _____ de personnes sont prêtes à travailler _____ heures par jour, _____ jours par semaine, _____ heures totales par semaine. Pour la période choisie de 13 semaines _____ heures de travail personnel seront prévues.
12. Le prix d'une heure de travail, en monnaie locale, s'élève à: _____.
Monnaie locale: Nom: _____. Cours d'échange officiel: _____ = US\$1.00.
13. Nous estimons que le profit réalisé s'élèvera à _____ en monnaie locale, inclus _____ (l'équivalent en monnaie locale de don TUP de US\$100.00).
14. Nous convenons de réinvestir _____% (pas moins de 20%) du profit ou de le mettre sur un compte en banque en vue d'un réinvestissement futur pour la poursuite des activités du groupe.
15. Le travail peut commencer le ____/____/____ et il est prévue de la continuer en tant qu'entreprise à but lucratif.
(jour) (mois) (année)

NOUS SOLLICITONS PAR LA PRESENTE, AU TITRE DU TRICKLE UP PROGRAMME, UNE ALLOCATION DE US\$100 POUR CE PROJET.

16. Nous comprenons que si cette demande est acceptée, un premier versement sera effectué, mais que le second (dernier) versement sera effectué seulement après qu'un relevé des heures de travail personnel, et des données sur la production, la vente, les bénéfices et les nouveaux investissements auront été fournis, témoignant ainsi que toutes les conditions régissant cette demande auront été remplies.
17. Nous convenons de répartir le montant du don entre les participants au prorata du nombre d'heures de travail personnel accomplies, ou de l'utiliser à d'autres fins à déterminer par les personnes travaillant au projet.
18. Nous comprenons que le Trickle Up Program, Inc. n'aura plus aucune responsabilité, financière ou autre.
19. Nous sommes d'accord de communiquer à toute personne intéressée des renseignements fournis sur nos activités.
20. Responsable pour le projet: _____
(nom en lettres d'imprimerie)/signature

21. Adresse postale: _____

22. Les noms des participants doivent figurer sur page 2 de l'original de la demande d'allocation.

23. NOM DU COORDONNATEUR QUI FERA LES PAIEMENT: _____
(nom en lettres d'imprimerie)

24. Adresse postale: _____

Date à laquelle chèque a été envoyé au Coord	PL	Date à laquelle Coord. reçoit chèque	Chèque No.	Montant	Chèque à l'ordre de	Date du Chèque	Encaissé par Banque

25. _____

Un exemplaire de cette demande d'allocation est à conserver par le groupe du projet et un autre exemplaire par le Coordonnateur. Prière de renvoyer l'original à: Trickle Up Program, 54 Riverside Drive, PHE, New York, NY 10024, USA.

Formulaire TUP/FR/AP/84/1

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF)

ADRESSE :

Siège : New York
 Bureau local : 43, Av. Albert Sarraut, 2ème étage, Dakar
 B.P. : 429
 Téléphone : 21.47.80 - 22.50.80

HISTORIQUE :

Créé en 1946 par une résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour apporter secours aux enfants de l'Europe meurtries par la 2ème Guerre Mondiale, l'UNICEF a ouvert au Sénégal un bureau de zone depuis 1958 (bureau régional pour la Guinée Bissau, le Cap Vert, Sierra Leone, la Gambie et la Mauritanie. Actuellement, le Mali a un bureau indépendant et la Guinée a été rattachée à Abidjan).

BUTS ET OBJECTIFS :

Organisation spécialisée des Nations Unies, l'UNICEF s'intéresse en particulier à la baisse de la mortalité infantile, et une meilleure protection de la mère, de l'enfant et du jeune. La plus grande partie de l'intervention de l'UNICEF est une réponse à la demande gouvernementale dans le cadre du programme régulier. Néanmoins, il existe deux formes d'appuis aux initiatives ponctuelles ou urgentes dont il sera question dans ce résumé :

- a) le fonds d'appui aux petites actions non-prévues grâce à une rubrique qui est toujours en supplément du programme régulier,
- b) les fonds pour les situations d'urgence (tremblements de terre, épidémies, sécheresse).

CLASSIFICATION :

UNICEF est un organisme d'assistance financière, matérielle et dans une échelle réduite d'assistance technique.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Ses domaines d'intervention sont :

- santé primaire (réhydratation par voie orale, immunisation...)
- nutrition, agriculture vivrière, maraîchage
- hydraulique (puits, forages)

et notamment :

- achat et octroi de matériel
- formation liée à un projet
- voyage d'étude lié à un projet
- transport de matériel et des équipements divers
- construction (très exceptionnellement).

CIBLES :

Les principaux cibles sont l'enfant et la mère que l'UNICEF cherche de plus en plus à atteindre en passant par les groupements et ONG agréés par le Gouvernement.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

L'UNICEF intervient dans les 10 régions du Sénégal en privilégiant les zones rurales.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Le fonds du programme régulier s'élève à 500.000 dollars environ par an alors que le fonds d'urgence n'a pas de plafond, il peut dépasser le premier. Les situations d'urgence sont immédiatement référées au siège.

PROCEDURES D'ACQUISITION D'UN FINANCEMENT :

Pour avoir l'appui de l'UNICEF, il faut que les projets proposés pour financement soient inscrits au programme de coopération qui couvre une période de 4 ou 5 ans, et qui est signé par le Gouvernement.

a) pour le fonds d'appui aux petites actions :

- élaborer et déposer les requêtes le plus tôt possible
- faire adopter les projets par le ministère qui couvre le secteur d'intervention du projet
- rester dans les objectifs de l'UNICEF

b- pour le fonds d'urgence :

- agir dans une situation d'urgence et l'expliquer en détail. Les réponses à ces types de requêtes se font dans un délai d'une semaine à un mois à compter de la date de dépôt.

CONDITIONS :

Les appuis sont des subventions essentiellement sous forme de fournitures.

SUIVI :

Le suivi est assuré à travers les visites sur le terrain par les chargés de programme de l'UNICEF et par le Ministère du Développement Social qui soumet des rapports

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Les sources d'informations sont un centre de documentation et une bibliothèque dans les locaux du bureau zonal à Dakar. L'UNICEF fait partie d'un important réseau de documentation scientifique et technique, et publie chaque année un rapport sur la situation de l'enfant dans le monde, et un rapport du bureau de zone.

COMMENTAIRES :

L'UNICEF est intéressé par une coopération avec les ONG, les groupements et les associations agréées par le Gouvernement pour une vulgarisation et une diffusion de la technique de réhydratation par voie orale.

UNION CHRETIENNE DES JEUNES GENS DU SENEGAL
YOUNG MEN'S CHRISTIAN ASSOCIATION (UCJGS/YMCA)

ADRESSE :

Bureau local : Projet YMCA/CFPJ, Rocade Fann-Bel Air, Colobane, Dakar
 B.P. 12031
 Téléphone : 21.82.44
 Antennes : Thiès, Kaolack, Ziguinchor (voir autres informations utiles)

HISTORIQUE :

L'Union Chrétienne des Jeunes Gens du Sénégal (UCJGS) créée en 1982 fait partie des 90 pays membres de l'Alliance Universelle des YMCA/UCJG à travers le monde. Il est également membre de l'Alliance Africaine des UCJG constituée de 22 pays africains. La première UCJG fut créée en Angleterre au XVIIIe siècle.

BUTS ET OBJECTIFS :

L'UCJGS se propose d'initier des projets de développement pour aider la jeunesse disponible mais sans ressource à se prendre en charge. Elle crée des services variés et polyvalents devant répondre aux préoccupations des jeunes du pays. Elle contribue surtout à dévêrouiller la pesanteur sociale que constitue la mentalité d'assisté, le fatalisme et le défaitisme, autres manifestations du sous-développement. Elle s'attèle aussi à aider les populations à améliorer leur cadre de vie par des actions communautaires reposant sur le bénévolat et l'action désintéressée.

CLASSIFICATION :

UCJGS est une organisation non gouvernementale nationale.

DOMAINES D'INTERVENTION :

L'UCJGS n'est pas bailleur de fonds, toutes ses interventions sont basées sur la constatation des populations. Ainsi elle procède à l'identification des problèmes et à la rédaction d'un projet réponse. L'UCJGS donc intervient dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage, l'hydraulique, la pêche, les campements touristiques, la formation des membres et des populations au niveau local ou à l'étranger (séminaires, voyages d'études, stages), et centres aérés. La santé n'est pas encore intégrée dans les projets mais n'est pas à exclure.

CIBLES :

Les bénéficiaires sont les populations mixtes (hommes, femmes, jeunes, enfants, les familles, handicapés) sans distinction de religion ni de races. L'adhésion comme membre est ouverte à toute personne de bonne volonté mais la direction de l'association est réservée aux chrétiens.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Il existe des antennes régionales au niveau de Thiès, Kaolack, Ziguinchor. L'UCJGS intervient en zone rurale ainsi qu'en zone urbaine.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

L'UCJGS ne détient pas de fonds propre. Son programme quinquennal de 730 millions de francs CFA est soumis à des sources de financement. Le montant des projets varie entre 450.000 francs et 98 millions. Une préférence est donnée aux petits projets qui trouvent plus facilement un financement. Au cas où le montant global d'un plan quinquennal serait mobilisé rapidement, de

nouvelles demandes de projets pourraient éventuellement être considérées. Aussi la création de nouveaux bureaux régionaux pourrait donner la possibilité aux populations concernées de soumettre des projets.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

D'abord les projets sont établis suivant les besoins exprimés par les différentes populations avec l'aide de l'UCJGS régionale. Cette section régionale achemine toutes les demandes de projets au secrétariat national. Sur cette base ce dernier a élaboré un plan quinquennal 1985-90, qui compte 30 projets soit 10 projets dans chaque région touchée par l'UCJGS, le programme devant être soumis au Ministère du Développement Social pour l'agrément. Selon la première expérience le délai entre l'expression de l'idée et la mise en place du financement était de quatre mois.

CONDITIONS :

Les fonds de l'UCJGS sont jusqu'à présent entièrement subventionnés, mais un système de remboursement est à l'étude au niveau du secrétariat national.

SUIVI :

Le suivi est assuré par l'UCJGS régionale et nationale à travers des visites de contrôle sur le terrain et d'évaluations menées par des compétences de l'UCJGS ou extérieures.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

L'UCJGS/YMCA publie un bulletin de liaison trimestriel, et dispose d'un document d'étude : "Etude Diagnostic, Stratégies de Développement Communautaire".

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

Il existe au niveau de l'UCJGS des compétences qui peuvent être utilisées par les autres ONG.

Antennes régionales :

Thiès, responsable régional : Mr. Jacques Ndao
Centre de Sauvegarde
B.P. A 31

Kaolack, responsable régional : M. Emilien Boubacar Sarr
ISRA
Centre Sud
B.P. 199

Ziguinchor, responsable régional : M. Pierre Tendeng
PIDAC
B.P. 282

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE (UIPE)

ADRESSE :

Siège : Genève
 Bureau local : Rue de Reins x Marsat, Dakar
 B.P. : 10035
 Téléphone : 22.11.82

HISTORIQUE :

Sous l'initiative de Eglantine Jebb, l'UIPE fut instituée en 1920 sous les auspices du Comité International de la Croix Rouge. L'UIPE s'est installée au Sénégal depuis 1975. Ses activités ont été jusqu'en 1978 supervisées par le Secrétariat d'Etat à la Promotion F.maine devenu Ministère du Développement Social. Le bureau régional a été ouvert en 1978 ; il couvre en plus du Sénégal d'autres pays de la sous-région.

BUTS ET OBJECTIFS :

L'Union a pour objectif la protection de tous les enfants du monde. Pour ce faire elle s'est assignée les buts suivants :

- la reconnaissance et l'application à travers le monde des dispositions de la "déclaration des droits de l'enfant,
- l'assistance aux enfants et aux adolescents en cas de détresse,
- la contribution à tout ce qui peut apporter le bien-être chez l'enfant, et à tout ce qui peut lui apporter un développement physique, moral et mental,
- la recherche de tout ce qui peut satisfaire les besoins de l'enfant,
- un appui à tout effort, à toute réforme ou action allant dans ce sens.

CLASSIFICATION :

L'UIPE est une organisation non gouvernementale internationale composée de membres venant d'institutions publiques ou privées, oeuvrant dans le domaine de l'enfance. Actuellement 45% des membres sont des organisations publiques comme les ministères, et 55% sont des organisations privées travaillant au niveau national.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Pour atteindre ses buts, l'UIPE intervient dans des domaines très divers. Toutes les activités ayant directement ou indirectement un impact sur l'enfant et l'adolescent sont des domaines qui intéressent l'UIPE. Donc les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, la foresterie qui concourent à l'amélioration des conditions de vie des enfants sont des domaines d'intervention de l'UIPE. A ceux-là s'ajoutent les domaines particuliers de l'UIPE qui sont : l'aide aux enfants inadaptés, aux enfants handicapés, l'aide nutritionnelle à la mère et à l'enfant, l'aide à la formation du personnel d'assistance...

CIBLES :

L'UIPE vise l'enfant et l'adolescent mais comme ils sont indissociables de la cellule familiale, l'Union travaille avec toutes les autres catégories : adultes, hommes et femmes.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

L'UIPE n'a pas un choix pré-établi d'aires d'intervention. Elle protège les enfants de tous les milieux urbains et ruraux. Les projets actuels de l'UIPE sont situés dans les régions de Ziguinchor, Louga, Dakar et St. Louis.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

L'UIPE finance pour la plupart de grands projets intégrés comportant plusieurs volets, mais peut aussi financer de petites actions spécifiques liées à l'enfance.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Au Sénégal l'UIPE s'appuie sur les ministères et particulièrement le MDS pour exécuter son programme d'assistance. Les demandes d'intervention à l'UIPE doivent donc être adressées aux structures dudit ministère qui se chargeront avec le bureau local de l'UIPE de finaliser les projets avant de les envoyer à Genève. Ces projets, s'ils sont approuvés par la Commission des Programmes, qui se réunit deux fois par an, sont classés dans une banque de projets en attendant leur financement par le ou les membres de l'UIPE intéressés. Un délai de 18 mois s'écoule généralement entre la demande et le financement.

CONDITIONS :

Les financements de l'UIPE sont entièrement sous forme de subvention. La contrepartie exigée aux bénéficiaires est d'assurer tous les travaux manuels et dans la mesure du possible une participation en nature. En outre, l'état assure l'encadrement des projets en mettant à la disposition de ceux-ci les techniciens nécessaires à leur exécution.

SUIVI :

Les projets UIPE sont suivis par le bureau régional ainsi que le représentant du siège qui effectuent périodiquement des visites des différents programmes. Les techniciens chargés d'exécuter les programmes sont tenus, eux aussi, à faire périodiquement le point par l'envoi de rapport technique et financier.

SOURCES D'INFORMATION SUPPLEMENTAIRES :COMMENTAIRES :

Comme précisé plus haut, la procédure d'acceptation des projets est assez longue. Il est par conséquent plus judicieux de soumettre à l'UIPE de projets intégrés de grande dimension à long ou moyen terme.

UNITE TECHNIQUE DE COOPERATION (UTC)

ADRESSE :

Bureau local : Rue Seydou Nourou Tall, Ambassade d'Italie, Dakar
 B.P. : 348
 Téléphone : 22.05.78 - 22.00.76

HISTORIQUE :

L'UTC est la structure locale du Département de la Coopération à Rome (Dipartimento Cooperazione e Sviluppo) relevant du Ministère des Affaires Etrangères de l'Italie. Les activités de l'UTC ont démarré en 1984.

BUTS ET OBJECTIFS :

L'UTC a pour objectif la recherche d'un cadre de vie meilleure pour les populations.

CLASSIFICATION :

L'UTC est une structure gouvernementale placée sous la tutelle de l'Ambassade de l'Italie au Sénégal. L'UTC joue le rôle de relai entre les populations qui sollicitent un appui et le Département de Coopération à Rome.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Les domaines d'intervention ne sont pas figés. Cependant les secteurs suivants sont privilégiés : santé, agriculture, hydraulique, actions sociales.

CIBLES :

L'UTC apporte un appui aux populations fortement touchées par les effets de la sécheresse. Les femmes et les enfants sont prioritaires. Un certain intérêt est accordé aux populations d'une entité communautaire (village...).

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Il n'est pas arrêté un montant pour les projets à soumettre à l'UTC.

PROCEDURES D'ACQUISITION DE FINANCEMENT :

Les demandes de financement sont adressées à l'UTC sous le couvert de l'Ambassade d'Italie. Les requêtes ont jusqu'ici été présentées par des ONG, mais la possibilité d'une demande directement formulée par un groupement existe. Chaque requête de projet est transmise pour suite à donner au Département de la Coopération à Rome par l'UTC après avoir préalablement donné son avis. Le financement peut se faire par le biais d'ONG italiennes, locales ou internationales. Il peut également être directement versé aux groupements bénéficiaires.

CONDITIONS :

Les fonds des projets sont des subventions.

SUIVI :

L'UTC assure le suivi des projets qui sont gérés par les ONG ou les groupements bénéficiaires.

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

L'UTC ne dispose pas d'un fonds propre. Tous les projets sont financés par le Département de la Coopération à Rome.

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'ENTREPRISE PRIVEE EN MILIEU RURAL (USAID)

ADRESSE :

Bureau local : USAID, Building BIAO, 5^e étage, Dakar
B.P. : 49
Téléphone : 22.61.19 - 22.62.49 - 22.68.80
Télex : 517 SG

HISTORIQUE :

L'USAID a été créé en 1962 par le Gouvernement Américain. Ces diverses interventions dans plusieurs programmes de développement le placent actuellement parmi les plus grandes sources d'appui au développement.

BUTS ET OBJECTIFS :

L'USAID se propose comme objectif de donner un support aux actions de développement à travers la réalisation de programmes d'appui dans les secteurs jugés prioritaires par le pays bénéficiaire. Au Sénégal, l'USAID participe à l'objectif "réalisation de l'autosuffisance alimentaire d'ici l'an 2000" en mettant en oeuvre un programme de modernisation du secteur agricole pour une augmentation des productions et une amélioration du système de stockage et de commercialisation. Ces vastes programmes ne peuvent tous être traités dans le présent résumé. Il ne sera question ici que du programme de développement de collectivités locales que l'USAID entreprend avec le concours des ONG dans les régions de Kaolack et Fatick. L'importance de l'enveloppe dégagée et l'accès plus facile des collectivités à ce fonds sont la raison du choix de ce programme.

CLASSIFICATION :

Le PDCL est un projet de l'USAID qui va donner une assistance financière à des ONG qui se chargeront à leur tour de répondre aux besoins financiers, matériels et techniques exprimés par les collectivités locales.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Le projet va intervenir dans tous les secteurs susceptibles de concourir directement et/ou indirectement à la satisfaction des besoins ressentis par les populations : agriculture, élevage, pêche, artisanat, service hydraulique, maraîchage, arboriculture, foresterie, conservation des produits, commercialisation des produits, alphabétisation.

CIBLES :

Le projet vise toutes les catégories de population vivant dans l'aire d'influence du programme : homme, femme, adultes ou jeunes, mais leur "organisation en groupement" est exigée. Les personnes seules ne peuvent être considérées par le projet. En outre, le projet vise les artisans et les petites entreprises privées rurales.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Le projet intervient seulement dans les régions de Fatick et Kaolack et exclusivement dans les zones rurales de ces régions.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Le projet dispose d'un budget qui s'élève à 9 millions de dollars pour une durée de 5 ans. Ce budget financera les projets de développement qui auront satisfait les critères établis (voir "Procédures").

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Comme précisé plus haut le financement de projets des collectivités se fera par le biais des ONG. La procédure ci-après devra être suivie pour acquérir un financement :

- Les groupements villageois saisissent les ONG des idées de projet qu'ils désirent entreprendre.
 - Les ONG aident les groupements à élaborer les avant-projets avant de les faire parvenir à l'Unité de Gestion.
 - L'Unité de Gestion, qui sera basée à Kaolack, sera chargée de superviser toutes les activités du Projet.
 - L'Unité de Gestion soumet tous les avant-projets au Comité National des projets après avoir reçu l'avis des responsables régionaux.
- Le Comité National, composé de : MDS, MPC, MDIA, MDR, SE à la Décentralisation, USAID (au besoin le comité restreint composé de MPC, MDS, USAID - avec ou sans MDIA - peut se substitué au Comité National) donnera une suite aux avant-projets.
- Ceux qui sont acceptés sont renvoyés aux ONG pour une mise en forme définitive de l'avant-projet.
 - Parallèlement à cette filière, les copies de ces avant-projets suivent l'itinéraire des CLD, CDD, CRD et Comité National pour recueillir les avis de ces instances.

CONDITIONS :

Pour pouvoir participer au projet un certain nombre de critères ont été arrêtés pour les ONG, pour les collectivités et pour les artisans et petites entreprises rurales.

a) Critères pour les ONG :

1. avoir signé un protocole d'accord avec le Gouvernement du Sénégal (Ministère du Développement Social) et être enregistrée auprès du Gouvernement du Sénégal et de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International, USAID.
2. être déjà en activité au Sénégal au moment du financement. S'il s'agit d'un partenariat, l'une des ONG devra déjà être active au Sénégal au moment du financement.
3. avoir une certaine connaissance et une certaine familiarité de la société rurale sénégalaise
4. avoir prouvé son expérience en matière d'élaboration et d'évaluation de petits projets de développement.
5. prouver qu'elle a déjà une expérience propre de l'encadrement des organisations villageoises et/ou des petites entreprises rurales.
6. avoir un programme qui lui permette de fournir un minimum d'assistance technique aux organisations villageoises/petites entreprises en milieu rural.
7. avoir des ressources financières propres. Pour les ONG internationales le montant de leurs ressources propres doit répondre à la politique en vigueur de l'USAID et elles doivent disposer d'un compte bancaire local pour les fonds du projet.
8. prouver qu'elle a suffisamment d'expérience et de personnel pour gérer la subvention qu'elle sollicite.
9. l'ONG internationale doit avoir les délégations nécessaires de sa maison mère pour pouvoir recevoir directement un financement.
10. accepter la structure du projet telle qu'elle a été élaborée dans le Document de Projet (PP), en particulier la supervision de l'Unité de Gestion.

11. accepter de respecter les procédures comptables et de suivi de l'USAID.
 12. prouver son aptitude à collaborer avec les services techniques et les structures administratives du Gouvernement du Sénégal.
 13. avoir un personnel possédant un bon niveau en français écrit et parlé et une connaissance au moins d'une langue locale.
 14. être capable d'encadrer au moins 3 organisations villageoises d'une même zone géographique en même temps.
 15. être ne mesure de contribuer au financement du sous projet.
 16. accepter de s'engager à ne recourir au personnel expatrié que lorsque le profil de qualification requis ne peut être satisfait sur le marché du travail sénégalais.
- b) Critères pour les collectivités :
1. être enregistrée auprès de la Sous Préfecture
 2. justifier de l'existence d'un minimum de démocratie et d'une répartition équitable des bénéfices entre les membres.
 3. avoir un minimum de 7 membres.
 4. avoir auparavant entrepris des activités collectives de production.
- c) Critères pour les artisans et petites entreprises :
1. l'entreprise devra produire ou être capable de produire des produits ou services pour le secteur primaire (c'est-à-dire l'agriculture, l'élevage, la pêche, la sylviculture).
 2. le propriétaire devra être un propriétaire actif. Les entreprises avec des propriétaires absents seront exclues, au moins à l'étape pilote.
 3. l'entrepreneur devra être à même de comprendre les objectifs et les méthodes du projet, de recevoir l'assistance et savoir accepter ce que l'on attend de lui/d'elle.
 4. l'entreprise devra compter un membre de la famille travaillant en son sein, ou un apprenti sachant lire et écrire suffisamment le français (ou le wolof) pour pouvoir suivre les instructions relatives à la tenue des livres.
 5. le propriétaire doit être dynamique et souhaiter améliorer sa production et son entreprise. Il devra déjà avoir fait des efforts pour se distinguer des entrepreneurs traditionnels (ceux qui ne sont seulement disponibles que si quelqu'un a besoin d'eux).
- En outre les critères suivants ont été établis pour la sélection des projets proposés : les propositions de sous-projets élaborées par les ONG et soumises au Comité National du projet pour financement doivent remplir les conditions minimales suivantes :
1. être rédigées en français.
 2. présenter des activités en rapport avec l'agriculture.
 3. contenir une estimation des besoins : en matière de crédit, de personnel, de formation, d'assistance technique.
 4. indiquer que les structures locales élues et gouvernementales ont participé à l'élaboration de la proposition et quel sera l'apport technique à l'exécution de la SODEVA, des CER, etc....
 5. indiquer la participation des villageois dans l'élaboration.
 6. tenir compte des recommandations formulées dans l'analyse spatiale.
 7. indiquer les possibilités de commercialisation.
 8. tenir compte des incidences sur l'environnement et des besoins d'utilisation d'énergie.
 9. présenter un plan financier global contenant 2 échéanciers de remboursements du crédit, l'un en hypothèse de bonne récolte, l'autre en hypothèse de mauvaise récolte.

10. montrer comment intégrer les femmes dans les activités - matériel nécessaire pour faciliter l'exécution des tâches traditionnelles.
11. énumérer les activités menées en annexe du sous-projet : alphabétisation, etc....
12. contenir un plan de poursuite des activités à la fin du sous-projet : comment l'organisation villageoise répondra aux besoins d'assistance technique et de crédit (fonds de roulement, etc...).
13. présenter en même temps un groupe de propositions pour 3 à 7 organisations villageoises. Les ONG indiqueront comment elles géreront ces activités et répondront aux besoins de suivi et aux justifications comptables de l'Unité de Gestion.

Enfin les fonds octroyés par le Projet ne sont pas des subventions pour la plupart. Les intrants sont en effet remboursés à 100%, les infrastructures à 50, 30 ou 10%. Seules les charges de formation sont entièrement subventionnées.

SUIVI :

Les projets financés seront suivis périodiquement sur le terrain par les ONG responsables des actions, ensuite le MDS par le biais de la Direction du Développement Communautaire, l'USAID par le biais de l'Unité de Gestion. En outre il est prévu une fois par an une réunion entre ONG, ministères, USAID et collectivités pour faire une revue de tous les projets, une fois tous les 6 mois une réunion groupant USAID et les ministères sans les ONG pour faire le point des actions.

Les ONG sont tenues de faire un rapport d'exécution des projets à l'Unité de Gestion.

Deux évaluations des projets sont prévues au milieu et à la fin du programme.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

De plus amples renseignements sur le programme peuvent être obtenues à l'USAID: Bureau Développement Projets (PDO) : un document de présentation du projet.

WORLD RELIEF INTERNATIONAL(WR)ADRESSE :

Siège : Chicago, USA
 Bureau local : Dakar-Yoff
 Téléphone : 20.00.37
 Telex : TWX 3230 BAEDKR SG
 B.P. : 8260

HISTORIQUE :

World Relief a été créé en 1945 aux USA par l'Eglise Protestante. Il visait comme but la reconstruction de l'Europe. Aujourd'hui WR intervient en Asie, en Amérique du Sud et en Afrique, pour aider les pays pauvres à se développer. WR s'est installé au Sénégal depuis 1982.

BUTS ET OBJECTIFS :

WR a pour but d'apporter un appui aux actions de développement entreprises par les populations. Cet appui, sauf pour les secours d'urgence, se fait toujours par le biais de l'église.

CLASSIFICATION :

WR est une ONG sans but lucratif. Son appui se fait sous forme d'assistance financière surtout mais l'assistance technique quoique faible actuellement peut devenir importante.

DOMAINES D'INTERVENTION :

WR intervient toujours dans les secteurs retenus comme priorités par les autorités du pays. Au Sénégal, les secteurs où agit WR sont : hydraulique villageoise, maraîchage, élevage, reboisement, formation technique. Systèmes d'intervention : WR exige l'aval de l'église pour intervenir. L'église joue un rôle de relai entre WR et les groupements. En effet, c'est par elle que les projets destinés à WR doivent passer et c'est également par elle que doivent passer les financements.

CIBLES :

Toutes les couches de la population peuvent bénéficier de financement WR : jeunes, adultes, femmes, enfants. Leur organisation en groupement est cependant exigée.

AIRES GEOGRAPHIQUES :

La zone rurale est prioritaire pour WR, le milieu urbain n'est pourtant pas totalement exclu. Des demandes provenant de ce milieu seront étudiées.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

Le montant du budget annuel se chiffre à 2 millions de dollars pour l'Afrique. Le Sénégal reçoit le quart de cette somme, 500.000 dollars. Mais sur les fonds disponibles 25 à 30 millions (francs CFA) seulement sont consommés réellement. Ce faible taux d'utilisation des fonds est dû au fait que l'église n'a pas encore les structures adéquates pour assurer ce rôle d'intermédiaire entre WR et les groupements. Par ailleurs, WR n'est pas lui aussi pourvu d'une équipe pouvant appuyer l'église dans sa tâche de relai. Une certaine priorité est accordée aux petits projets de 40.000 à 8 millions de francs CFA.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

WR est contacté par l'intermédiaire de l'église la plus proche de la localité où habitent ceux qui sollicitent l'assistance du WR. L'équipe de WR se rend après ce contact dans les localités intéressées pour étudier avec l'église les détails du projet. L'accord de financement est donné par le Représentant à Dakar. Le délai entre le premier contact et l'acquisition des fonds peut être court, de 3 mois environ. Il existe cependant une époque fiscale pendant laquelle l'ensemble des projets reçoivent un accord, c'est les mois de septembre et octobre, qui correspondent à la mise en place des budgets. Mais pour éviter tout retard dans certaines actions qui ne sauraient attendre cette époque, WR dispose de fonds discrétionnaires pour préfinancer les projets acceptés par le représentant. Ces dispositions sont simplement signalées mais le Sénégal qui ne consomme pas encore tout ce qui lui est affecté, n'a pas eu à recourir à ces fonds discrétionnaires. Il est aussi à noter que les fonds passent par l'église qui les libère suivant le rythme décidé lors de l'élaboration du projet.

CONDITIONS :

Les fonds de WR sont des subventions ou des prêts suivant la nature des projets. Les projets sociaux sont entièrement subventionnés alors que des remboursements sont demandés aux projets économiques pour assurer leur continuité. Ces sommes d'argent remboursées ne sont pas versées à WR. Elles servent à financer d'autres volets du même projet, ou des projets nouveaux situés dans la même localité. Une contrepartie dont la valeur est déterminée durant les contacts sur le terrain, est exigée par WR.

SUIVI :

Des visites périodiques ainsi que des évaluations sont effectuées par WR et les donateurs étrangers. Des rapports techniques et financiers sont demandés aux bénéficiaires.

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Quelques documents existent au niveau du bureau de WR.

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

Bien que l'église soit le relai entre groupement et WR, les populations de toutes les religions peuvent bénéficier de projets financés par WR.

COMMENTAIRES :

Des possibilités de financement existent au niveau de WR. Les responsables des groupements, les chefs de CER, se doivent d'approcher davantage les églises pour avoir accès au financement, car, comme précisé plus haut, les structures adéquates chargées du relai vont peut-être mettre du temps à se créer.

WORLD VISION INTERNATIONAL (WVI)

ADRESSE :

Siège : Monrovia, Californie, USA
 Bureau local : Km 3,5 Route de Rufisque Rue 3
 B.P. : 3731
 Téléphone : 22.28.80
 Telex : 673 SAGECOM

HISTORIQUE :

Initiée par le Docteur Bob Pierce, journaliste et leader chrétien en reportage pendant la Guerre de Corée, World Vision International a été fondée en 1950 aux USA. Depuis 1978, elle se compose de deux divisions à savoir : WV International qui assure la distribution des fonds dans des programmes d'assistance, et les bureaux de soutien qui se trouvent aux Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande, Hong Kong et Europe. WVI est installée au Sénégal depuis avril 1984.

BUTS ET OBJECTIFS :

WVI cherche à soulager la souffrance humaine par un appui à ceux qui ont faim, aux malades, et aux sans-abris. D'obédience protestante, WVI finance des projets dans tous les milieux sans distinction de religion.

CLASSIFICATION :

WVI est une ONG internationale de financement, d'assistance technique et matérielle.

DOMAINES D'INTERVENTION :

WVI intervient dans les domaines de la production vivrière, la lutte contre la désertification, l'hydraulique, la santé et la nutrition, l'aide d'urgence (aliments, vêtements), etc.

CIBLES :

WVI vise les catégories de population démunies : femmes, hommes, enfants, et réfugiés (groupements ou ententes).

AIRES GEOGRAPHIQUES :

Les interventions de WVI se déroulent actuellement dans les régions de Kaolack, Fatick, Louga, Tambacounda, Kolda, Ziguinchor, et Saint-Louis. A l'heure actuelle, son intervention se limite pour l'essentiel au monde rural. Cependant, WVI est toujours prête à financer des projets urbains.

MONTANTS DE FINANCEMENT :

WVI a déjà disposé pour le Sénégal 500.000 dollars. Le montant des projets se situe entre 400.000 francs CFA et 19 millions de francs CFA. De grands projets, concernant les régions de Louga, Tambacounda et St. Louis, sont à l'étude.

PROCEDURES D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

Pour un financement de WVI, il faut :

- contacter (par lettre ou entrevue) le Directeur Régional (Sénégal/Gambie/Mauritanie)
- élaborer le document de projet
- obtenir l'agrément des autorités compétentes
- signer un accord avec WVI.

Le délai de disponibilité des fonds varie de 48h à 3 mois après la signature de l'accord.

CONDITIONS :

Le financement WVI est une subvention à fonds perdus. La contrepartie demandée aux bénéficiaires est représentée par la main-d'oeuvre et les apports de matériaux locaux.

Il est obligatoire de respecter le schéma financier prévu dans l'accord.

SUIVI :

Le suivi est assuré par les coordonnateurs de WVI. Des visites sont effectuées par la direction de WVI. Des rapports techniques et financiers sont demandés aux bénéficiaires.

ANNEXES

QUESTIONNAIRE UTILISE

LISTE ET ADRESSE DES PERSONNES INTERVIEWEES

LISTE D'AUTRES ORGANISMES

QUESTIONNAIRE UTILISE POUR L'ETUDE DES SOURCESD'APPUI DE DEVELOPPEMENTNOM/SIGLE :ADRESSE :

Siège :
 Bureau local (partenaires, correspondants) :
 Antennes :
 B.P. :
 Téléphone :
 Telex :

HISTORIQUE :

origines : date de création, pays d'origine, initiateur(s) ;
 date d'installation au Sénégal

BUTS ET OBJECTIFS :

- l'orientation fondamentale
- la philosophie de l'action
- l'appartenance - courant de pensée
- résultats concrets visés par l'organisation

CLASSIFICATION :

catégories à définir : gouvernemental/non gouvernemental ;
 international/national ;
 financement/assistance technique/assistance matérielle

DOMAINES D'INTERVENTION :

- a) secteurs :
- ex : social, économique, intégré
 - santé, éducation, alphabétisation, etc.
 - agriculture, élevage, pêche, artisanat, hydraulique, foresterie
- b) types d'interventions préférés :
- administration
 - construction
 - achat de véhicules
 - octroi de matériel
 - formation locale/à l'étranger
 - voyages d'étude
 - transport
- c) systèmes d'intervention

CI&BLES :

catégorie de population bénéficiaire
 ex : groupement ou individus, jeunes, adultes, femmes, enfants,
 handicapés

AIRES GEOGRAPHIQUES :

régions
 rural/urbain

MONTANTS DE FINANCEMENT :

- montant par projet
- maximum/minimum
- enveloppe disponible chaque année
- nombre de projets possible à financer
- pourcentage de projets soumis qui ont été financés (par an)

PROCEDURE D'ACQUISITION DU FINANCEMENT :

- qui contacter
- formulaires à remplir/lettres/avant projets/projets/requêtes
- étapes
- agrément requis
- délai entre l'accord et le financement effectif

CONDITIONS :

- dons, prêts, mixte; remboursable ou non
- contrepartie exigée (nature)
- restrictions sur l'utilisation des fonds :
 - types d'intervention
 - source des achats
- système comptable exigé

SUIVI :

- rapports entre bailleurs de fonds et bénéficiaires :
 - visites
 - évaluations
 - rapports périodiques (techniques, financiers)

SOURCES D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

- à qui s'adresser pour avoir de plus amples renseignements
- disponibilité de la documentation
- citer documents

AUTRES INFORMATIONS UTILES :COMMENTAIRES :

LISTE ET ADRESSE DES PERSONNES INTERVIEWEES

ORGANISATION	SIGLE	BOITE POSTALE	TELEPHONE	PERSONNE INTERVIEWEE ET TITRE
Association pour le Développement Naturel d'une Architecture et d'un Urbanisme Africains	ADAUA	3301 Dakar	22.30.93	M. Daouda Cissé
Service International d'Appui à la Formation et aux Technologies en Afrique de l'Ouest/Sahel	AFOTEC		22.35.98	Mme Rokiatou Tall Secrétaire Exécutive
AFRICARE		2272 Dakar	22.76.64	M. Walter Williams, Jr. Représentant Régional
Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne		2100 Dakar	22.48.84 22.25.19	M. Lipp Attaché Commercial
Association Française des Volontaires du Progrès	AFVP	1010 Dakar	23.03.80	M. Xavier Lafont Délégué Régional
Ambassade de Belgique		524 Dakar	21.25.24 21.40.27	M. Joseph Chantraine Chef de la Section de Coopération
CARITAS Sénégal		439 Dakar	34.00.20 34.05.28	M. Nicolas Dégboué
Catholic Relief Services	CRS	216 Dakar	21.46.21 22.22.75	M. Theodore Rectenwald Program Officer
Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale	CECI	6112 Dakar	22.02.28	M. Hugues Albert Directeur Régional
Christian Children's Fund	CCF	1608 Dakar		Mme Carol Percy Consultante, CCF
Church World Service	CWS	3822 Dakar	22.34.40	M. Lionel Derenoncourt Représentant Régional
Centre International d'Etude de Planification pour l'Aménagement Concerté	CIEPAC	3476 Dakar	22.68.94	M. Jacques Mercroiret
Centre de Recherche pour le Développement International	CRDI	11007 Dakar	21.09.20 21.42.31	M. Jean Marc Fleury Agent de Liaison Régional
Association Allemande pour l'Aide aux Lépreux	DAHW	8262 Yoff	20.03.60 20.00.84	M. Marc Cap
Eglise Evangélique Luthérienne du Sénégal	EELS	2728 Dakar	20.00.05	M. Lou Hillie
Environnement et Développement Africain	ENDA	3370 Dakar	21.60.27 22.42.29	M. Philippe Engelhart

Fonds Européen de Développement	: FED	: 3345	: 23.13.24	: M. Thierry Waffelaert
	:	: Dakar	: 21.57.77	: Ingénieur Agronome
	:	:	:	: Conseiller
Fondation Ford	: FF	: 1555	: 21.96.19	: M. Richard Horowitz
	:	: Dakar	:	: Représentant Régional
Fonds Administrés par la Mission ACDI	: FAM	: 3373	: 21.15.34	: M. Claude Guy Pilon
	:	: Dakar	:	: Consultant
Groupe Opérationnel Permanent d'Etude et de Concertation	: GOPEC	: 4050	: 21.23.14	: M. Racine Kane
	:	: Dakar	: 21.72.57	: Secrétaire Permanent
Ambassade de Grande Bretagne	:	: 6025	: 21.73.92	: M. Robert D. Fitchett
	:	: Dakar	: 21.09.71	: 3ème Secrétaire
Institut de Coopération Autrichienne	: IIZ	: 3370	: 21.60.27	: M. Pascal Sambou/ENDA
	:	: Dakar	: 22.42.29	:
Service des Volontaires Japonais pour la Coopération à l'Etranger	: JOCV	: 3323	: 22.62.47	: M. Koğa
	:	: Dakar	: 21.94.97	:
Communauté Laics Volontaires	: LVIA	: 262/A	:	: M. Alexandre Porotti
	:	: Thiès	:	:
Maisons Familiales Rurales	: MFR	: 269	: 51.14.61	: M. Famara Diedhiou
	:	: Thiès	: 51.19.23	:
Mission Baptiste/S.B.C.	:	: 3219	: 23.08.27	: M. Kenneth Robertson
	:	: Dakar	:	: Administrateur
Mission Française de Coopération	: MFC	: 2014	: 22.23.07	: M. Charles Meïras
	:	: Dakar	: Poste 347	:
National Council of Negro Women	: NCNW	: 2984	: 21.93.76	: Mme. S. Ndiaye,
	:	: Dakar	:	: Responsable du Projet
	:	:	:	: Mme. Charlene Jones,
	:	:	:	: Coordinatrice Régionale
Overseas Education Fund International	: OEFI	: 3822	: 22.34.40	: Mme. Soukeyna Ndiaye Ba
	:	: Dakar	:	: Coordonatrice Régionale
Organisation-Reconstruction- Travail	: ORT	: 12031	: 21.82.44	: M. Claude Smadja
	:	: Dakar	:	: Directeur, CFPJ
Oxford Committee for Famine Relief	: OXFAM	: 3476	: 22.68.94	: M. David Brown
	:	: Dakar	:	: Représentant Régional
Ambassade Royale des Pays-Bas	:	: 3262	: 22.04.83	: M. Van Der Werff
	:	: Dakar	:	:

Programme des Nations Unies pour le Développement	: PNUD	: 154	: 21.32.44	: Mme Marie Louise Sall
	:	: Dakar	:	: Liaison ONG
Projet "Petits Projets Ruraux"	: PPPR	: 3801	: 22.66.46	: M. Farba Diouf
	:	: Dakar	:	: Directeur
Self Help Fund/Ambassade des USA	:	: 49	: 22.58.80	: Mme Linda Brown
	:	: Dakar	: 22.61.19	: Attachée Economique
	:	:	:	: Commerciale
Se Servir de la Saison Sèche a la Savane et au Sahel	: 6 S	: 8	:	:
	:	: Koumpen-	:	:
	:	: toum	:	:
	:	:	: 22.35.98	: Mme Rokiatou Tall
	:	:	:	: M. Abdoulaye Diop
Terre des Hommes France	: TDHF	: 3370	: s/c ENDA	: M. El Hadj Ngom
	:	: Dakar	:	: Coordonnateur Local
Terre des Hommes Lausanne	: TDHL	: 6230	: 21.97.37	: M. Raymond Badji
	:	: Dakar	:	: Gestionnaire
Trickle Up	: TUP	: 534	: 21.25.44	: M. Steve Reid
	:	: Dakar	: 21.19.75	: Coordonnateur/Sénégal
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance	: UNICEF	: 429	: 21.47.80	: M. Almeri Bezerra de
	:	: Dakar	: 22.50.80	: Mello
	:	:	:	: Coordonnateur de
	:	:	:	: Programme
Union Chrétienne des Jeunes Gens du Sénégal	: UCJGS/YMCA	: 12031	: 21.82.44	: M. Eugene Ndione
	:	: Dakar	:	: Secrétaire Général
	:	:	:	: National
Union Internationale de Protection de l'Enfance	: UIPE	: 10035	: 22.11.82	: M. Cupidon Sy
	:	: Dakar	:	: Représentant Régional
Unité Technique de Coopération	: UTC	: 348	: 22.05.78	: M. Mariano Foti
	:	: Dakar	: 22.00.76	: Coordonnateur de l'UTC
United States Agency for International Development	: USAID	: 49	: 22.61.19	: Mme Anna Bathily
	:	: Dakar	: 22.62.49	: Project Development
	:	:	: 22.68.80	: Office
World Relief International	: WRI	: 8260	: 20.00.37	: M. Richard Anderson
	:	: Yoff	:	: Regional Director/
	:	:	:	: Africa
World Vision International	: WVI	: 3731	: 22.28.80	: M. Ahuma Adoadji
	:	: Dakar	:	: Directeur Régional

QUELQUES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES NON ETUDIEES

DANS LE TEXTE MAIS AYANT DES ACTIONS AU SENEGAL

Comme il a été précisé dans l'introduction toutes les ONG évoluant au Sénégal n'ont pu être touchées soit pour des raisons de moyen ou tout simplement parce que ces organisations n'ont pas de bureau à Dakar. Il a paru cependant utile d'en citer quelques unes ici en donnant leur adresse, quelques informations sur certaines parmi elles et les personnes ou organismes éventuels pouvant aider à rentrer en contact avec elles.

1. Comité Inter-Mouvement auprès des Evacués - CIMADE
176 rue de Grenelle, 75007, Paris, France

Contact à Dakar :

Centre de Bopp, M. Sy, à Bopp, tel : 22.39.77
Eglise Protestante du Sénégal, Pasteur Dansoko

Activités :

- a) soutien au centre de Bopp
- b) soutien au Projet de Développement de Podor (SOE-PIP)
- c) projet de développement initié par l'Union Générale des Travailleurs Sénégalais en France (UGTSF) à Matam

2. Euro-Action Accord
Francis House, Francis Street, London SW1 P1QD, Angleterre
(aussi à Ouagadougou, Burkina Faso)

Contact à Dakar :

CONGAD, 41 Bld. Charles de Gaulle, tel : 22.68.94

3. Comité Inter-Ecclesiastique de Coordination de Projets de Développement
ICCO
Département pour l'Afrique et le Moyen Orient
P.O. Box 151, 3700 AD ZEIST, Hollande
(Mme. Ada Van Der Linde)

Contact à Dakar :

CONGAD

4. Conseil Oecuménique des Eglises - COE/Equipe Sahel
B.P. 1006, Ouagadougou, Burkina Faso

Activités :

Soutien aux projets de développement intégré
(ex. : Walo, Sassal, AJAC, Nganda, Eglise Protestante du Sénégal)

5. Centre de Liaison pour l'Environnement (CLE)
Nairobi, Kenya

Contact à Dakar :

ENDA, Rue Kléber x Bayeux, tel : 21.60.27 - 22.42.29
CONGAD

6. Comité Catholique contre la Faim pour le Développement (CCFD)
1, Rue Jean Lautier, 7500 Paris

Soutien à des programmes :

- de formation
- de développement rural intégré
- de publications
- de pêche

Contact à Dakar :

M. Abdoulaye Thiam, CEVA au Centre de Bopp, tel : 22.39.77

M. B. Sall, Responsable de la Communication, ENDA

7. Unitarian Universalist Service Committee (UUSC)
78 Beacon Street, Boston, MA 02108, USA
(Mme. Liz Coit ou Mme Lou Weatherite)

Contact au Sénégal :

Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS), Dieuppeul III,
Villa N°. 2744, tel : 22.27.69

Maisons Familiales Rurales (MFR), Thiès, tel : 51.14.61

8. OXFAM America (organisme à part OXFAM Grande Bretagne, représenté à Dakar)
115 Broadway, Boston, MA 02116, USA
(Mme. Jill Harmsworth)
9. Brot Fur die Welt
Stafflenbergstr 76, D-7000, Stuttgart 1, R.F. Allemagne
(M. Dieter Marx)
10. PACT - Private Agencies Collaborating Together
777 United Nations Plaza, New York NY 10017, USA
(M. David Smith)

Consortium international d'agences privées ; il soutient des actions de développement à travers ses membres ou directement aux organisations locales. Domaines d'interventions : coopératives, éducation, agriculture, petites entreprises et gestion.

11. CILSS - Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
Ouagadougou, Burkina Faso

12. Foster Parents Plan, International
B.P. 239, St. Louis, Sénégal

Il aide les enfants et leur famille par des programmes de services de santé et éducation, assistance économique, plus des activités de production alimentaire, assainissement, etc.

13. Mission Evangélique Norvégienne
B.P. 30
Nioro, Région de Kaolack, Sénégal

14. World Education
210 Lincoln Street, Boston, MA 02111, USA
(Mme. Jeanne MacCormack)

Donne un appui dans le domaine de l'éducation et de la formation en développant le matériel didactique nécessaire dans les secteurs suivants : santé, agriculture, technologie appropriée, emploi et participation des populations.

Les ONG suivantes sont des organisations belges, qui peuvent être contactées directement ou par l'intermédiaire de l'Ambassade de Belgique à Dakar

15. Solidarité Internationale des Maisons Familiales Rurales (SIMFR)
Rue de Spa 32, 1040 Bruxelles
16. Medicus Mundi (MM)
Avenue de Woluwé - St. Lambert 78, 1200 Bruxelles
17. Centre d'Aide au Développement dans la Liberté et le Progrès (DELIPRO)
Rue de Naples 39, 1050 Bruxelles
18. Service Laïque de Coopération au Développement
19. Broederlijk Delen
Koningsstraat 171, 1030 Bruxelles
20. Secours International de Caritas
Rue Guimard 1
1040 Bruxelles
21. Centre National de Coopération au Développement (CNCD)
Rue de Laeken 76, 1000 Bruxelles
22. Fondation Catholique de Bourses d'Etudes pour Africains (FONCABA)
Rue de la Prévoyance 60, 1000 Bruxelles
23. OXFAM Belgique
Rue du Conseil 39, 1050 Bruxelles
24. Fonds pour la Coopération au Développement (FCD)
Avenue Legrand 65, 1050 Bruxelles
25. Service de Coopération Missionnaire au Développement (COMIDE)
Avenue Léopold II 195, 1080 Bruxelles
26. Overseas Mission Secretariat, (OMS)
Oussouye ou : Avenue de Broquerville 105, B.P. 14, 1200 Bruxelles